



Assemblée nationale

journal des Débats

Deuxième session — 31^e Législature

Le jeudi 24 mars 1977

Vol. 19—No 11

Président: M. Clément Richard

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Motions non annoncées	
Motions de changement de membres de commissions.	331
Vote sur la motion.	331
Dépôt de documents	
Rapport annuel des administrateurs agréés.	332
Rapport annuel des infirmières et infirmiers auxiliaires.	332
Rapport annuel des podiatres.	332
Rapport annuel des conseillers d'orientation.	332
Programmes d'emplois étudiants.	332
Lettre concernant la compagnie Cast North America.....	332
Questions des députés	
Application des lois sur les services essentiels.	332
Projet de charte linguistique.	333
Programmes contre le chômage.	335
Dossier fédéral-provincial sur les communications.	337
Propriétaires de boisés privés.	338
Question de privilège	
M. Claude Charron.	338
Article du journal.	338
Travaux parlementaires.	339
Reprise du débat sur le message inaugural	
M. Maurice Bellemare.	339
M. Gilles Grégoire.	344
M. Jean-Noël Lavoie.	347
Motion de censure.	352
Avis de mini-débat sur la question linguistique.	352
Reprise du débat sur le message inaugural	
M. Gérard Gosselin.	353
M. Michel Pagé.	356
M. Yvon Picotte.	359
M. Zoël Saindon.	361
M. Victor Goldbloom.	363
M. Claude Charron.	365
Vote sur la motion de censure de M. Gérard-D. Levesque.	372
Vote sur la motion de censure de M. Jean-Noël Lavoie.	373
Mini-débat sur la question linguistique.....	373
M. Bryce Mackasey.	
M. Camille Laurin.	374
Ajournement.	375

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances

Adresse: Service des Documents Parlementaires

Assemblée nationale

Hôtel du Gouvernement, Québec.

G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le jeudi 24 mars 1977

(Quinze heures onze minutes)

M. Richard (président): A l'ordre, mesdames et messieurs!

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.

Motions de changement de membres de commissions

M. Burns: J'aurais un certain nombre de modifications à soumettre à l'attention de l'Assemblée nationale concernant les commissions parlementaires. Je peux faire des motions successives, mais avec le consentement de la Chambre, je pourrais peut-être les regrouper toutes. Il s'agit de membres ministériels de commissions parlementaires, à la suite d'indications qui m'ont été données par les whips à cause de préférences qu'un certain nombre de députés ont manifestées. Je ne sais pas si j'ai le consentement de le faire dans une seule motion; sinon, je suis prêt à faire plusieurs motions.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement?

M. Burns: Cela va? Dans une même motion, donc, je proposerais qu'à la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, le nom de M. Guy Bisailon soit substitué à celui de M. Raymond Gravel.

Des Voix: Vote! Vote!

M. Burns: Laissez-moi terminer, vous demanderez un vote enregistré après, si vous voulez bien. A la commission de la fonction publique, que le nom de M. Raymond Gravel soit substitué à celui de M. Guy Bisailon; à la commission de l'agriculture, que le nom de M. Jean-Guy Mercier soit substitué à celui de M. Jules Boucher; à la commission de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, que le nom de M. Jules Boucher soit substitué à celui de M. Jean-Guy Mercier; finalement, qu'à la commission des affaires sociales le nom de M. Claude Charron soit substitué à celui de M. Patrice Laplante. J'en ai une dernière. A la commission de l'éducation, des affaires culturelles et des communications, que le nom de M. Claude Charron soit substitué à celui de M. Gérald Godin.

Le Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

M. Lavoie: J'en ai également, dans le même sens; on demandera le vote enregistré après. Celle-ci est adoptée, je n'ai pas d'objection.

M. Burns: Elle est adoptée? J'allais dire: Ne mêlez pas vos motions aux miennes.

M. Lavoie: Non, non.

Le Président: Adopté.

M. Lavoie: Je propose, M. le Président, qu'à la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement le nom de M. Caron, député de Verdun, soit substitué au nom de M. Verreault, député...

M. Levesque (Bonaventure): Non, non, le contraire.

M. Burns: Est-ce qu'il y a de la dissension? Il y a de la division, de la dissension au sein de ce parti.

M. Lavoie: Non. J'ai certaines oppositions considérant la valeur des deux hommes. Ils sont tellement polyvalents qu'ils pourraient siéger à toutes les commissions. Que le nom de M. Caron soit substitué à celui de M. Verreault.

M. Levesque (Bonaventure): C'est le contraire.

M. Lavoie: On l'a fait une fois.

M. Burns: Vote enregistré, M. le Président.

Le Président: A l'ordre, messieurs! Qu'on appelle les députés!

Vote sur la motion

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Taschereau. Nous allons maintenant procéder au vote. Que ceux qui sont en faveur de la motion du leader parlementaire de l'Opposition officielle veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque (Bonaventure), Lavoie, Mackasey, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Forget, Gameau, Mailloux, Goldbloom, Larivière, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Lamontagne, Giasson, Blank, Caron, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Pagé, Verreault, Lévesque (Taillon), Burns, Mme Cuerrier, MM. Cardinal, Bédard, Laurin, Morin (Sauvé), Morin (Louis-Hébert), Parizeau, Marois, Landry, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, Duhaime, O'Neill, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Lessard, Proulx, Charron, Lazure, Léger, Garon, Tardif, Chevette, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Alfred, Vaugeois, Martel, Fallu, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Bertrand, Godin, Johnson, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Perron, Brassard,

Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Desbiens, Baril, Bordeleau, Boucher, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Biron, Bellemare, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Shaw, Dubois, Cordeau, Samson.

Le Président: Que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever! Que ceux qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever!

Le Secrétaire adjoint: M. Grégoire.

Le Secrétaire: Pour: 99 — Contre: 0 — Abstention: 1

Le Président: Cette motion est adoptée.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
Présentation de projets de loi au nom des députés.
Déclarations ministérielles
Dépôt de documents.

M. le ministre de l'Éducation.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapport annuel des administrateurs agréés

M. Morin (Sauvé): M. le Président, permettez-moi tout d'abord de déposer le rapport annuel pour l'année 1975/76 de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec.

Rapport annuel des infirmières et infirmiers auxiliaires

En second lieu, permettez-moi de déposer également le rapport annuel de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers du Québec pour la même année.

Rapport annuel des podiatres

En troisième lieu, j'ai l'honneur de déposer le deuxième rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec pour l'année 1975/76.

Rapport annuel des conseillers d'orientation

Enfin, permettez-moi de déposer également dans cette Chambre le rapport annuel de la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec pour l'année 1975/76.

Le Président: Documents déposés.
M. le ministre du Travail.

Programmes d'emplois étudiants

M. Couture: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer, à la demande du député de Vanier, et comme supplément d'information, tel que promis,

et à la suite aussi de consultation, les programmes d'emplois d'étudiants pour l'été 1977 et aussi les mécanismes de sélection.

Le Président: Document déposé.
M. le ministre des Transports.

Lettre concernant la compagnie Cast North America

M. Lessard: M. le Président, qu'il me soit permis de déposer, à la demande du député de Bellechasse, la lettre que je faisais parvenir, en date du 17 mars 1977, à M. Otto Lang concernant le dossier de la compagnie Cast et, en même temps, si les députés me le permettent, cette lettre-là serait disponible pour chacun des députés et elle pourrait être distribuée si on le désire.

Le Président: Document déposé.
Période de questions orales.
M. le chef de l'Opposition officielle.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

Application des lois sur les services essentiels

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, le ministre de la Justice a laissé entendre à cette Chambre qu'il aurait posé certains gestes qu'il serait prêt à nous indiquer, au cours de la semaine, relativement à des plaintes qui avaient été prises à la suite d'infractions aux lois 23 et 253.

Il avait même répondu affirmativement à une question additionnelle de la part de mon collègue, le député de Saint-Laurent.

Le ministre est-il prêt à nous dire quels gestes il a posés relativement à la possibilité du retrait de certaines plaintes dans ce cas?

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: Je ne sais pas si le chef de l'Opposition a bien compris ma réponse hier. Je l'ai assuré que j'aurais une communication à faire à la Chambre en réponse à la question qu'il m'a posée au cours de la semaine et je vais tenir ma parole. Je lui ai dit également que, lorsque j'aurais à faire cette communication, le chef de l'Opposition serait en mesure de voir quels gestes ont pu être posés.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

M. Bédard: M. le Président, ce qui veut dire que demain, pendant la période des questions, je répondrai.

M. Levesque (Bonaventure): Si je comprends bien la réponse du ministre, c'est qu'il veut remettre à demain la réponse qu'il nous avait promise?

M. Bédard: Je ne remets rien à demain, je

vous ai dit hier qu'au cours de la semaine je donnerais une réponse à votre question. C'est ce que je ferai.

M. Levesque (Bonaventure): Je me demande pourquoi le ministre me contredit à ce moment-ci, quand on sait qu'il ne reste qu'une journée à l'Assemblée pour se réunir.

Question additionnelle. Le ministre est-il opposé non pas à parler d'une décision qui aurait été prise, mais est-il opposé à dire quels gestes il a lui-même posés? A-t-il reçu des pressions de la part de quelqu'un ou d'un groupe à cet égard? Ne pourrait-il pas, dans ce contexte de transparence dont on nous avait tant parlé, répondre à des questions aussi simples que celles-là?

M. Bédard: Ce que je peux vous dire c'est que la décision du ministre de la Justice n'a été prise en aucune façon sous quelque pression que ce soit. C'est la décision du ministre de la Justice qui prend ses responsabilités. Tel que je vous l'ai dit, je vous donnerai la réponse à votre question demain.

M. Lavoie: Une question de règlement, M. le Président. Je crois qu'il est tout à fait normal, d'après la coutume et la tradition, qu'un ministre réserve une réponse à une question lorsqu'il a une recherche ou des vérifications à faire. Je crois que cela ne s'applique pas dans ce cas-ci, étant donné qu'on a l'impression que les gestes sont posés. Pourquoi prendre en considération une déclaration sur des gestes qui seraient posés? Le ministre doit savoir s'il en a posé ou non. Pourquoi remettre à demain?

M. Bédard: J'ai répondu à la question.

Le Président: M. le ministre. Sur la question de règlement, M. le leader parlementaire, je note, comme je l'ai fait hier, qu'en vertu de l'article 170, paragraphe 2, un ministre peut toujours refuser de répondre. C'est son droit et son privilège. Je vois mal comment on peut invoquer le règlement pour le forcer à répondre puisqu'il a toujours le droit de ne pas le faire.

M. Bédard: M. le Président, je voudrais vous faire remarquer que le ministre de la Justice ne refuse pas de répondre. La question m'a été posée hier et j'ai répondu que je donnerais une réponse à la question posée par le chef de l'Opposition au cours de la présente semaine, ce que je ferai.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, question additionnelle. Ce que nous demandons au ministre de la Justice, ce n'est pas de nous faire part d'une décision qu'il veut nous communiquer demain. Libre à lui de dire qu'il veut bien faire part de la décision du gouvernement ou du ministre de la Justice demain. Ce que nous demandons au ministre de la Justice aujourd'hui, c'est de nous dire — il le sait lui — s'il a posé des gestes, oui ou non, s'il a reçu des représentations. Il le sait présentement. Il n'a pas besoin de faire de

grandes études pour cela. Nous lui demandons s'il refuse présentement de répondre aux questions aussi simples que nous lui posons présentement.

M. Bédard: Vous m'avez posé toutes ces questions, honorable chef de l'Opposition, hier, et je vous ai répondu que cette semaine, vous auriez une réponse à l'ensemble de votre question.

M. Levesque (Bonaventure): Qu'est-ce que vous avez à cacher?

M. Bédard: Qu'est-ce que vous voulez de plus?

Le Président: A l'ordre! A l'ordre, M. le ministre. Je vais vous demander, à l'avenir, M. le ministre, quand le président se lève, non pas par respect pour moi, mais par respect pour l'institution de bien vouloir vous asseoir.

M. Bédard: Très bien, M. le Président.

Projet de charte linguistique

M. Lalonde: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je m'excuse. Comme me le disait un de mes collègues il y a quelques jours, il y a des jours comme cela.

Je voudrais savoir du ministre de la Justice s'il est exact que, dans le projet de charte linguistique, le gouvernement a l'intention de créer un bureau des enquêtes formé de commissaires et d'inspecteurs-enquêteurs spécialement chargés de voir à l'application de la loi, lesquels commissaires et inspecteurs pourraient notamment faire toute constatation sur place, pénétrer en tout lieu, se faire communiquer et même saisir tous les documents et renseignements qu'ils estimeraient nécessaires et interroger toutes personnes intéressées. Dans l'affirmative, ce que je demande au ministre de la Justice, c'est quelles seront les garanties qu'il exigera dans cette loi pour protéger les citoyens en plus, naturellement, de la Charte des droits et des libertés de la personne, à propos de laquelle il s'est engagé hier à voir qu'elle soit respectée?

M. Bédard: M. le Président, l'Opposition n'a sûrement pas la mémoire longue. En réponse à des questions qui ont été posées hier par le député sur le projet de loi sur la langue, je lui ai répondu que le projet de loi en question était en discussion, que toute question là-dessus était prématurée. Lorsqu'il sera déposé, si le député de Marguerite-Bourgeoys juge bon de reformuler ses questions, nous y répondrons, mais en temps et lieu. A l'heure actuelle, c'est complètement prématuré.

M. Lalonde: M. le Président, comme question additionnelle et en me référant à l'article 165 du règlement qui permet, naturellement, une question à l'égard des intentions du ministre ou du gouvernement à l'égard d'une mesure législative ou administrative, est-ce que l'aspect ou le caractère

prématuré de ma question vient du fait que le gouvernement n'a pas l'intention de légiférer?

M. Bédard: Je pense que le gouvernement a très bien dit qu'il avait l'intention de légiférer. Lisez les journaux un peu, cela va peut-être vous aider.

M. Lalonde: Mais qu'est-ce que c'est...

M. Bédard: Pour ce qui est de vos préoccupations louables concernant la sauvegarde des droits des citoyens, la sauvegarde des droits des minorités, je vous l'ai dit et je vous le répète: La meilleure des garanties est l'attitude respectueuse qu'a toujours eue le Parti québécois envers les minorités et l'ensemble des droits des citoyens.

M. Lalonde: M. le Président...

M. Bédard: On ne jouera pas avec la loi comme vous avez joué.

Le Président: A l'ordre! A l'ordre!

M. Lalonde: ... si ma question est prématurée, non pas parce que le gouvernement n'a pas d'intentions, mais qu'il en a des intentions, est-ce que ce serait parce que le gouvernement n'a pas reçu l'imprimatur du conseil national du Parti québécois?

M. Lévesque (Taillon): M. le Président...

M. Bédard: Vous appelez cela une question!

M. Lévesque (Taillon): ... j'aimerais faire une brève réponse au nom du gouvernement, mais je n'ai pas compris la fin de la question du député de Marguerite-Bourgeoys. Est-ce qu'il pourrait la répéter?

M. Lalonde: Oui. J'ai demandé si ma question est prématurée parce que le gouvernement n'a pas reçu l'autorisation du Conseil national du Parti québécois à l'égard de ce projet de loi.

M. Lévesque (Taillon): On n'a besoin de l'autorisation de personne, parce que, comme le sait le député de Marguerite-Bourgeoys, le Parti québécois a quand même un programme politique qui ne dépend pas des intempéries, ni des climats saisonniers. Maintenant, une chose très simple que je voudrais dire là-dessus, si on me le permet, peut-être pour éclairer un peu, autant qu'on peut le faire en ce moment l'Opposition, et répondre aux légitimes curiosités du député de Marguerite-Bourgeoys.

Ce qu'il a en main, c'est probablement la septième ou huitième version — il pourrait peut-être nous le dire — possible d'un projet de loi extrêmement délicat qu'il a sans doute obtenue grâce à un service de livraison spéciale encore plus efficace que la case postale du leader parlementaire de l'Opposition. De toute façon, à la fin du compte, le jour où le projet de loi sera déposé,

bientôt, s'il manque des exemplaires à sa collection, on se fera un plaisir de lui fournir tout ce qui lui manque.

Ce jour-là, qui va venir à son heure, mais à une heure que le gouvernement seul choisira — je pense que c'est notre système démocratique qui veut cela — il n'y a pas seulement le député de Marguerite-Bourgeoys qui aura des exemplaires du projet de loi, toute l'Assemblée nationale, démocratiquement, l'aura en main. Nous espérons qu'à ce moment-là — on sait que nos deux groupes d'amis d'en face, aussi bien du Parti libéral que de l'Union Nationale, les uns et les autres, ont passé par l'expérience linguistique — ce sujet extraordinairement délicat, on aura une chance de le régler au moins pour une période prévisible de façon à maintenir un équilibre, à ce point de vue, dans la société québécoise, c'est-à-dire répondre à deux impératifs, et on travaille très fort là-dessus à travers pas mal de versions.

Premièrement, avoir une loi qui affirme vigoureusement — une loi avec des dents, aussi, on en a besoin — les droits à l'identité française de la majorité nationale que nous constituons au Québec et aussi le respect qui est dû forcément à nos concitoyens de langue anglaise. Tout le monde sait que c'est difficile, que c'est délicat. Encore une fois, je ne l'apprends pas à nos amis d'en face, mais on fait notre possible. Il y a deux choses que je voudrais souligner. Premièrement, il n'est pas question de se laisser bousculer ni par des questions ni par quelque pression que ce soit, pas plus à l'intérieur de notre parti et, bien entendu, pas plus en face de nous, à l'Assemblée nationale. On veut se donner le temps de réfléchir aussi longtemps que cela paraîtra nécessaire sans perdre de temps.

Pour aider à la réflexion de tout le monde, je peux dire aux membres de la Chambre que le livre blanc, qui précède normalement — on va essayer de le sortir d'ici quelques brèves journées — une décision législative quand elle est complexe comme cela, sera mis à la disposition de tout le monde. On n'a pas envie de se laisser bousculer d'autant plus, deuxièmement, que nous n'avons pas l'intention, si noble et si essentielle soit cette question de la langue, de négliger à cause de cela les autres priorités à propos desquelles la population, dans une période difficile comme celle-ci, a parfaitement le droit d'être aussi exigeante. Les Québécois, ils ne pensent pas seulement à la langue. Il faut qu'on y pense, mais pas rien qu'à cela. C'est vrai!

Troisièmement, au moment où la loi sera présentée, bientôt — on n'a pas de journée à fixer, on ne peut pas vous dire quelle version, au-delà de celle que possède apparemment le député de Marguerite-Bourgeoys, sera finalement adoptée — nous la présenterons et elle ira devant les commissions parlementaires comme il est normal, en tâchant de garder l'esprit aussi ouvert que possible aux recommandations qui nous seront faites et en espérant qu'elle donnera de meilleurs résultats que celle qui a été faite avec le "bulldozing" qu'on sait par nos amis d'en face du Parti libéral.

M. Lalonde: M. le Président, la longue réponse du premier ministre à ma question me permet de faire un petit préambule à ma question additionnelle.

Naturellement, je ne le suivrai pas dans les spéculations qu'il a faites concernant les renseignements et les sources d'information que l'Opposition peut avoir, mais d'un autre côté, je n'accepte pas non plus de me faire dire que je bouscule le gouvernement parce que je pose des questions sur une des...

Des Voix: A l'ordre!

M. Lalonde: ... priorités choisies par le gouvernement. C'est en numéro un, que la charte est au feuilleton. Ma question additionnelle s'adresse au ministre des Communications. Je voudrais savoir s'il est exact que dans le projet de charte linguistique, le gouvernement a l'intention de décréter que tous les textes, les documents de l'administration publique et parapublique qui devront être rédigés dans la langue officielle, ne seront l'objet d'une traduction que pour les seules raisons de santé ou de sécurité publique ou lorsqu'ils seront destinés à l'étranger.

Le Président: M. le ministre des Communications.

M. O'Neill: M. le Président, il n'y a pas de réponse à donner à une telle question à ce moment-ci. Il y aura un projet de loi qui sera présenté à l'Assemblée.

Le Président: Je m'excuse auprès du chef de l'Union Nationale. Une question supplémentaire, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Mackasey: M. le Président, avant de poser ma question, je veux assurer au premier ministre que je suis le seul expert, dans cette Chambre, du code postal.

Ma question, M. le Président, est adressée au ministre d'Etat au développement culturel. Est-ce que le gouvernement a l'intention de respecter les droits de la langue anglaise à l'Assemblée nationale, tels qu'ils sont garantis par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est-à-dire le droit de parler la langue de plus d'un million de Québécois et le droit pour ces gens de prendre connaissance des lois et règlements dans leur langue?

M. Laurin: M. le Président, le député de Notre-Dame-de-Grâce aura la réponse à toutes ses questions quand le projet de loi sera déposé.

M. Mackasey: Une dernière question supplémentaire, M. le Président. J'adresse ma question au ministre des Transports. Est-il exact que la charte de la langue que le gouvernement projette de proposer à cette Assemblée bannira la langue anglaise de tous les signaux routiers, pour tout le territoire du Québec, et qu'elle remplacera la lan-

gue anglaise par des symboles et des pictogrammes?

M. Lessard: Vous verrez en temps et lieu.

Le Président: M. le chef de l'Union nationale.

Programmes contre le chômage

M. Biron: M. le Président, concernant les autres priorités auxquelles a fait allusion le premier ministre tout à l'heure, il y en a une qui consiste à combattre le chômage au Québec et à créer des emplois. Ma question s'adresse au ministre des Finances. Est-ce que le ministre des Finances entend réclamer — ou si ce n'est pas déjà fait — de son homologue fédéral, le ministre des Finances fédéral, pour le Québec qui est durement touché par le chômage, des programmes et des fonds spéciaux à l'occasion du prochain budget fédéral qui sera déposé le 31 mars prochain, ou si le ministre des Finances du Québec a tout simplement l'intention de critiquer ou de commenter le budget fédéral?

M. Parizeau: A l'occasion des deux conférences des ministres des Finances et de la conférence des premiers ministres, qui se sont tenues à Ottawa cet hiver, il est apparu assez clairement que, à l'occasion du renouvellement de la Loi des arrangements fiscaux, le gouvernement fédéral, comment dire, restreignait les montants auxquels les provinces étaient en droit de s'attendre et que ceci allait impliquer, pour un bon nombre de provinces, des problèmes financiers assez sérieux au moment où elles avaient besoin, justement, d'une certaine marge de manoeuvre de façon à être en mesure de faire face au chômage.

Il est évident que nous avons affaire ici à un conflit de politiques économiques pour faire face au chômage. Le gouvernement fédéral se dit: La marge de manoeuvre doit être à moi, pour lutter contre le chômage. J'ai donc besoin de l'essentiel des fonds et c'est moi qui dois déterminer les programmes. Et de provinces, peut-être pas toutes, mais un certain nombre, disent: Si on avait cet argent, on pourrait avoir nos propres programmes de lutte contre le chômage.

C'est un vieux débat au Canada, dont nous avons eu à nouveau un exemple au cours de l'hiver. Pour ce qui a trait à la préparation du prochain budget, il est évident que j'ai eu plusieurs tractations avec le ministre des Finances fédéral pour faire en sorte que cette marge de manoeuvre dont on peut disposer à Québec soit augmentée. Ainsi qu'on le verra à l'occasion du discours du budget, je pense que cela n'a pas été complètement sans effet, mais il est clair que le gouvernement fédéral garde, pour l'essentiel, les marges de manoeuvre.

Donc, il y a eu beaucoup de tractations. Je pense, comme on le verra à l'occasion du discours du budget, que cela n'a pas été complètement sans portée, mais ce n'est évidemment pas tout à fait ce que j'aurais souhaité.

M. Biron: M. le Président, question accessoire. Considérant ce que le ministre des Finances vient de nous dire, au sujet des priorités économiques — nous croyons, nous aussi, que ces priorités économiques devraient être fixées par les provinces — je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Considérant que nous sommes tous persuadés que les priorités économiques doivent être définies par les provinces, considérant aussi une déclaration du chef du Parti conservateur, hier, qui, lui aussi, dit que les priorités économiques doivent être définies par les provinces, est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce serait prêt à considérer l'invitation des représentants du gouvernement fédéral pour assister, à titre d'observateur, au prochain sommet économique qui sera tenu ici au Québec, afin qu'ils comprennent réellement les priorités économiques fixées par la province de Québec?

M. Tremblay: M. le Président, on peut répondre de deux façons à la question du député de Lotbinière. Je vais répondre à la première partie de sa question et je demanderai à mon collègue, le ministre responsable du développement économique, de répondre à la partie qui touche au sommet économique.

J'ai eu l'occasion de rencontrer mes homologues de l'Industrie et du Commerce des autres provinces et du gouvernement fédéral, lundi passé, à Ottawa, et nous avons justement soulevé cette question de la responsabilité de l'élaboration des stratégies industrielles selon les régions économiques du Canada. J'ai fait valoir au gouvernement fédéral qu'il m'apparaissait logique que l'élaboration d'une stratégie industrielle, au niveau du Québec, devait, en priorité, relever du Québec et non pas du gouvernement central et cela à cause de la grande étendue et de la diversité des problèmes économiques que l'on rencontre dans l'ensemble du Canada.

Malheureusement, comme dans le passé, le gouvernement fédéral semble vouloir demeurer sur ses positions, préférant faire un dédoublement et un double emploi des institutions et des organismes plutôt que de collaborer avec le Québec et les autres provinces pour avoir des stratégies industrielles qui soient adaptées aux problèmes économiques régionaux au Canada.

Merci, M. le Président.

M. Biron: M. le Président, j'avais demandé si le ministre était prêt à considérer la participation, à titre d'observateurs, de délégués du gouvernement fédéral au sommet économique afin qu'ils comprennent véritablement nos priorités économiques. Je n'ai pas eu la réponse à ma question.

M. Landry: M. le Président, cette considération a déjà été faite et elle a reçu une réponse négative, pour les raisons de fond qui viennent d'être invoquées par mon collègue, à l'effet que nous croyons profondément que cela ne surprendra personne si les priorités économiques, la stratégie québécoise de développement économique relèvent surtout du Québec.

Ceci dit, il n'est pas question d'agir en cachette. Les documents de préparation et les principaux papiers soumis à ceux qui participeront au sommet seront rendus publics, et je ne doute pas que le gouvernement du Canada, dans sa sollicitude habituelle aux questions québécoises, les étudiera à la loupe.

La raison subsidiaire, c'est que dans les agents que nous invitons, nous voulons développer le plus large consensus. Or, certains de ces agents sont réticents à s'asseoir à une table québécoise à laquelle participerait le gouvernement du Canada qu'ils tiennent en suspens. Et comme nous voulons respecter la volonté des agents qui viendront discuter de ces grands problèmes avec nous, nous y avons été de la façon la plus délicate possible. Cette argumentation subsidiaire s'ajoute aux raisons de fond que j'ai déjà mentionnées.

M. Biron: M. le Président, j'aimerais savoir du ministre du développement économique les noms de ces agents économiques qui hésiteraient fortement à s'asseoir à une même table que les représentants du gouvernement fédéral.

M. Landry: Ces informations, à ma connaissance, sont publiques et ne relèvent pas de documents gouvernementaux. Certains d'entre eux ont confié la chose à la presse. Certains autres s'en sont ouverts dans des rencontres privées. Nous avons convenu que ces rencontres resteraient privées, laissant à chaque agent le soin de dévoiler lui-même ses propres positions sur la question.

M. Biron: M. le Président, je comprends que le ministre du développement économique n'est pas prêt à nous citer des noms.

Ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales, concernant toujours cette lutte au chômage. Le ministre des Affaires intergouvernementales a-t-il été consulté à propos d'une initiative prochaine du gouvernement fédéral, quant à la lutte au chômage, particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans, vis-à-vis de la création d'une espèce de corps de service civique qui serait appelé le "peace corps"? Qu'est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales est prêt à faire pour collaborer avec le gouvernement fédéral pour créer des emplois chez ces jeunes de moins de 25 ans?

Le Président: Je voudrais tout simplement souligner au chef de l'Union Nationale qu'il est permis de poser trois questions qu'il a appelées, en ce qui concerne les deux autres, des questions supplémentaires ou, si on veut, des questions accessoires. Mais ce n'étaient vraiment pas, en l'occurrence, des questions supplémentaires mais des questions essentiellement distinctes les unes des autres.

Ceci étant dit, M. le ministre des Affaires intergouvernementales, vous pouvez répondre.

M. Morin (Louis-Hébert): M. le Président, nous recevons assez souvent diverses communications

de très nombreux gouvernements. Je n'ai pas à la mémoire le sujet dont vous me parlez aujourd'hui. Je vais m'en informer et il me fera plaisir de vous apporter tous les renseignements que vous voudrez bien recevoir.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

Dossier fédéral-provincial sur les communications

M. Ciaccia: Ma question s'adresse au ministre des Communications.

Y a-t-il eu des liens directs entre le ministre des Communications du Québec et le ministre des Communications du gouvernement fédéral sur le dossier des communications?

M. O'Neill: Il y a déjà eu une réponse écrite à ce sujet, mais pour l'information du député de Mont-Royal, je vais donner une réponse orale. Les contacts en question se sont faits de façon indirecte, c'est-à-dire qu'il y a eu rencontres avec des groupes de fonctionnaires de Québec et d'Ottawa pour préparer la rencontre d'Edmonton, d'une part, Québec-Ottawa; aussi une rencontre avec le ministre des Communications de la province de l'Alberta, qui représentait visiblement ou était plus ou moins le messenger du ministre fédéral des Communications; et rencontre avec le ministre des Communications de la Saskatchewan. Les contacts se sont faits de cette façon, avant tout au sujet de la réunion d'Edmonton qui, en passant, n'était pas une rencontre fédérale-provinciale, mais la rencontre d'un comité consultatif.

J'en profite pour vous signaler, concernant le projet de loi qui a été déposé à Ottawa par Mme Sauvé — que, contrairement à ce que le ministre fédéral des Communications a affirmé — il n'y a jamais eu de consultation réelle avec le Québec. J'ai fait vérifier la chose auprès des gens du ministère qui suivent ce dossier depuis plusieurs années, il n'y en a jamais eu non plus ni au temps où M. L'Allier était ministre des Communications, ni au temps où M. Hardy était ministre des Communications.

Les contacts qui ont eu lieu à ce moment ne consistaient aucunement en un type de consultation visant à préparer le projet de loi qui a été rendu public et qui, soit dit en passant, démontre par sa seule présentation qu'il était inutile de se rendre à Edmonton, puisque tout était déjà décidé d'avance.

M. Ciaccia: Question supplémentaire. Le ministre est-il au courant que le cabinet de son prédécesseur était en contact direct avec le cabinet du ministre fédéral des Communications pour discuter des possibilités pour le gouvernement du Québec d'aller assister, à Edmonton, au Conseil consultatif sur les communications?

M. O'Neill: Si vous faites allusion au prédécesseur immédiat, c'est-à-dire à M. Hardy, les renseignements qui m'ont été transmis sont les suivants: il y a eu une rencontre entre M. Hardy et

Mme Sauvé concernant la possibilité de participer au comité consultatif d'Edmonton. M. Hardy n'a pris aucun engagement, à ce qu'on m'a dit. Il a exprimé un certain intérêt, à la condition que les rencontres ayant lieu à partir de ce premier contact pouvaient démontrer qu'il y aurait quelque avantage à participer à une rencontre de ce genre. Le rapport qui a été fourni par les fonctionnaires du ministère sur cette question et qui ont fait des contacts a été absolument négatif, c'est-à-dire qu'on a tout simplement constaté qu'il fallait s'en tenir sur cette question à la prise de position de M. L'Allier qui avait tout simplement conclu qu'il n'y avait rien à sortir de ce genre de rencontre où, encore une fois, tout était décidé d'avance, en faveur de la position du gouvernement fédéral en matière de communications.

Le Président: M. le député de Bellechasse.

M. Ciaccia: Question supplémentaire. Je ne parlais pas des communications avec M. L'Allier, je parlais des communications avec votre prédécesseur, M. Hardy. Mais n'y aurait-il pas lieu, de la part du ministre des Communications du Québec, de se rendre à cette réunion du Conseil consultatif, à Edmonton, pour laisser savoir la position officielle du présent gouvernement provincial dans le dossier des communications, position que nous ne savons pas à ce stade-ci?

M. O'Neill: M. le Président, après étude très sérieuse de la question, il nous était apparu que ceci serait inutile parce que cette position du Québec est très bien connue, et le moins, là-bas, qu'on puisse imaginer c'est que, dans ce domaine, nous n'irons pas moins loin que nos prédécesseurs.

Si, dans certains autres secteurs, le gouvernement précédent s'est révélé d'une inquiétante mollesse à l'égard du fédéral, il faut reconnaître au moins chez un ministre, et je pense ici à M. L'Allier, une prise de position très ferme concernant les intérêts du Québec. Encore une fois, le moins que nous ferons, c'est de maintenir cette position. En fait, nous irons encore plus loin.

Le Président: M. le député de Bellechasse.

Propriétaires de boisés privés

M. Goulet: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture. Bien humblement, M. le Président, je vous demande de m'accorder un court préambule. Le 13 janvier, le ministre, en compagnie de ses collègues le ministre des Terres et Forêts et le ministre d'Etat au développement économique, a rencontré les représentants de l'Association des propriétaires de boisés privés. Cela fait maintenant deux mois que ces gens attendent une réponse. Ma question est celle-ci: Le ministre peut-il nous dire où en est rendu le dossier aujourd'hui? Compte tenu de sa réponse, j'aurai au moins une petite question supplémentaire.

M. Garon: En effet, nous avons rencontré les représentants de l'Association des propriétaires de boisés privés et, quelques semaines plus tard, j'ai rencontré les gens de l'UPA. J'ai discuté de cette question avec eux. Je me suis informé aussi au sujet des requêtes qui avaient été présentées déjà par l'Association des propriétaires de boisés privés devant la Régie des marchés agricoles, où on alléguait qu'il y avait discrimination par le syndicat des producteurs de bois dans les distributions des connaissances de livraison, qu'on appelle plus communément des passes de bois, entre des gens qui étaient agriculteurs et non-agriculteurs au sein du syndicat. On m'a dit qu'au bout de deux ou trois jours d'enquête la preuve n'était pas très forte à l'effet qu'il y avait discrimination et que finalement les requêtes ont été retirées.

Je pense que là-dedans il y avait un problème, en 1975, de très fortes méventes dans le bois. Quand je les ai rencontrés, quand ils m'ont contacté, j'ai voulu que le ministre des Terres et Forêts et le ministre d'Etat au développement économique soient présents parce qu'il m'apparaissait que ce n'était pas seulement un problème de ce qu'on a appelé le monopole syndical, mais également un problème de mévente du bois. Une action a été entreprise par le ministre des Terres et Forêts à ce point de vue. Les ventes de bois sont meilleures, sans être excellentes.

Par ailleurs, au point de vue du statut des producteurs de bois et du statut de producteurs agricoles actuellement, j'ai demandé au ministère qu'on considère les conséquences juridiques pour améliorer possiblement le statut de ces producteurs.

M. Goulet: Question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que j'ai bien compris qu'il y a eu enquête après la rencontre que vous avez eue avec les propriétaires des boisés privés?

M. Garon: Je n'ai pas compris

M. Goulet: Est-ce que j'ai bien compris qu'il y a eu enquête après que vous avez rencontré...

M. Garon: Je parlais des requêtes qui avaient été faites devant la Régie des marchés agricoles, qui avait fait deux ou trois jours d'enquêtes, d'auditions, si vous le voulez, à la suite de la requête de l'Association des propriétaires de boisés privés, à l'automne dernier.

M. Goulet: Question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que vous pensez prendre une position définitive dans ce dossier d'ici quelques semaines ou quelques mois pour régler ce conflit?

M. Garon: Je vous disais tout à l'heure qu'on regardait les conséquences pour le statut de producteurs agricoles quant aux gens qui sont dans ce domaine, parce que, finalement, il y a toutes sortes de conséquences à être reconnus producteurs agricoles. Qu'est-ce que cela implique dans différents secteurs où il y a des avantages à être un producteur agricole et si cela a du bon sens ou

si cela n'a pas de bon sens? C'est ce que j'ai demandé aux fonctionnaires d'étudier. Les rencontres que j'ai eues avec l'UPA ne datent pas de très longtemps à ce sujet.

Le Président: Fin de la période des questions.

Question de privilège

Le Président: J'ai été avisé dans les limites permises par le règlement que M. le ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports entendait soulever une question de privilège en rapport avec un article paru dans un journal, ce matin.

Je l'invite à soulever sa question de privilège.

M. Claude Charron

Article de journal

M. Charron: M. le Président, soyez assuré que je ne veux pas faire de cette intervention le début d'une habitude; au contraire, j'essaie de respecter intégralement et foncièrement la liberté d'information. Mais il reste des moments où n'importe qui se sent le devoir d'intervenir s'il veut continuer à pouvoir remplir adéquatement le mandat qui lui est confié.

M. le Président, le Journal de Québec de ce matin porte comme titre à un article de M. Normand Girard, qui rappelle un incident tout à fait mineur de la journée d'hier, une affirmation absolument éhontée, et je cite le titre: Charron lance: "Nous avons la minorité anglaise comme otage". M. le Président, vous êtes témoin, et tous les membres de cette Assemblée également, que non seulement je n'ai pas tenu ces propos qui sont à des milliers de milles de mon esprit, mais qu'en plus de cela ils ont été affirmés hier dans cette Assemblée par un autre député que celui qui vous parle, qu'ils m'ont été prêtés et que je les ai, sur une question de privilège, reniés hier.

Le moins que l'on puisse espérer, si on voulait en faire une nouvelle, c'est que l'on ait titré: Selon un député libéral — ce qui aurait qualifié la source — le ministre Charron aurait déclaré que nous tenions la minorité comme otage. Mais, M. le Président, à un moment de notre histoire collective où je travaille d'arrache-pied, avec mes collègues du Cabinet, à établir une politique linguistique où, en aucun temps, en aucun temps nous ne voulons considérer les citoyens québécois de langue anglaise comme des otages, je considère ce titre comme profondément malhonnête et tendancieux.

Je sais qu'il y a une certaine distance entre le rédacteur d'un titre et le rédacteur de l'article lui-même. Tout ce que j'espère, c'est que dans l'édition de demain, la cervelle d'oiseau qui est responsable de ces titres au Journal de Québec aura le courage de s'identifier.

Une Voix: Bravo!

M. Blank: M. le Président, voyant que je suis

impliqué dans cette affaire, comme député libéral de l'Opposition, je ne retire pas mes paroles.

Le Président: Je voudrais, à la demande du leader parlementaire de l'Opposition officielle, suivant les dispositions de notre règlement, convoquer à six heures une conférence des leaders parlementaires, à la chambre 193.

M. Burns: D'accord.

Affaires du jour.

Travaux parlementaires

M. Burns: M. le Président, avant les affaires du jour, j'ai l'honneur de proposer que la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement siège, comme depuis quelques jours, concernant l'aménagement de la colline parlementaire, au salon rouge, mais à 16 h 45.

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Président: Adopté.

Reprise du débat sur le message inaugural

M. Maurice Bellemare

M. Bellemare: M. le Président, je n'ai pas besoin de vous dire, à vous plus qu'à tout autre, que je me réjouis fortement de votre élection au poste de président de cette Assemblée nationale. Vous êtes probablement le plus jeune de ceux qui ont accédé à ce trône royal dans cette Assemblée.

Je voudrais vous dire combien je me réjouis et que je vous supplie, comme je l'ai fait déjà, précédemment, auprès des autres présidents de cette Assemblée délibérante, d'être généreux et patient à mon endroit.

Je pense aussi aux deux vice-présidents qui ont eu l'honneur d'être nommés dans cette Chambre pour exécuter cette tâche difficile de présider nos débats: l'honorable député de Vaudreuil-Soulanges et l'honorable député de Prévost, à qui j'offre mes sincères félicitations et aussi nos vœux de courage et de sincère détermination. On doit toujours, je pense, mesurer son droit avec les responsabilités de sa charge et surtout avec les responsabilités de son devoir. Ce n'est pas à vous, M. le Président, que je vais apprendre ces choses.

J'ai remarqué chez vous, particulièrement, un grand désir et un souci particulier de consultation. Dès votre arrivée, vous nous avez rencontrés, les leaders de chacun des partis, et vous avez exposé un certain nombre de projets. J'ai remarqué aussi une ouverture d'esprit, un nouveau style, puisqu'il faut être à la mode pour tout de suite, je ne dis pas que je le resterai, qui font que vous êtes devenu véritablement le défenseur des droits de l'Opposition. En vertu de tous ceux qui ont écrit sur le

droit parlementaire, je crois que c'est le véritable rôle du président d'être le vrai représentant et le défenseur des droits des membres de l'Opposition. Je tiens à vous en féliciter parce que, depuis le début, vous nous avez accordé une grande attention quant au respect de ces droits.

Je suis prêt à collaborer avec vous, pour autant qu'on sera consulté. J'ai assisté, comme chacun d'entre vous, à l'assermentation du président des États-Unis, M. Carter, et, lorsque l'archevêque d'Atlanta a récité la prière, avant l'assermentation, qui était faite de bons vœux, mais aussi de pieuses recommandations, il a supplié le Très-Haut d'accorder à son président des lumières de discernement et particulièrement de justice et de prudence. Il a fait la prière devant des millions de téléspectateurs et j'ai vu moi-même, comme vous avez dû aussi le constater, avec quel esprit de foi le président lui-même, se recueillant et écoutant la prière, nous a donné à tous un exemple de foi profonde, ce qui inspire véritablement tout parlementaire et qui donne confiance en ces institutions pour lesquelles nous nous battons.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, dans toutes les Chambres au monde où je suis passé, et Dieu sait combien j'en ai visitées...

Des Voix: Ah! Ah! Ah!

M. Burns: Quel aveu!

M. Bellemare: Je vais mettre "chambre" entre guillemets pour ne pas donner de fausse interprétation, parce qu'à mon âge j'ai bien plus de tentations que de fois où je succombe.

Partout où je suis passé, on a récité cette prière. On sait que, dans notre Canada, dans nos provinces, dans nos conseils de comté, dans nos conseils municipaux, on attache une importance capitale à cette tradition qui est de foi catholique, mais qui est de foi chrétienne aussi. Tout en respectant, avec beaucoup de déférence, votre décision, M. le Président, je vous assure que, dans quelques années, lorsque nous reprendrons le pouvoir, nous allons rétablir la prière.

Aux électeurs de Johnson, qui m'ont élu par une majorité extraordinaire, je voudrais adresser mes plus sincères remerciements, puisque cela fait, cette année, 35 ans que je suis dans ce Parlement. Etant le doyen de cette Assemblée nationale, j'y ai vécu des hauts et des bas. J'ai voyagé entre le pouvoir et l'Opposition. Comme le disait si bien un jour l'honorable M. King, j'ai connu la vallée de l'humiliation puisqu'on n'avait pas un seul député d'élu en 1973, et nous sommes revenus. Entre le passé où sont mes souvenirs et l'avenir où sont mes espoirs, il y a le présent où sont tous mes devoirs.

C'est parce que je suis conscient de remplir ici fidèlement le mandat que m'ont donné mes électeurs que je veux accomplir le plus fidèlement possible tous les devoirs qui sont inhérents à mon mandat.

Je vous assure, M. le Président, que mon attachement pour mes électeurs est profond, mon dévouement est sincère et ma loyauté est incontes-

table. Il y a sûrement, je l'ai dit et je l'ai répété souvent, dans l'Eglise l'apostolat de la prière, mais dans la politique il y a aussi l'apostolat de la présence, qui rend bien service quand arrive le jour de l'élection. M. le Président, je voudrais rendre un hommage particulier à mon chef. Ceux qui pourraient essayer de trouver des dissensions ou qui pourraient vouloir nous mettre en conflit pourront gratter longtemps pour en trouver. Je lui dis ma profonde gratitude et ma loyauté la plus désintéressée. Il a accepté une lourde tâche, celle de diriger les troupes et surtout de suivre une tradition qui était établie depuis des années, dans laquelle avaient vécu de grands hommes, M. Duplessis, M. Sauvé, M. Johnson, M. Bertrand. Je suis sûr que lorsqu'il a pris la responsabilité, le soir de l'élection du 23 mai dernier, il savait la grandeur et la profondeur de cette immense responsabilité qu'il avait à assumer.

Si les gens s'amusent aujourd'hui à parler de style nouveau, au pouvoir comme dans l'Opposition, et que certaines personnes appellent cela des slogans, moi j'appelle cela plutôt un esprit de travail. Je voudrais vous citer l'auteur remarquable qui a décrit le rôle de l'Opposition, je pense que c'est — je vais regarder pour ne pas me tromper, pour ne pas en nommer un autre — le ministre des Affaires culturelles et des Communications. Je vais chercher cela, le "rôle de l'Opposition", dans un de ses livres si bien écrits qu'il avait le plaisir d'écrire dans ce temps avec sa plume, à l'encre noire, contre le régime de M. Duplessis, en 1961. Je ne lui prête pas d'intentions, je lis le texte. Quel était ce rôle, disait M. O'Neill dans le temps? Il écrivait ceci, et écoutez bien, c'est exact: "Il ne manque pas de gens qui ignorent ou feignent d'ignorer le rôle, l'utilité des partis politiques dans l'Opposition." L'utilité! Il continuait: "Devant les projets de loi soumis à l'étude, devant les attitudes de l'Exécutif, c'est la grande responsabilité de l'Opposition de s'informer, de passer au crible, de critiquer sévèrement, de suggérer. Pourquoi faire cela, si on est à peu près assuré d'avance que la majorité va appuyer l'administration? Pour trois raisons. Premièrement, "pour rendre bien prudents les gestes du gouvernement; deuxièmement, parce qu'à la lumière de la discussion des aspects nouveaux peuvent sortir de la discussion; troisièmement, parce que la critique des projets oblige le gouvernement à exposer, dans les moindres détails, ses mobiles et particulièrement la nature qui inspirent ses projets de loi."

Mais il va encore plus loin, écoutez ceci, c'est merveilleux. Quelques années plus tard, en 1961, il dit ceci: Le Parlement est une tribune où s'expriment le pouvoir et l'Opposition. Le premier, le pouvoir pour exprimer son action et la faire approuver. Le second, l'Opposition, pour la critiquer et proposer une autre sorte de politique. Discuter la législation, la critiquer sévèrement, ce n'est pas du temps perdu, messieurs; cela va? "Ce n'est pas non plus faire ce que certains appellent de l'obstruction systématique"; c'est votre grand professeur qui vous a dit cela. C'est une nécessité évidente qu'il faut, selon sa conscience, pratiquer. C'est clair? Vous avez compris?

M. le Président, je voudrais aller plus loin et terminer ce petit paragraphe en citant quelque chose de délicieux, pour rappeler à l'honorable ministre des Affaires culturelles que, s'il est au pouvoir, il va falloir qu'il fasse attention lui-même. Ecoutez bien: "Il ne faut pas encore se fier à la propagande que font les partis car il y a une grande différence entre les programmes des partis et ce qu'ils réalisent une fois qu'ils sont au pouvoir". Il finit en disant ceci, M. le Président, et c'est la note la plus caractéristique de l'homme; "Toute la politique provinciale, depuis que je la connais, en est une éclatante et continuelle illustration".

M. O'Neill: Il y a longtemps de cela.

M. Bellemare: Cela fait longtemps, mais les écrits demeurent et les paroles s'envolent. N'oubliez jamais cela. J'en ai un autre, de vous, qui s'intitule "Le chrétien et les élections", mais je m'en servirai un autre jour.

Donc, le rôle de l'Opposition ce n'est pas un style, c'est plutôt un esprit de travail différent. Mon chef et mes collègues de l'Union Nationale ont compris cela. Je ne sais pas si les autres qui ont parlé dans cette Assemblée, particulièrement ceux du Parti québécois, étaient bien sûrs de se conformer au style du premier ministre dans son discours inaugural. Il a voulu se faire rassurant, confiant, employer un ton prudent, modéré, comme un sage qui ne veut pas trop trop remuer la poussière. Il a fait cela gentiment, faisant contraste souvent avec l'attitude de certains députés qui sont venus après.

Je vous conseillerais une chose, mes chers députés, vous qui avez fait un effort suprême. Vous n'en ferez plus. Vous allez aller au dortoir pour quatre ans. Ne vous en faites pas, j'ai vu passer plusieurs générations ici et ils ont tous fait des grands discours en disant qu'ils participeraient à la législation. Ne vous en faites pas. Retournez dans vos comtés et travaillez plutôt en profondeur dans vos comtés parce que des discours en Chambre, vous n'en ferez pas bien souvent. Vos discours sont faits. Vous n'avez pas encore entendu un ministre. Ils se réservent pour la législation. D'accord, c'est leur rôle.

Le moyen le plus sûr de repousser toute l'injure, tout le mépris que l'on peut avoir pour un homme public, je pourrais vous le dire entre guillemets, c'est l'oubli.

Le député de Maisonneuve, le leader parlementaire...

M. Burns: C'est à mon tour, maintenant?

M. Bellemare: ...et ministre d'Etat à la réforme parlementaire doit avoir, de ma part, un sincère remerciement. Je tiens, messieurs des deux côtés de la Chambre, à vous dire merci d'avoir officiellement reconnu l'Union Nationale comme parti, en vertu de la loi amendement la Loi de la Législature et la Loi électorale.

Je dois dire aussi à l'honorable député de Maisonneuve, le leader parlementaire, que dans la réforme parlementaire, il y a des moyens physi-

ques, locaux et financiers quand il s'agit d'assumer nos responsabilités. De ce côté, je pense que mes collègues et moi avons été très bien traités. Il faut le dire parce que je crois que c'est nécessaire.

Vous étiez en face d'un groupe considérable de députés qui voulaient tous avoir des bons bureaux. C'est logique, c'est raisonnable. Ils étaient au pouvoir. Vous nous avez traités avec beaucoup d'amitié et de condescendance. Je tiens à vous dire merci au nom de tout mon groupe.

Maintenant, il y a beaucoup de place pour de l'amélioration aussi.

M. Burns: J'attendais le pot justement.

M. Bellemare: Je ne dis pas que ce qui nous manque nous nuit, mais je dis que ce qui nous manque nous mettrait plus exécutifs. Étant le doyen, je sais que c'est avec prudence qu'on va procéder aux réformes parlementaires et particulièrement en ce qui regarde les nouvelles suggestions qui sont faites. Le débat sur la TV est une réforme parlementaire. Il ne faudrait pas oublier qu'il y a une sous-commission parlementaire qui a été formée. On ne l'a pas encore convoquée, mais je sais que c'est un oubli. On s'en souviendra en temps et lieu, car il y a une motion et on n'a pas le droit d'en parler en vertu de l'article 99. Le ministre sait ça. Il lira cet article. La sous-commission existant, la motion a moins d'importance. Il faudra faire attention.

Je dis au leader parlementaire qu'on aura peut-être le temps d'en parler. En tout cas, je suis bien d'accord pour des réformes parlementaires, telles que la TV, la radiodiffusion. Le financement des partis, je l'ai lu, je l'ai parcouru, je lui ai trouvé des bonnes choses. Je lui en ai trouvé des moins bonnes. Je le lui dirai en temps et lieu. Mon groupe se réunira très prochainement pour l'étudier.

La carte électorale est très mal faite à certains endroits. Je n'ai qu'à vous citer comme exemple mon comté où j'ai 149 milles de long sur 39 milles de large et cela me fait un parcours épouvantable avec à peu près la même population qu'un comté de Montréal. Il y a sûrement des choses qu'il faudra faire.

Le mode de scrutin. Doit-il y en avoir deux scrutins ou un seul? C'est compris dans la réforme parlementaire.

Le rôle des députés. Essayer de régénérer notre Législature, notre Assemblée nationale. Essayer de faire jouer aux députés un rôle autre que celui de leur faire prononcer un discours en réponse au message inaugural et de les laisser somnolents pendant tout le reste de la session. Il y a là un devoir dans la réforme parlementaire. Je vous le dis et je vous le répète: J'ai souffert moi-même d'être un "back-bencher" pendant des années et je sais ce que c'est, combien c'est long et combien la Chambre devient lourde à supporter. On s'énerve, on dit des choses qu'on ne devrait pas dire, on fait des interprétations. Je n'ai nommé personne. Mais c'est la lourdeur de la Chambre qui fait qu'on s'impatiente, parce qu'on ne fait rien. Je l'ai vécu, ça.

Alors, messieurs, on a besoin d'un souffle nouveau, de quelque chose qui va nous régénérer tous et qui va faire qu'on va être véritablement des parlementaires qui vont prendre part véritablement à l'exécution, au programme même du parti. On a travaillé pour ça dans votre parti, comme nous, nous avons travaillé dans le nôtre. Mais, ensemble, nous pouvons faire oeuvre de bien.

On doit tenir compte aussi des changements qui sont survenus dans l'habitude des gens de travailler, soit dans des comités, soit dans la société. On doit tenir compte aussi des manières de vivre qui sont différentes de celles qu'on vivait il y a quelques années. Il faut aussi tenir compte des media d'information qui sont beaucoup plus vigilants qu'ils ne l'ont jamais été. Quand il y avait un ou deux journalistes à la Tribune de la presse, quelqu'un faisait un rapport et c'était correct. Mais, maintenant, il y en a 65 qui nous surveillent et qui pourraient demain, s'ils étaient méchants, mais ils ne le sont pas, dire qu'un député dort, sommeille ou lit ses journaux, qu'il écrit sa correspondance, ne participe pas aux débats, n'est jamais à son siège. Ils pourraient tous dire ça, mais ils ne le disent pas. Ils sont raisonnables.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les media d'information, aujourd'hui plus qu'hier, jouent un rôle important. Il faudra aussi y penser très sérieusement. Je pense que nous sommes en faveur d'une évolution mais d'une évolution qui soit réaliste, mesurée, positive et qui ne balaie pas d'un geste de la main toutes nos saines traditions.

J'aborde un autre sujet. Si le passé n'enseignait pas l'avenir, à quoi bon avoir de la mémoire? Je me souviens, dans ma carrière de politicien, que c'est un gouvernement libéral à Ottawa, dirigé par le très honorable Louis Saint-Laurent, qui, en 1957, a inauguré officiellement la statue du pire ennemi du Parti libéral, Sir Robert Borden, qui est mort avec la réprobation de tous les gens de la province de Québec, honni de tout un peuple et particulièrement détesté souverainement à cause de la conscription. Mais, 20 ans plus tard, c'est l'honorable Louis Saint-Laurent lui-même qui, sur la colline parlementaire à Ottawa, a inauguré la statue de Sir Robert Borden.

C'est à Québec que le monument de l'honorable Sir Wilfrid Laurier a été inauguré, en 1954, par celui dont le père l'avait fait battre, M. Duplessis. Le père de M. Duplessis avait fait battre Sir Wilfrid Laurier dans une campagne en 1919. C'est M. Duplessis, qui était un adversaire politique dans le temps, qui a inauguré la statue de l'honorable Wilfrid Laurier sur le boulevard Langelier, en 1954. J'arrive, M. le Président...

M. Burns: Je vous vois venir gros comme cela.

M. Bellemare: Je pensais ne pas être découvert. Mais, M. le Président, je voudrais vous lire une loi qui a été sanctionnée par ce Parlement en 1959, quatrième session de la 25^e Législature, et je vais vous citer pendant quelques minutes le préambule. Je vous dirai pourquoi j'ai été chercher Sir Robert Borden et Sir Wilfrid Laurier.

"Attendu que l'honorable Maurice-L. Duples-

sis, décédé le 7 septembre 1959 dans l'accomplissement des devoirs de sa fonction de premier ministre de la province de Québec, a consacré au service de celle-ci 32 années de sa vie, avec toutes les ressources d'une vaste intelligence, d'une extraordinaire puissance de travail et d'un profond amour de sa province;

"Attendu que son oeuvre politique et administrative et sa constante et vigoureuse défense des droits constitutionnels des provinces et du pacte confédératif, le classent parmi les grands hommes d'Etat du Canada;

"Attendu que la population du Québec, douloureusement émue de sa disparition, lui a rendu à sa mort et lors de ses obsèques et continue de lui rendre un éloquent hommage de reconnaissance et d'admiration auquel se sont associés les dirigeants et les interprètes autorisés du monde religieux et civil de tout le Canada et d'ailleurs;

"Attendu qu'il convient de perpétuer cet hommage à la mémoire d'un illustre fils québécois et serviteur de sa patrie à ses causes, Sa Majesté, du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative du Québec, décrète que le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à ériger un monument à la mémoire de l'honorable Maurice-L. Duplessis à l'endroit qu'il jugera le plus approprié, dans la cité de Québec. Il pourra, à ces fins, acquérir tous sites ou utiliser tous sites appartenant à la province et prendre toutes les mesures qu'il jugera à propos. Les dépenses occasionnées dans l'exécution de la présente loi seront payées à même les fonds consolidés du revenu. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction".

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette statue, qui a fait tant de bruit, qui a été cachée par le régime précédent comme une honte, qui a été méprisée par plusieurs personnes...

Aujourd'hui, je pense que le temps est venu, dans l'opinion publique, de rendre à ce grand Canadien, à ce grand Québécois l'hommage qui lui est dû par une vie entièrement consacrée à sa province.

L'honorable premier ministre, dont je connais la profondeur des sentiments, pourrait, peut-être, lui, faire le geste noble, grand qui serait vivement apprécié de tous les Québécois— Dieu sait qu'il en reste encore beaucoup qui ont bonne souvenance de ce grand patriote que fut M. Duplessis — et sortir de ses fonds poussiéreux cette statue qui représente cet homme qui a été un grand patriote.

M. Burns: Le député de Johnson me permet-il une question?

M. Bellemare: Certainement.

M. Burns: C'est vraiment pour une question d'information. Je présume que, si je me pose la question, il y a peut-être d'autres membres à l'Assemblée nationale qui se la posent. De 1966 à 1970, sauf erreur, le député de Johnson était ministre dans le gouvernement au pouvoir. Est-ce

qu'il y a une raison pour laquelle, durant cette période, la statue n'a pas été sortie en public?

M. Bellemare: Oui. Other days, other ways. C'est correct? Je n'en ai pas d'autre.

M. Burns: Je voulais juste le savoir.

M. Bellemare: Je vous ai vu venir. Alors, other days, other ways, c'est passé. C'est correct? Les gens se sont calmés. Le parti qui manifestait probablement le plus d'animosité est au pouvoir. Je pense que ce serait le temps de rendre justice à un grand Canadien, à un grand Québécois. Je vous le demande. J'ai déjà fait cette demande dans l'Opposition, ici même en cette Chambre. Cela m'incite à renouveler cette demande et je suis convaincu qu'elle sera entendue. Elle concerne la mémoire d'un homme qui, à mon sens, non seulement a marqué son époque, mais a laissé pour sa province un riche héritage de foi, de traditions et de protection de notre bien national.

M. le Président, j'aborde maintenant un autre sujet. C'est le fédéral et les relations provinciales. Je pense bien être capable de me rendre au bout sans avoir trop d'interruptions.

Le premier parti québécois dans la province de Québec fut l'Union Nationale. Le parti de l'Union Nationale, qui a été le plus autonomiste parmi tous les partis politiques, a été dirigé de main de maître par des Duplessis, Johnson, Bertrand, Sauvé et on sait avec quelle maîtrise ces gens ont fait face à un gouvernement fédéral qui était obstiné, qui voulait centraliser. Vous n'avez pas connu cette période, les plus jeunes. Les plus vieux comme moi, on l'a vécue et peut-être les écrivains qui dans le temps... Cette période néfaste de la centralisation du fédéral a été mortelle pour la province de Québec. Aujourd'hui, l'Union Nationale fait surface. Ce n'est pas pour séparer la confédération canadienne, mais c'est pour dire à ceux qui sont en place qu'il y a moyen, en vertu de notre constitution, en vertu de nos lois, d'obtenir du gouvernement fédéral la reconnaissance de nos droits. Si aujourd'hui nous vivons dans un monde inquiet, un monde troublé, un monde traumatisé, je pense que toutes les luttes qu'a faites l'Union Nationale dans le passé...

M. Burns: Other days, other ways.

M. Bellemare: Pour nous, nous n'avons pas changé. Nous sommes restés selon l'éthique, selon la pensée de notre fondateur; nous sommes restés dans cet alignement d'être contre tous ceux qui nous déshabillaient dans la province de Québec. Je vais vous en donner des exemples. Les gens d'Ottawa ont pensé un jour que la province de Québec pouvait se faire déshabiller sans rien dire. On était des moutons à se laisser tondre. Je ne dis pas, par exemple, sortir de la confédération canadienne. Non! On peut réaliser tout ce que je vais vous dire maintenant dans la confédération canadienne, mais pas en dehors.

Autrement, ce serait une tragédie nationale.

Je dis et je répète, et il faudrait me croire, parce qu'ici j'ai des détails, j'ai des chiffres qui sont éloquentes... Qui, pendant la guerre de 1917, le premier...

Mme le Vice-Président: M. le leader de l'Union Nationale, vous avez dit tantôt qu'il y a des gens qui ont bien des choses à dire et qu'ils doivent se montrer raisonnables, veuillez conclure.

M. Bellemare: Je demande à la Chambre si elle veut me laisser continuer pendant quelques minutes. J'ai des choses qui pourraient être très intéressantes. J'ai parlé dans le préambule de toutes sortes de choses, mais j'arrive au coeur de mon exposé.

M. Burns: Mme le Président, quant à moi — je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues — je serais prêt à donner encore cinq bonnes minutes au député de Johnson. D'autre part, comme on a d'autres travaux à exécuter en Chambre...

M. Bellemare: Cela va vous intéresser énormément.

M. Burns: D'ailleurs, vous avez remarqué que je n'ai pas quitté mon siège ou presque pas, depuis le début, alors...

M. Bellemare: Je comprends, j'aurais dû commencer par la queue de mon discours au lieu de commencer par les félicitations. Je vais les ôter, les félicitations.

Qui, pendant la guerre de 1917, a commencé à saccager les droits provinciaux, les droits sacrés de la constitution canadienne, si ce n'est Sir Robert Borden, avec la complicité de certains conservateurs qui ont cédé à Ottawa l'impôt sur le revenu? Première immixtion de ces gens dans nos droits sacrés. Qui, pendant la guerre de 1939, si ce n'est M. Mackenzie King, a envoyé dans l'Ontario les grosses industries lourdes qui donnent aujourd'hui des emplois à des milliers de personnes? Et chez nous, les cartouches, les petites cartouches dans la province de Québec, l'industrie primaire. Qui a brisé, en 1940, le principe de remplacer le droit de taxation par des subventions? Ottawa. Au lieu de laisser les provinces exercer leurs droits, le fédéral a préféré garder les pouvoirs fiscaux et les remplacer par des subventions conditionnelles, ce qu'on appelle aujourd'hui la péréquation, le compte-gouttes. Puis il faut être attentif pour ne pas en échapper. Seul le gouvernement de M. Duplessis s'est opposé farouchement, en 1954, à ce droit de l'impôt sur le revenu, et on a pu récolter, ravoir de M. Saint-Laurent un droit de taxation de 5% pour les individus et un droit de 1% pour les corporations.

Quand le fédéral est venu s'immiscer dans l'agriculture, dans les terres et forêts, dans le commerce et l'industrie, dans les travaux publics, dans la voirie, il a formé de nouveaux ministères pour rentrer dans la province de Québec, pour nous rendre égaux à tout le monde. Je dis qu'au-

jourd'hui si le gouvernement fédéral a des troubles avec la province de Québec, c'est parce qu'on a voulu nous mettre pareils à tout le monde.

Qui a organisé la commission Massey, commission qui est allée partout recueillir des documents et qui nous a imposé, dans la province de Québec, la culture et l'éducation? La culture c'était le fédéral, et l'éducation c'était nous autres. C'est là qu'est venu le fameux imbroglio avec Ottawa et qu'on a dit: Vous ne rentrerez pas dans le domaine de l'éducation. Jamais, que ce soit par culture ou autrement, jamais vous ne rentrerez dans le domaine de l'éducation provinciale. On a mis M. Diefenbaker devant les faits. M. Paul Sauvé s'est dérangé, après la mort de M. Duplessis, pour aller rencontrer M. Diefenbaker à Ottawa et il a dit: Vous ne passerez pas, pour aucune considération, culture ou pas culture, c'est de l'éducation. A ce moment, M. Diefenbaker nous a suggéré de former le Conseil des universités. Nous avons alors formé le Conseil des universités et l'argent qui est venu d'Ottawa a dû être versé au Conseil des universités pour être, après cela, redistribué à parts égales, selon les critères établis par le gouvernement provincial.

Mais voyez-vous cette intrusion? Voyez-vous cette mainmise continuelle du gouvernement fédéral? Puis ils viennent nous dire qu'on a des problèmes, qu'on ne veut pas rester dans la Confédération. Oui, on veut rester dans la confédération, mais selon l'acte constitutionnel. Oui, on veut rester.

Des Voix: Non, non, non!

M. Bellemare: Moi, je veux rester, toujours!

Des Voix: Non, non!

Mme le Vice-Président: A l'ordre!

M. Bellemare: Vous autres, vous discuterez de ce que vous voudrez. Je suis un fédéraliste et je resterai fédéraliste parce que je considère qu'il y a des problèmes qui doivent se régler dans tout le Canada.

J'aurais aimé vous citer le nombre de ministères où ils sont entrés: dans les Affaires municipales, dans les Affaires sociales, dans le ministère de l'Agriculture, dans le conseil exécutif de l'OPDQ, dans le ministère de l'Éducation. Des pages et des pages où l'intrusion fédérale s'est faite sournoisement pour contrôler la province de Québec, pour en faire une province comme les autres. Je dis: Non! Je suis prêt à être fédéraliste, mais en respect de l'Acte constitutionnel. Il a vieilli, cet Acte constitutionnel; on est prêt à l'amender. Je suis sûr que le gouvernement responsable d'en face pourrait faire un geste noble pour garder le Canada uni. Il pourrait peut-être considérer, selon certains critères, certaines améliorations à ce pacte confédératif, mais pas le défaire.

Jamais, de mémoire d'homme, on n'aura vu un pays se diviser dans le centre même de toutes ses activités intellectuelles, industrielles, commerciales et autres et pouvoir dire, malgré tout le

monde: Je vais m'imposer et je vais vivre. Regardez ce que cela a produit seulement depuis quelques jours, l'arrivée et les déclarations de certains ministres et députés.

Mme le Vice-Président: M. le leader de l'Union Nationale, cette Chambre vous a déjà accordé cinq minutes supplémentaires. Veuillez conclure.

M. Bellemare: Cela vous fait mal! Non? Ecoutez donc, cinq minutes.

M. Burns: J'ai accordé mon consentement pour cinq minutes. Je pense qu'il y a d'autres députés qui veulent également intervenir dans le débat.

M. Bellemare: Je vais terminer en vous disant que les obligations d'épargne ont baissé, le 16 novembre, de \$6 millions, pour une journée. Le surlendemain, de \$3 millions, de \$6 millions, de \$4 millions, de \$6 millions et de \$4 millions, pour \$92 millions en 72 jours. C'est un signe indicateur. C'est vous autres qui m'en avez fourni la preuve, le 8 mars 1977, dans la réponse que vous m'avez faite. Cela commence à être grave.

Il y a aussi la chute vertigineuse, spectaculaire, si on fait la comparaison entre le mois de janvier 1976 et le mois de janvier 1977, à l'Office d'expansion économique de la CUM, à Montréal. Des chutes, dans les domaines commercial, industriel, institutionnel et génie civil, de 65, 84, 70, 32 pour un mois. Je ne dis pas que cela dépend seulement du PQ; non, cela ne dépend pas seulement du PQ, certain. Cela dépend d'autres éléments, mais il y a un élément de peur, de crainte.

En terminant, je voudrais vous dire que si mon discours a semblé rapporter bien des faits, je solliciterais le gouvernement de développer chez nous, à travers la province, une voirie rurale. Deuxièmement, dans la préparation du budget, prévoyez l'indexation de l'impôt sur le revenu. Vous l'avez assez recommandé, cela, et on s'est assez battu pour avoir l'indexation de l'impôt sur le revenu. Vous êtes au pouvoir, maintenant; je vous le recommande très fortement. Troisièmement, le placement des étudiants. Ne manquez pas le bateau avec les étudiants, vous le regretterez un jour. Quatrièmement, maintenez nos institutions d'enseignement privées. Si on ne veut pas les remplacer, rendez l'enseignement public meilleur.

En terminant je dis ceci: Tous ces hommes publics qui m'ont précédé, qui nous ont précédés deviennent souvent très petits avec les années. Ils sont des grands oubliés parce que leurs oeuvres sont éphémères ou irréalisables ou que la mémoire oublie trop facilement ces belles réalisations. Mais dans une civilisation de consommation ou de paternalisme d'Etat, on disparaît écorché vif et traîné souvent dans le sillage de l'ambition ou de la jalousie. Messieurs du pouvoir, c'est la rançon de la gloire et particulièrement du pouvoir. Avis vous est donné.

Mme le Vice-Président: M. le député de Frontenac.

M. Burns: M. le Président, si le député de Frontenac me permet, je rappelle à la Chambre qu'actuellement, je ne voulais pas le faire pendant que le député de Johnson parlait, la commission des transports siège au salon rouge relativement à la colline parlementaire.

J'aurais voulu, Mme le Président, également souligner la présence parmi nous d'un personnage qu'un certain nombre d'entre nous avons eu le plaisir de rencontrer aujourd'hui. Malheureusement, je comprends les obligations de ce monsieur qui a dû nous quitter, il s'agissait du consul général d'Allemagne de l'Ouest, M. Schmidt-Schlegel, qui était ici, dans les tribunes jusqu'à il y a quelques minutes. Il était venu — d'ailleurs j'en sais quelque chose puisque j'ai parlé avec lui ce matin — voir comment le vieux style s'exprimait encore en Chambre.

Je m'excuse auprès du député de Frontenac.

Mme le Vice-Président: M. le député de Frontenac.

M. Gilles Grégoire

M. Grégoire: Mme le Président, j'ai fort apprécié le discours que vient de prononcer mon bon ami le député de Johnson. En fait, je pouvais le suivre presque mot à mot, car j'avais devant moi les discours que prononçait autrefois le député de Johnson dans cette Chambre et je suivais mot à mot ce qu'il disait aujourd'hui. Il a toujours les mêmes revendications contre le fédéral, les mêmes préoccupations sur les relations entre Québec et Ottawa. Entre autres, remontons à sept ans, le jeudi, 5 mars 1970, le député de Johnson commençait par dire qu'il était le doyen dans cette Chambre, ce que nous avons entendu également aujourd'hui. Un peu plus loin, il nous parlait du fondateur de l'Union Nationale, Maurice Duplessis et de sa statue, et encore une tirade sur les relations fédérales-provinciales. Je le cite, page 193 du journal des Débats du 5 mars 1970: "M. Johnson a dit: Egalité ou indépendance. Il a dit aux gens: "Si nous ne sommes pas capables de nous entendre dans la confédération canadienne, si nous ne sommes pas capables de faire valoir ce que veut la province de Québec et ce qu'elle exige, eh bien, nous en sortirons."

Et depuis ce temps, le député de Johnson remarquera qu'il n'y a pas grand-chose de changé. Si on remonte un peu plus loin, à février 1966, encore là sur un discours inaugural, et cela fait onze ans, le député de Johnson a cru bon de s'attarder pendant longtemps sur les relations fédérales-provinciales en mentionnant également les mêmes points que ceux que nous avons entendus aujourd'hui. "La souveraineté, l'autonomie des provinces, disait-il, sont à l'antipode de toute tutelle fédérales". Exactement ce que nous entendions tout à l'heure.

Les mêmes discours se répètent parce que la même situation existe tout le temps. Les mêmes discours se répètent et je suis heureux que nous ayons un monument historique dans cette Assemblée nationale, qui est témoin, depuis trente ans,

que les mêmes choses se produisent, que les mêmes événements surviennent et que la même situation existe tout le temps. Je suis heureux de constater que nous avons un témoin qui, depuis 1944, répète toujours la même chose et décrit toujours la même situation. C'est un monument historique que nous devons conserver. Mais les jeunes, aujourd'hui, après 30 ans, 35 ans et 100 ans, réalisent qu'il est temps de changer quelque chose. Ce n'est plus tout de dire: Egalité ou indépendance. C'est maintenant le temps d'agir, c'est maintenant le temps de la souveraineté.

Mme le Président, je voudrais maintenant en venir à un sujet qui m'intéresse particulièrement, la question de l'amiante et la question du comté de Frontenac.

Dans le Parti québécois et dans le Québec on parle beaucoup de l'amiante comme richesse. On parle beaucoup des travailleurs de l'amiante, mais on oublie le comté de Frontenac qui est le centre de cette région de l'Amiante, avec Thetford, Black Lake, East Broughton, Robertsonville, Coleraine et un prolongement dans le comté de Richmond, Asbestos. C'est là le comté de l'amiante.

L'amiante, Mme le Président, est la plus grande richesse minière au Québec, en dollars. La plus grande richesse minière: \$300 millions qui arrivent dans le Québec contre 1,6 million de tonnes d'amiante exportées vers l'étranger.

Dans un mémoire, le comité des mines du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est disait: La position du Québec dans le domaine de l'amiante en est une de quasi-monopole. Regardons les chiffres: les Etats-Unis produisent 115 000 tonnes d'amiante, l'Europe 231 000 tonnes, l'Amérique du Sud 51 000 tonnes, l'Asie 67 000 tonnes, le Québec 1 537 000 tonnes, 80% du marché nord-américain. Non seulement l'état actuel de la production, dit ce rapport, place-t-il le Québec en première position dans le monde, mais cette position ne risque nullement d'être compromise dans l'avenir si on en juge par l'état des réserves disponibles, la taille et la teneur des gisements.

Les réserves d'amiante, si abondantes soient-elles au Québec, ne risquent pas de demeurer inexploitées. Au contraire, les prévisions de la demande pour l'an 2000 sont le double de la production de 1968.

Le comité ajoute également que la demande croissante d'amiante, si ce n'est pas une pénurie actuelle d'amiante, maintiendra et même renforcera la position de force du Québec. L'avenir est donc prometteur. Outre la quantité, le Québec peut compter sur la qualité de sa fibre d'amiante qui en fait la fibre la plus en demande parmi les divers types d'amiante au monde.

Le comité ajoute, quant à la rentabilité, que le secteur de l'extraction de l'amiante est reconnu pour sa rentabilité économique. Les taux de profits sont nettement supérieurs à ceux existants dans les secteurs similaires et même industriels.

Mais le rapport continue. La force que possède le Québec dans l'amiante réside exclusivement dans le secteur primaire. Dans la transformation, la commercialisation et la recherche,

rien n'existe au Québec qui soit à la mesure du quasi-monopole qu'il pourrait exercer. Les conditions historiques ont amené le Québec à jouer un rôle de fournisseur de matière première. L'Etat québécois, lui, s'est toujours cantonné dans une passivité telle, qu'il est le principal responsable de ce rôle de pays sous-développé.

Mme le Président, on a beaucoup de minerai d'amiante, mais on en retire peu de bénéfice. Il n'est pas un personnage politique qui passe à Thetford ou à Asbestos et qui ne se soit dit favorable à une transformation accrue de l'amiante au Québec. Tous le font, mais rien n'a jamais été fait.

Au point de vue de la valeur monétaire, le Canada transforme annuellement pour plus de \$90 millions de produits finis à base d'amiante. Les Etats-Unis, à qui nous fournissons 85% de leur amiante, en transforment pour \$1 milliard par année. L'Europe en transforme pour \$1,5 milliard par année. La transformation de l'amiante dans le monde occidental totalise \$4 milliards. Au Québec, \$30 millions, sur \$4 milliards de transformation de notre minerai; 1200 emplois au Québec, 80 000 emplois dans l'industrie de la transformation aux Etats-Unis seulement, Mme le Président. Ce sont des chiffres frappants.

Ce sont des chiffres qui devraient nous inciter à réagir dans un domaine où nous possédons un quasi-monopole pour des années et des années à venir puisque même nos réserves ne sont pas encore exploitées. Cela est la situation dans le domaine de l'amiante.

La région de l'Amiante, malheureusement, c'est également une région où il y a des êtres humains, des individus, des familles, des communautés. L'amiante, c'est également la pollution de l'air, la pollution de l'eau, la saleté dans les rues et sur les chemins, la saleté sur les maisons et sur les automobiles, c'est une visibilité réduite de 5% par la poussière d'amiante qui survole notre atmosphère.

Le juge Beaudry, dans son rapport, disait: Depuis 1949, le gouvernement du Québec s'est conduit d'une façon honteuse vis-à-vis des travailleurs de l'amiante. Depuis 1949. Nous sommes dans une région où nos lacs sont pollués par l'amiante, où l'eau est jaune, dans une région où aucune décision n'est prise encore pour essayer d'enrayer cette pollution. Une compagnie d'amiante qui exploite une mine dans la région de Thetford en exploite une également en Allemagne. Mais le gouvernement allemand oblige cette mine à enfouir sous terre tous les déchets et tous les résidus d'amiante. Et ça coûte à la mine, en Allemagne, \$7 la tonne, que la compagnie est obligée de dépenser pour enfouir ses résidus. Nous, au Québec, dans la seule région de Thetford, nous avons un milliard de tonnes de résidus et de déchets d'amiante à l'air pur, qui polluent l'air, les lacs, les cours d'eau, qui polluent nos villes et notre atmosphère.

On a bien raison de dire: Depuis 1949, le gouvernement du Québec s'est conduit d'une façon honteuse vis-à-vis des travailleurs de l'amiante. Pour mieux maintenir les travailleurs dominés par la compagnie, cette région a été négligée depuis

des années et des décades. Le comté de Frontenac n'a aucun débouché nulle part, sauf des routes pleines de trous, de cahots, de courbes, des routes dangereuses, des routes étroites. Dès que vous sortez du comté de Frontenac, vous trouvez les routes plus belles. Vous partez de Thetford Mines pour aller à Sherbrooke, il y a 60 milles. Les 20 premiers milles sont dans le comté de Frontenac. Jusqu'à Garthby, Saint-Gérard, la route est étroite, pleine de trous, mal entretenue. Dès que vous arrivez dans le comté suivant de Mégantic-Compton, la route devient large, bien entretenue; plus de courbes, moins d'accidents.

La Beauce va avoir son autoroute, et tant mieux. Les Laurentides ont leur autoroute. La Gaspésie a son autoroute jusqu'à Rivière-du-Loup, Rimouski. Montréal et Québec ont l'autoroute no 20, non seulement par le sud, mais on leur en a fait une également au nord. Il y a l'autoroute des Cantons de l'Est, il y a l'autoroute transquébécoise, mais, pour la région de l'Amiante, il n'y en a pas. On n'a pas de sortie, pas de débouché. On n'a pas de voie rapide, de liaison vers les grands centres, Montréal ou Québec. On est confiné dans notre région.

M. le Président, si le Québec s'est conduit depuis 1949 d'une façon honteuse vis-à-vis de la région de l'Amiante, il est temps de payer pour ces péchés. Il est temps de rattraper le terrain perdu et de faire les changements qui s'imposent. Dans le domaine des communications, l'autoroute de l'Amiante s'impose, menant de Thetford Mines jusqu'à la route 20. C'est 36, 37 milles, mais ça permettra à l'industrie de venir s'établir dans la région de Thetford. Tant qu'il n'y aura pas d'autres industries, les mines d'amiante auront le contrôle de la population de la région, et cela, c'est inacceptable.

Les communications, c'est un élément de base pour le développement de la région de l'Amiante, d'autant plus qu'on entrevoit qu'à brève échéance le gouvernement a l'intention d'agir et d'agir rapidement pour la transformation d'une partie du minerai d'amiante au Québec; nous espérons que ce sera dans la région de l'Amiante.

L'industrie est un autre domaine qu'il faut développer. Pour maintenir le travailleur en sujétion, on n'a qu'à créer du chômage en quantité. C'est ce qui s'est produit dans la région de l'Amiante, un des plus hauts taux de chômage au Canada. Vingt-huit pour cent de chômeurs dans le comté de Frontenac, selon les statistiques fédérales, 28%. Il faut créer de l'industrie. Je vais en profiter pour remercier le ministre de l'Industrie et du Commerce qui a compris la situation et qui est venu faire un tour dans le comté de Frontenac, à Thetford.

Ceci nous a permis de rouvrir, dans l'espace de trois mois, une usine qui se spécialisera dans l'exportation de produits de maisons préfabriquées, maisons mobiles, etc. Je remercie donc le ministre de l'Industrie et du Commerce pour le geste qu'il a posé à l'égard du comté de Frontenac dans ce domaine. J'en profite pour lui dire que j'attends encore sa venue dans le comté pour la réouverture officielle de l'usine Bellevue.

Mais ce n'est pas assez Mme le Président. Il y a encore beaucoup de chômeurs dans Frontenac. Je me dis qu'avec un tel ministre, si on a été capable d'ouvrir une industrie dans un délai de trois mois, dans un délai d'un an, il sera possible d'en ouvrir quatre. La situation serait nettement améliorée. A ce rythme, si on continue à travailler aussi bien ensemble, surtout le ministre de l'Industrie et moi, dans quatre ans, cela fera suffisamment d'industries pour donner de l'ouvrage à la population du comté de Frontenac. Avec 28% de chômeurs dans notre région, je peux vous garantir que nous pouvons en ouvrir des industries et qu'il y aura toujours de la main-d'oeuvre pour y travailler.

Egalement après les communications rapides et l'industrie — on a dit que les gouvernements précédents du Québec se sont conduits d'une façon honteuse vis-à-vis de la région de l'Amiante, que cela doit changer — il y a un autre domaine où c'est en train de changer.

Nous avons la population qui travaille dans le fond de la mine et qui respire un air malsain pour les poumons. Nous avons la population, et le député de Richmond est là pour l'admettre, qui a le pourcentage le plus élevé de maladies industrielles, l'amiantose. Nous avons l'homme qui travaille dans le fond de la mine, l'homme qui en extrait le minerai. Le minerai s'en va vers l'extérieur du Québec, il y a \$300 millions qui rentrent au Québec, mais on se contentait jusqu'ici d'avoir le travailleur dans le fond de la mine. Il va falloir que cela change, et d'abord, les conditions de travail à l'intérieur de la mine. Je parlais tout à l'heure d'une mine qui exploite un gisement dans la région de l'Amiante et qui en exploite un autre en Allemagne. Voilà que, là-bas, les conditions de salubrité industrielle à l'intérieur de la mine sont plusieurs fois plus rigoureuses que celles que le gouvernement du Québec exige ici, dans notre région de l'Amiante. On pourrait se servir de leurs règlements et imposer les mêmes ici. Puisque c'est bon là-bas, cela doit l'être aussi ici. A ce moment, on diminuera de beaucoup la maladie industrielle qui s'appelle l'amiantose.

Le but premier du gouvernement ne doit pas être de donner des indemnités à ceux qui deviennent malades. Oui, d'accord pour les indemnités. Mais le but premier doit être de prévenir la maladie de l'amiantose. Cela, c'est possible. On doit avoir des conditions de travail salubres dans le fond des mines d'amiante, parce qu'il y en a trop — je crois que c'est 500 cette année — qui passent devant des comités de pneumologues à Montréal et qui risquent de se voir enlever leur permis de travail parce qu'ils sont atteints d'amiantose, dans notre région.

Non seulement on doit voir à la salubrité dans les mines, mais on doit également instaurer des systèmes de vie autour de ces mines; essayer de dépolluer l'air et de dépolluer l'eau. Ici, je voudrais remercier un autre ministre, celui du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui a admis le besoin d'un parc national québécois dans la région de l'Amiante, le parc Frontenac, parce que ceux qui travaillent dans le fond de la mine ont besoin d'endroits où aller prendre l'air et s'aérer les pou-

mons, faire du camping, aller sur le bord des lacs et des rivières, aller dans nos forêts, pas loin de la région de l'Amiante. Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a compris le problème et il a accepté de débloquer dès cette année des fonds importants pour le développement du parc Frontenac. Il a accepté d'y mettre le paquet. Je remercie le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour cela, mais il va falloir que cela se poursuive jusqu'à l'accomplissement total de ce parc pour que ceux qui travaillent dans les mines d'amiante puissent en profiter et avoir des endroits où aller aérer leurs poumons.

Mme le Président, pour continuer dans la même veine, au point de vue du travail, nous avons une des régions où le pourcentage de ceux qui perdent leur permis de travail à cause de maladies industrielles, est le plus élevé. Pourtant, c'est une région où nous n'avons même pas de bureau de la Commission des accidents du travail. C'est une chose anormale, puisque nous avons des centaines et des centaines d'individus, des mineurs, qui devraient profiter d'un bureau de la Commission des accidents du travail à Thetford. Il n'y a pas de laboratoire de développement des tests qui sont prélevés dans les mines. Les laboratoires sont à Québec. Les délais sont trop longs et cela empêche réellement de maintenir des règlements stricts à l'intérieur des mines au point de vue de l'air qui est respiré par les mineurs.

Mme le Président, voilà un peu la situation du comté de Frontenac. Nous sommes une richesse et une acquisition pour l'ensemble du Québec, la plus grande richesse minière au Québec, comme je le disais tout à l'heure, mais nous avons une population qui a également besoin de services, parce qu'elle a toujours été négligée, parce qu'on s'est conduit honteusement envers les travailleurs de l'amiante. Nous voulons développer notre industrie. Nous voulons un parc national pour permettre l'aération des poumons. Nous voulons des routes de communication pour aider à l'établissement de ces industries. Nous voulons que le ministère de l'aménagement vienne prendre les mesures nécessaires pour la dépollution de l'eau et des lacs qui se trouvent dans cette région et qui sont pollués d'une façon inouïe.

Voilà un peu mon discours inaugural à moi pour le comté de Frontenac. Voilà ce que j'entends réaliser au cours de la prochaine année ou des deux prochaines années: quelques industries et, avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, je sais qu'il est capable de nous aider à en développer d'autres, des routes, tourisme, chasse et pêche, et le reste. Le comté de Frontenac qui a toujours été à tout point de vue le plus négligé du Québec, le comté de Frontenac pour lequel on n'a jamais rien fait, aujourd'hui, il est temps de se reprendre, il est temps de faire quelque chose. J'espère qu'avec le nouveau gouvernement nous réussirons à rattraper le temps perdu et à donner à cette région ce qu'elle n'a pas eu dans le passé. Merci, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: M. le leader de l'Opposition officielle.

M. Jean-Noël Lavoie

M. Lavoie: Mme le Président, c'est avec plaisir, aujourd'hui, après six ans de retraite fermée un peu dans l'isolement de la présidence, que je reviens sur ces banquettes après y avoir été à droite, à gauche, au centre et maintenant à gauche de nouveau, pour y prononcer un premier discours de fond depuis de très nombreuses années.

Mes premiers mots s'adressent à celui qui occupe présentement le poste de président de l'Assemblée nationale. Nous avons tous, du côté de l'Opposition, une totale confiance dans son esprit d'objectivité, de neutralité, même s'il peut se présenter, à l'occasion, peut-être des accidents de parcours.

Je tiens à vous féliciter vous également, ainsi que votre collègue, le député de Prévost, de votre nomination en tant que vice-présidents. Il y a peut-être eu un léger recul dans la qualité de la présidence du fait qu'auparavant, parmi les trois postes, il y avait deux notaires qui étaient là, justement en grands pacifistes. Mais je crois que ce léger recul est heureusement remplacé par le fait que nous vous avons choisie pour représenter, pour la première fois dans nos institutions, l'élément sans doute le plus important de nos foyers. Je peux vous en parler personnellement.

Aujourd'hui je voudrais, non pas par déformation professionnelle, mais je préférerais par formation professionnelle, faire un tour d'horizon de ce qui s'est passé depuis le 15 novembre dernier, non pas au palier gouvernemental — ce que je pourrai faire à d'autres occasions — non pas au palier de l'exécutif, mais surtout au palier du législatif lorsqu'on considère et qu'on veut respecter ce grand partage entre les pouvoirs et, spécialement en ce qui nous concerne, entre les deux grands pouvoirs que sont l'exécutif et le législatif.

Mme le Président, ce partage est sérieux et important au point que je demanderai au président de l'Assemblée nationale, dans les jours qui viendront — et je crois qu'il s'agit d'un devoir impératif qui lui appartient et lui incombe — de nous donner certaines directives à l'Assemblée nationale sur les droits, les prérogatives, les privilèges du pouvoir législatif, ce que je ferai dans le courant de mon propos.

Avant d'aborder cette question que je considère des plus importantes, permettez-moi très brièvement de remercier, comme il est de coutume et de bon droit et de bon ton, mes commettants, spécialement ceux qui m'ont élu dans le comté de Laval et qui me font confiance depuis 1960, soit depuis six élections consécutives. Je suis fier d'appartenir au parti auquel j'appartiens, le Parti libéral, que je considère un parti — et je ne m'en cache pas — du centre, un parti modéré. Cela ne l'a pas empêché d'avoir été au Québec le parti le plus progressiste et le plus réformateur. Rares sont ceux qui pourraient lui nier toutes les grandes mesures que nous avons connues depuis les années soixante, dans le domaine économique, dans le domaine social, dans le domaine de l'éducation et de la culture. Toutes les grandes chartes que nous avons dans toutes les sphères de l'acti-

vite québécoise et canadienne, en ce qui nous concerne, relèvent et sont le fruit du parti auquel nous appartenons de ce côté-ci de cette Chambre.

Je représente un comté que j'aimerais voir comme comté type au Québec ou plutôt comté type d'une région métropolitaine comme celle de Montréal, habitée par 60% de francophones et 35% d'une variété d'ethnies. J'appartiens au Parti libéral et j'en suis fier. La première raison est cette liberté, cette démocratie dans laquelle nous avons toujours cru. Je suis fier d'appartenir à ce parti qui a toujours été le parti qui avait comme article premier dans son programme, dans toutes les différentes élections auxquelles nous avons eu à faire face, la défense des droits individuels et collectifs de tous les citoyens de quelque race, de quelque langue, de quelque foi qu'ils soient. Je crois, personnellement, à la richesse des ethnies. Nous habitons le Canada, un pays riche qui est en mouvement, un pays qui est pourrait-on même dire un défi — qu'est-ce que c'est trois siècles, dans la vie d'un peuple — où l'on peut cueillir et prendre ce qu'il y a de mieux dans tous ceux qui optent pour notre pays comme terre d'élection. Je n'ai pas à mentionner toutes les ethnies qui font la richesse de la métropole canadienne et du pays.

Le tour d'horizon que je voudrais faire, depuis le 15 novembre, et je reviens au propos principal de mon intervention, c'est que je suis renversé, et je le dis avec tout le sérieux que je peux avoir, du paradoxe, de l'in vraisemblable, du contresens et même du non-sens dans lequel nous vivons, dans lequel nous sommes baignés, surtout dans l'exercice du droit des parlementaires, dans les droits et prérogatives du pouvoir législatif.

Ce même paradoxe, cette même invraisemblance, ce contresens, ce non-sens même existent également dans l'opération gouvernementale de l'exécutif au Québec. Je ne voudrais pas m'éterniser sur cette deuxième partie.

Tout cela, ces atteintes au pouvoir des parlementaires, est teinté d'une atteinte assez sérieuse et qui me paraît accrue et continue; cela semble, surtout depuis cette semaine et la semaine dernière, une atteinte même à la Charte des droits et libertés de la personne. Je pourrai vous signaler, tout à l'heure, une couple d'exemples.

J'ai pris connaissance, M. le Président — j'étais là, le 14 décembre, journée de votre élection et vous aviez toute notre admiration — des propos que vous avez tenus à ce moment-là. Je voudrais les souligner ici. Je vous cite. "Je vous remercie encore vivement et j'espère être à la hauteur de l'estime, de l'honneur et de la confiance dont vous me gratifiez. Gardien des privilèges de la Chambre, le président n'est pas un symbole démocratique, il est un instrument que je juge essentiel dans le processus démocratique. Il est le garant de la survivance même des institutions parlementaires et, par là, de la liberté d'expression des représentants du peuple."

Pas longtemps après votre élection, dans le courant du mois de janvier, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt plusieurs déclarations que vous avez faites aux journaux, et spécialement ici, aux

journaux de Québec, sur la continuité de la réforme, l'amélioration de l'efficacité et le modernisme dont vous vouliez imprégner l'institution qui s'appelle l'Assemblée nationale. Encore une fois, lors de votre élection, vous disiez vous-même, soit au mois de décembre ou dans le courant de janvier de cette année: Il faudra sans doute poursuivre l'entreprise de modernisation de l'Assemblée nationale amorcée depuis quelques années, mais je voudrais assurer à tous les députés, les officiers de l'Assemblée nationale et les fonctionnaires qui dépendent de ses services ainsi qu'aux représentants de la tribune de la presse que je veillerai à ce que la marche des réformes soit guidée par le sens de la mesure et de la continuité.

Dans le Soleil du 7 janvier 1977, concernant le rôle du député, on disait: M. Richard déplore, par ailleurs, que les élus soient moins bien traités pour ce qui a trait à l'aménagement des locaux et des services offerts que n'importe quel cadre moyen de la Fonction publique. Dans votre esprit de réforme, également, vous pensiez à l'accessibilité du public et du peuple du Québec, ici, à l'Assemblée nationale, et je cite: "Le président souhaite finalement que l'Assemblée et le Parlement soit la maison de tout le monde où chacun puisse se sentir à l'aise, comme chez soi". Quant à l'information relative aux travaux de l'Assemblée, vous avez mentionné votre projet d'une publication hebdomadaire, d'un résumé des débats, publication qui serait diffusée à travers le Québec et mise en vente à un coût minime pour remplacer, peut-être, le journal des Débats qui a, je suis d'accord avec vous, une approche un peu austère et un peu aride.

Quant à la télédiffusion des débats, également, vous vous prononciez le 7 janvier 1977 en disant — je ne vous cite pas, mais je pense bien que ce sont les propos que vous avez tenus, je n'ai pas le texte exact — que vous étiez favorable à un essai très prudent, en étant bien conscient que cette question soulève plusieurs problèmes, sur lesquels j'espère la sous-commission aura certainement l'occasion de se pencher sérieusement avant qu'une première expérience ne soit tentée.

Quant au rôle de l'Opposition, c'était le 17 janvier 1977, vous disiez, selon le Soleil: "Moi qui ai été dans l'Opposition toute ma vie, qui ai eu tant à me plaindre d'être bâillonné, je veux que mon mandat soit marqué par un parti pris envers l'Opposition". Montréal-Matin vous rapporte également en disant: "Je ne suis pas certain que l'Opposition dispose maintenant de tous les droits dont elle devrait disposer. La majorité pourrait véritablement empêcher l'Opposition de se faire entendre et mon devoir le plus important est de permettre à celle-ci d'exprimer librement ce qu'elle désire". Il n'est pas nécessaire d'ajouter, M. le Président, comment ces propos ont été appréciés. C'est donc la grande continuité de nos institutions parlementaires que vous avez voulu imprégner et marquer. Par contre, ici je m'arrête sur vos projets, sur vos citations, je trouve bizarre qu'à peine quelque temps après les propos que vous teniez, il est arrivé peut-être un loup dans la bergerie, un

usurpateur qu'on a appelé du titre important de ministre d'Etat responsable à la réforme parlementaire et à la réforme électorale.

Ce gentil collègue a fait parvenir, je crois que c'est le 31 décembre, si je ne me trompe pas, à tous les députés, un document de la plus haute importance émanant du Conseil exécutif et intitulé: "Mandat général et mandat spécifique concernant la réforme électorale et parlementaire. Mandat général: Il est recommandé que le ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire ait le mandat général suivant: Dans le secteur parlementaire, valoriser le rôle du député au moyen, notamment: a) de meilleurs services de documentation et de recherche." Je dois vous dire que tous les services de recherche qui ont été établis depuis quelques années, soit au secrétariat des commissions, soit à la disposition des différents partis politiques ou encore un service de recherche assez utile et très valable à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, relèvent de votre propre budget et de votre propre juridiction.

Dans le mandat du ministre d'Etat, "b) d'une plus grande utilisation et de renforcement des commissions parlementaires, en particulier en les dotant de ressources statutaires au niveau du soutien professionnel, études et recherche". Encore là, ce service a été créé depuis quelques années, sous l'autorité de la présidence, et je ne vois pas comment un membre de l'Exécutif viendrait s'ingérer dans des pouvoirs et des fonctionnaires et des organismes et des directions qui relèvent strictement du président de l'Assemblée nationale.

Autre mandat confié au député de Maison-Neuve: "Rendre l'Assemblée nationale plus accessible aux citoyens, notamment: a) En facilitant l'accès physique de la Chambre, de l'Assemblée". Nous avons créé, il y a quelques années, un service d'accueil qui relève de vous et qui est un de vos services importants, et dont le budget relève entièrement de votre juridiction, "b) En améliorant l'information disponible quant au rôle de l'Assemblée nationale, c) En permettant la télédiffusion des travaux parlementaires." On sait que, dernièrement, une commission a été formée, il y a eu des études de faites, il y a eu des comités dont faisait partie, il y a à peine quelques mois, le député de Maison-Neuve.

Un autre de ses mandats, et là c'est un peu fort: "d) En revoyant, en collaboration avec le président de l'Assemblée nationale, les mécanismes de questions administratives de l'Assemblée nationale et des services qui en dépendent." Je ne sais pas si cela a été mal rédigé, mais j'y verrais que ce serait la responsabilité du président de l'Assemblée nationale et, s'il y a lieu, en collaboration avec les autres, et non pas un membre de l'Exécutif qui va venir administrer l'Assemblée nationale.

M. le Président, c'est contre la coutume, la tradition et contre notre règlement, contre l'article 10-8 où il est dit — et à ma connaissance ce règlement n'a pas été amendé — que le président "administre les services de l'Assemblée." Non seulement cette ingérence, ce fait de faire fi des droits, pouvoirs, prérogatives, privilèges du prési-

dent de l'Assemblée nationale, c'est contre la coutume, la tradition, le règlement, c'est même contre la Loi de la Législature.

Je ne vois pas ce que peut venir faire un membre de l'Exécutif avec de tels mandats, avec de tels gros sabots, dans une institution qui est considérée, autant à Ottawa que dans tous les Parlements de tradition que nous observons ici... S'il y a une plate-bande, un droit où il doit y avoir, justement, une autonomie des plus respectées, c'est bien entre les pouvoirs du législatif et de l'exécutif.

Je conçois parfaitement que le député de Maison-Neuve puisse avoir un mandat dans la réforme électorale, comme c'était fait avant, mais je ne vois pas pourquoi il prendrait en main cette réforme parlementaire.

Quand je vous disais que nous vivons dans le paradoxe, dans l'in vraisemblance, dans le contresens, dans le non-sens, on pourrait facilement et brièvement citer Montesquieu, et j'aurai un autre auteur plus moderne à citer tout à l'heure. Partant de l'idée que tout homme qui a du pouvoir — et c'est bien l'exécutif — est tenté d'en abuser, Montesquieu en conclut qu'il faut diviser le pouvoir pour l'empêcher de dégénérer en arbitraire. J'ai joliment l'impression, avec ce que nous vivons depuis quelques semaines et quelques mois, qu'il y a tentation pour l'exécutif de se diriger vers des abus et vers l'arbitraire.

Je voudrais citer, M. le Président, d'un auteur peut-être plus moderne et beaucoup plus près de nous, des propos qu'il tenait il n'y a pas tellement longtemps, le 4 mars 1976. C'est une déclaration de M. Robert Burns, leader de l'Opposition et député de Maison-Neuve. J'ai bien vérifié et je crois qu'il s'agit de la même personne qui est député de Maison-Neuve et qui siège devant nous.

M. Burns: Robert?

M. Lavoie: Robert. Ce sont les propos qu'il tenait à la commission permanente de l'Assemblée nationale qui a siégé le 4 mars 1976. Son document s'intitule: Pour une réforme en profondeur du processus législatif. Je le cite: "La commission permanente de l'Assemblée nationale aborde aujourd'hui une autre étape de la réforme progressive de son fonctionnement. L'Opposition officielle a toujours été — et je parle pour les gens d'en face qui étaient à ce moment l'Opposition officielle — et reste totalement acquise à cette réforme." Un peu plus loin, il disait: "Ce n'est pas à des parlementaires qu'il faut répéter aujourd'hui tous les aspects du vieillissement et du dépérissement du pouvoir législatif aux dépens de la centralisation d'initiatives laissées à peu près exclusivement au pouvoir exécutif. Cela constitue un phénomène généralisé à travers presque tous les régimes parlementaires de tous les pays." Je continue ses propos: "L'érosion du pouvoir législatif au profit de l'exécutif entraîne presque automatiquement une perte progressive du contrôle populaire sur les institutions politiques."

Je n'ai pas terminé sa citation, c'est très intéressant, M. le Président. Permettez-moi de m'en

complaire à juste titre. Je cite encore le député de Maisonneuve alors qu'il siégeait dans l'Opposition.

M. Burns: On jouit avec ce que l'on peut.

M. Lavoie: Je ne crois pas qu'il faille... Mais vous ne jouerez pas avec nous...

M. Burns: Je n'ai pas dit jouer, mais jouir.

M. Lavoie: Non plus. Je crois que vous êtes déjà bien servis.

Je cite le député de Maisonneuve, alors qu'il était dans l'Opposition: "Je ne crois pas qu'il faille user de beaucoup de persuasion pour amener des parlementaires, et tout particulièrement ceux de la majorité gouvernementale, à comprendre que l'érosion du pouvoir législatif porte atteinte aux principes et à la réalité de la représentativité démocratique."

Un autre court paragraphe, toujours du même auteur moderne: "Encore une fois, nous savons que ce problème est ressenti quasi universellement et que les solutions ne sont pas de l'ordre des choses simples. Cependant, personne davantage que nous ne connaît l'acuité du problème. Personne davantage que nous ne s'y attaquera. Personne davantage que nous n'en a la responsabilité directe face aux citoyens qui nous ont mandatés pour être ici. Outre que les instances internes des partis politiques peuvent constituer, et effectivement constituent des forums de discussions sérieuses en vue de cette réforme indispensable, il ne nous est pas permis aujourd'hui d'ignorer que l'instance par excellence où cette réforme peut être abordée, examinée et acquise, c'est précisément la commission permanente de l'Assemblée nationale."

Hier, M. le Président, lorsqu'il y a eu une loi, qui est tout à fait attachée aux prérogatives de l'Assemblée, sur le financement des partis politiques, une loi qui sera indirectement sous votre autorité, dont le directeur général relèvera de l'Assemblée et se rapportera à vous, eh bien, c'est le député de Maisonneuve lui-même qui a fait la motion pour déférer ce projet de loi à une commission de l'Exécutif, pas à n'importe laquelle, mais à la commission de la présidence de l'Exécutif.

Je vous dis, M. le Président, que nous vivons, non seulement dans l'administration gouvernementale, mais ce qui est encore aussi grave, peut-être autant dans l'administration législative, depuis quelques mois, dans le paradoxe, l'invéraisemblance, le contresens et le non-sens.

Comment expliquer les propos du député de Maisonneuve, alors qu'il était dans l'Opposition, et les propos qu'il tient depuis qu'il est au pouvoir, notamment au mois de décembre, page 68 du journal des Débats: "M. Burns: J'ai soulevé une question de règlement. Est-ce que cela fait votre affaire, M. le Président?"

Cela, ce sont les propos qu'il vous tenait.

Page 151: "M. Burns: Je n'ai rien dit encore, je n'ai rien dit. Cela vous fatigue, hein? C'est achalant, hein? Cela commence."

Vous voyez les bonnes intentions qui l'animent. Cela me rappelle une pièce de théâtre qu'il connaît sans doute, appartenant au même groupe ethnique, de George Bernard Shaw, Pygmalion. Il y a certainement un côté de Pygmalion dans le député de Maisonneuve.

Autre chose, M. le Président. Je voudrais ici me référer à deux motions qui sont présentement au feuillet, deux motions inscrites par qui? Par le ministre d'Etat à la réforme parlementaire et à la réforme électorale. Deux motions. Une première sur la télédiffusion des débats. On sait qu'au début de la session il a voulu improviser, bousculer pour faire une expérience pilote. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes exprimés en faveur du principe.

Nous sommes d'accord avec le principe, mais il y a tellement de modalités; vous le savez comme moi, parce que vous l'avez abordé vous-même, M. le Président, et vos propos étaient un essai prudent. Comme cela se fait dans tous les Parlements, nous voudrions, de ce côté-ci, que l'Assemblée se prononce, qu'on forme, comme cela a déjà été fait, une sous-commission, qu'on considère toutes les implications, entre autres, l'immunité parlementaire et tout, que cette commission fasse rapport à l'Assemblée et que cette dernière décide par un vote libre.

Je pense bien que, de notre côté, la grande majorité, sinon tous, nous sommes en faveur du principe de cette radiodiffusion et télédiffusion des débats.

Encore aujourd'hui, on veut improviser, nous bousculer en inscrivant une motion au feuillet. On a formé cette commission le 9 mars. J'arrive ici peut-être à une décision que vous devrez prendre demain, M. le Président, parce que j'ai l'intention de vous demander si cette motion peut faire l'objet d'un débat et si elle peut être considérée par la Chambre, en vertu de notre règlement.

C'est faire fi d'une commission, d'un prolongement de l'Assemblée qui s'appelle une sous-commission de l'Assemblée nationale, présidée par vous. Nous n'avons pas encore siégé et on fait fi de cela. Par le rouleau à vapeur de la majorité de l'Exécutif et du gouvernement, à l'occasion du discours du budget, on veut faire encore... On se demande si, de l'autre côté, il n'y a pas des maniaques un peu du "showbiz", ou de la propagande. Ils préfèrent souvent plus la forme ou l'image que le fond de la question. Est-ce que j'entends une artiste qui vient de se prononcer?

Mme Payette: There is no business like show-business.

M. Lavoie: Vous connaissez cela. Je vous respecte, d'ailleurs.

Mme Payette: Il y a au moins une chose que je connais.

M. Lavoie: Chacun ses oignons. Egalement, deuxième motion encore au feuillet, inscrite au nom du député de Maisonneuve, pour apporter certains amendements au règlement. Encore là, je

ne vois pas tellement de difficultés, mais c'est encore le rouleau à vapeur. Depuis des années, à ma connaissance, et je prends à témoin le député de Johnson, dans pratiquement tous les cas d'amendements au règlement, après consensus entre les leaders, cela a été accepté sans motion inscrite. Même le nouveau règlement de l'Assemblée nationale, qui était quand même une pièce maîtresse, qui renversait et qui mettait de côté l'ancien règlement qui était une brique centenaire, nous l'avons fait après consultation. Je me demande si cela avait été même inscrit au feuillet. Il y a eu consentement de la part du député de Maisonneuve, à l'époque, de M. Rémi Paul et de M. Fabien Roy, du Ralliement créditiste. Il n'y a même pas eu de motion; il y a eu consentement et il n'y a pas eu de débat. D'ailleurs, le député de Maisonneuve, je le cite encore une fois, à un endroit où il nous dit, c'était au mois de décembre: "Jusqu'à maintenant, ce que nous avons fait, M. le Président, c'est toujours par consentement avec l'Opposition que nous avons modifié les règles de notre règlement, et j'en suis fier". Il reconnaît que, par le passé, il y a toujours eu consensus après consultation et bonne volonté de tous les partis. On a eu une commission de l'Assemblée nationale qui a siégé le 9 mars. Vous auriez pu les apporter les modifications que vous voulez apporter quant aux commissions itinérantes. On se serait entendu, c'était pratiquement réglé...

M. Burns: Vous êtes sûr, oui?

Le Président: A l'ordre!

M. Lavoie:... la question de la première partie, les engagements financiers. Tout le monde est tombé d'accord sur cela. Troisièmement, là, c'est encore un empiètement, votre nouveau style qu'on n'apprécie pas et qu'on ne copiera pas. Vous voulez mettre non seulement l'Assemblée nationale en tutelle, mais tous vos ministres, vous voulez les mettre en tutelle. Vous voulez les empêcher d'être obligés de déposer des documents, ce à quoi ils sont obligés, actuellement, en vertu du règlement. Vous apportez un amendement à l'article 177 pour mettre vos ministres en tutelle pour qu'ils ne soient plus tenus de déposer des documents à la demande des députés de l'Opposition.

M. le Président, le député de Maisonneuve va trop loin. C'est comme cela depuis le début. J'ai trop de respect pour le poste que vous occupez, M. le Président. Il doit y avoir un holà quelque part. Nous ne permettrons pas qu'il y en ait deux qui fassent des réformes parlementaires. Nous disons qu'un c'est suffisant, et vous avez toute notre confiance. C'est dans vos droits, dans vos prérogatives en vertu de la coutume, de la tradition, des lois. L'Assemblée nationale n'est pas une institution bicéphale, M. le Président. Vous êtes le représentant du législatif au même titre que le premier ministre comme représentant de l'exécutif. Non seulement vous êtes notre représentant, vous êtes notre défenseur, vous êtes notre allié, mais vous êtes également notre serviteur.

Je vais vous demander — c'est vrai que ce ne

sera peut-être pas facile ce que je vous demande — de considérer, en tant que président de l'Assemblée nationale, défenseur de cette institution, de donner à cette Assemblée, dans les jours qui suivront, des directives sur la séparation des pouvoirs, sur le rôle, les prérogatives, les droits du président de l'Assemblée, sur le statut de l'Opposition et des membres autant ministériels que des partis reconnus ou autres. Sinon, M. le Président, je vous le dis, j'ai occupé le siège que vous occupez, vous avez une position des plus délicates, j'ai peur à vos jours, parce que vous ne pourrez pas tenir. Cette menace ne viendra pas de l'Opposition, parce que nous avons trop de respect. Je peux vous assurer d'avance que jamais, et j'espère au grand jamais, nous ne nous servirons des droits du règlement, comme certains d'en face l'ont fait à la légère dans le passé, pour faire des motions de censure contre le président ou les vice-présidents. Ce ne sera pas dans notre style. Je vous dis que vos jours pourraient être comptés si vous ne mettez pas un holà immédiat.

M. le Président, je ne sais pas combien il me reste de minutes...

M. Burns: Vous êtes tellement bon qu'on ne compte pas le temps.

M. Lavoie: Il y a un autre endroit où il y a encore paradoxe, invraisemblance, contresens et non-sens, c'est dans le mandat du député de Maisonneuve, ministre d'Etat au sujet de la préparation de la loi du référendum. Je ne peux pas le comprendre, avec l'honnêteté que je prête encore au premier ministre, lorsqu'il dit, à la suggestion autant du chef de l'Union Nationale que des députés de l'Opposition officielle, que la question du référendum devra être d'une clairvoyance cristalline à la population, qu'il y ait une honnêteté dans l'élaboration de cette loi, dans la question claire et précise qui devra être soumise aux citoyens.

Je ne vois pas comment le ministre d'Etat à la réforme électorale peut accepter un mandat de l'Exécutif pour préparer cette loi lorsqu'il accepte en même temps, à quelques jours de distance, lors du dernier conseil national, un mandat comme porte-étendard du Parti québécois pour être le responsable, avec le ministre des Affaires intergouvernementales, du scénario et du succès que chaque cellule du Parti québécois devra remporter dans les 110 comtés de la province de Québec. Si ce n'est pas un conflit d'intérêts, M. le Président, moi, je ne suis pas député de Laval. Il se place dans une position intenable. Il s'expose, malgré toute la bonne foi que nous pouvons lui reconnaître, à la tricherie. Comment voulez-vous qu'il prépare une loi honnête, respectable et respectée par la population, tel que le premier ministre l'a promis, si, d'un autre côté, il prépare, au point de vue partisan, le succès de cette aventure?

Ce qui est plus grave, c'est que la responsabilité — je ne le blâme pas comme partisan d'un parti, lorsqu'il s'agit de l'article no 1 du programme d'un parti politique, qui est à la base de la raison d'être de ce parti, où il n'a aucune chance à prendre. Si jamais le Parti québécois perd le réfé-

rendum, sa raison d'être, selon nos traditions parlementaires il doit quitter la gouverne de la chose publique. C'est sûr que, d'un côté, il prendra tous les moyens, les archimoyens pour piper les dés et pour gagner ce référendum, comme membre du Parti québécois et, de l'autre côté, il est superministre pour voir à la légalité de la loi. Nous baignons dans l'in vraisemblance, dafis le paradoxe, dans le contresens et dans le non-sens; c'est la contribution que je voudrais y apporter aujourd'hui, avant qu'il soit trop tard, autant pour vous que pour lui. Il y en a qui doivent s'ouvrir les yeux quelque part.

Il serait facile de faire un parallèle, avant le 15 novembre et après le 15 novembre du côté exécutif, quant à cette contradiction qui existe. Je ne voudrais pas mentionner les éléments qui ont été soulevés déjà par le député de Jean-Talon, alors que le gouvernement, en face, par tous les moyens, veut prendre tous les postes de commande.

Un parti, c'est assez bizarre, qui a réussi et qui réussit encore, par tous les moyens, à noyauter la presse, à être présent dans tous les syndicats, à avoir une présence des plus puissantes dans le réseau de l'éducation et, en même temps, qui réussit le tour de force de vendre à la population qu'il est le parti le plus démocrate et qu'il est le défenseur des droits et libertés individuelles. Je ne serais pas surpris que tous les députés du parti d'en face soient membres, en majorité, de la Ligue des droits de l'homme. Cela est un parti spécialiste de la propagande, du lessivage de cerveau. Il a un côté pygmalion, qui devient paradoxe, qui devient un peu grotesque, tant dans le domaine législatif qu'exécutif.

On a deux projets de loi et on se demande ce qui va arriver avec un projet de loi qui doit être déposé ces jours-ci. Qu'est-ce qu'on fera des libertés individuelles dans la charte de la langue française? Déjà, à la suite de la période des questions, il se soulève plusieurs doutes. Sur la loi du financement des partis politiques, je me demande déjà si on n'enfreint pas très dangereusement cette même Charte des droits et libertés de la personne. Est-ce qu'on ne brime pas le droit d'association, le droit à la liberté d'expression, le droit à l'information, la liberté d'opinion politique? Si j'ai bien lu cette loi, certains groupements ou certaines associations ne pourraient pas combattre une idée d'un parti politique et avoir des moyens d'information ou de publication s'ils ne sont pas eux-mêmes un parti politique.

Je deviens des plus craintifs et je me pose énormément de questions; c'est à tous les jours que je m'en pose. L'étatisme, le dirigisme et l'autoritarisme du gouvernement actuel me font peur, et je ne suis pas peureux, normalement, de nature. J'ai peur de cette atteinte aux droits et libertés individuelles des citoyens du Québec. J'ai peur de l'expérience... Je ne voudrais pas faire la chasse aux sorcières, cela fait plusieurs années que je suis en politique, mais j'ai toujours eu peur des gens qui sont venus me voir et qui m'ont dit: Moi, je suis honnête. Moi, je suis démocrate. Je préfère que ce soit dit par les autres. Vous pouvez rigoler.

Je vais vous rappeler, très brièvement, certaines expériences de certains pays, de certains partis il y a 30 ou 40 ans, avant la dernière guerre. On a rigolé. Ils ont rigolé de la même façon, dans certains pays, en 1930 et en 1932, mais ils rigolaient moins en 1945.

Je ne connais pas un parti politique, M. le Président, qui se présente devant la population puis qui dit: Je suis étatique, je suis autoritaire, je suis dirigiste. Non, les partis qu'on connaît... Je souhaiterais, M. le Président, me tromper, vous ne savez pas comme je souhaiterais me tromper aujourd'hui. J'espère que je me trompe, mais ces pays qui s'appellent, en Allemagne de l'Est, la République démocratique allemande, en Pologne, la République populaire de Pologne, en Algérie, la République algérienne démocratique et populaire, en Hongrie, la République populaire de Hongrie, on sait ce qui s'y passe.

Je préfère, M. le Président, sonner le grelot avant qu'il ne soit trop tard. Je souhaite encore, de tout coeur, me tromper. J'ai commencé ma carrière politique contre la politique du crois ou meurs, et s'il faut que je me batte encore pendant des années au sein du Parti libéral pour le respect de la liberté et des droits des personnes, je continuerai à me battre les années qu'il faudra, je me rebattrai, je bouclerai la boucle. J'ai commencé contre le crois ou meurs d'une certaine période et je terminerai par une lutte farouche contre le crois ou meurs qui semble vouloir s'implanter ici au Québec.

Motion de censure

M. Lavoie: Je termine mon intervention par une motion, M. le Président: Que cette Assemblée blâme le gouvernement en tant que pouvoir exécutif pour son ingérence continue dans les droits, prérogatives et privilèges de cette Assemblée représentant le pouvoir législatif, ouvrant la porte à l'arbitraire.

Avis de mini-débat sur la question linguistique

Le Président: Je voudrais signaler à l'Assemblée l'avis qui m'a été remis. M. le Président, à la séance d'aujourd'hui j'ai posé au ministre d'Etat au développement culturel la question suivante: Est-ce que le gouvernement a l'intention de respecter les droits de la langue anglaise à l'Assemblée nationale, tels qu'ils sont garantis par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est-à-dire le droit de parler la langue de plus d'un million de Québécois et le droit pour ces gens de prendre connaissance des lois et règlements dans leur langue? Puisque je ne suis pas satisfait de la réponse donnée, je désire me prévaloir des dispositions de l'article 174 du règlement. En vertu donc de l'article 174 du règlement, je voudrais bien demander au ministre d'Etat au développement culturel ou à l'adjoint parlementaire d'être présent pour le mini-débat ce soir à onze heures.

M. Gosselin: M. le Président, je demande la suspension du débat jusqu'à vingt-heures et quinze ce soir.

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

Une Voix: Adopté.

(Suspension de la séance à 18 heures)

Reprise de la séance à 20 h 20

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Veuillez vous asseoir. Alors, à la suite de la conférence des leaders parlementaires, l'entente suivante a été conclue entre les leaders de tous les partis sur la répartition du temps en ce qui concerne le reste du débat sur le discours inaugural. M. le député de Sherbrooke sera le premier à prendre la parole et il pourra parler 25 minutes. Il sera suivi du député de Portneuf, pour 25 minutes également. Celui-ci sera suivi du député de Maskinongé, pour 15 minutes, et du député d'Argenteuil, pour 10 minutes, ainsi que du député de d'Arcy McGee, pour 25 minutes. A la suite, M. le ministre délégué au Haut-Commissariat, à la jeunesse, aux loisirs et aux sports pourra adresser la réplique au nom du gouvernement, pour une heure.

S'il y a consentement unanime en rapport avec cette entente, cela deviendra un ordre de la Chambre.

M. Burns: M. le Président, je pense que vous reflétez de façon fidèle l'entente à laquelle nous sommes arrivés comme leaders respectifs de chacun des partis. Je ferais motion, M. le Président, pour que cela devienne un ordre de la Chambre.

M. Lavoie: J'appuie la motion, même si elle n'a pas besoin de secondneur.

M. Bellemare: Oui. Deux fois appuyée.

Le Président: Alors, l'entente devient un ordre de la Chambre.

M. le député de Sherbrooke.

Reprise du débat sur le discours inaugural

M. Gérard Gosselin

M. Gosselin: M. le Président, c'est avec une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec, au nom des citoyens du comté de Sherbrooke, après six années d'un lourd silence marqué par l'inertie la plus complète. Mon prédécesseur à cette Assemblée n'avait pas la chance, comme moi, d'appartenir à un parti dont les membres se sentent pleinement participants à l'élaboration des politiques. D'ailleurs, ses occupations personnelles l'ont toujours retenu à l'extérieur de cette Assemblée.

La région de Sherbrooke a été, traditionnellement, sous-représentée à l'Assemblée nationale du Québec.

Cette situation a eu pour effet de consacrer la léthargie du développement de notre région, notamment en matière de développement économique, en même temps qu'elle aura permis aux gens de chez nous d'apprendre à se passer des politiciens et à compter sur eux-mêmes dans leurs efforts de développement.

J'ai donc le lourd mandat, à titre de représentant du comté de Sherbrooke, capitale de l'Estrie, comté régional, d'assurer une communication plus adéquate de la population avec le gouvernement et du gouvernement avec la population de

ma région, et d'amorcer à cet égard une tradition qui n'a pratiquement jamais existé. Je veux donc assurer à cette Assemblée la représentation de mon comté et de ma région, faire connaître les problèmes que nous vivons, qui sont un peu les problèmes communs à tous les Québécois — on dit que le comté de Sherbrooke est un comté témoin — mais aussi faire connaître à cette Assemblée les contributions que nous pouvons apporter à l'avenir du Québec et à l'élaboration des politiques nationales.

J'insiste sur ces contributions, car nous avons autant à apporter qu'à recevoir de Québec. La région de Sherbrooke est une région pilote, à bien des égards, qui fait sa marque par la qualité de ses initiatives et de ses représentations. Je puis garantir à cette Assemblée que les représentations à venir du côté de ma région seront nombreuses, bien organisées et de plus en plus pressantes.

Le changement de gouvernement que nous avons connu le 15 novembre dernier a fait renaître bien des espoirs légitimes au sein de notre population. Un vaste mouvement de participation est déjà engagé dans mon comté, alors qu'autour du bureau de comté plusieurs comités de travail se sont mis en branle pour aider le député dans ses représentations. J'ai l'intention de miser constamment sur ces forces vives de mon milieu dans la recherche de solutions véritables aux problèmes de pénurie de logement, de chômage, de plans de services aux personnes âgées, aux assistés, aux handicapés, aux problèmes de relations de travail, de soins de santé, d'éducation, problèmes qui se vivent chez nous et que les collectivités locales ont le devoir de commencer à résoudre et pour lesquels je veux être, à l'Assemblée nationale, un représentant éclairé.

Le problème majeur de mon comté et de ma région est celui de la stagnation économique qui détermine à ce moment-ci une situation de sous-emplois qui atteint des proportions endémiques chez les jeunes et les travailleurs âgés, particulièrement. Les fondements de notre industrie régionale reposent principalement sur les pâtes et papiers, les textiles et les mines, particulièrement l'amiante qui se situe au niveau de l'industrie primaire. Ces secteurs, qui accaparent 32,4% de la main-d'oeuvre régionale, sont stagnants et même régressifs.

Le gouvernement fédéral aura, ici, contribué à saboter le secteur d'emplois le plus considérable, soit le textile, par sa politique de laisser-faire du "dumping" étranger, avec le résultat que l'industrie du textile consacre, chaque année, une diminution sensible de sa main-d'oeuvre régulière contraignant au chômage, à l'assistance et à l'endettement de plus en plus de travailleurs de mon comté et de ma région. Il y en a eu des centaines cette année, et tout laisse croire que le mouvement continue. Tout cela, à cause de l'incohérence actuelle des politiques émanant du fédéral.

Des solutions de consolidation industrielle ou de reconversion ne sont pas élaborées ou tardent à se faire sentir. Nous mettons beaucoup d'espoir sur la mise en place d'entreprises de transformation de l'amiante, en sachant bien que

l'infrastructure industrielle qui sera établie à cet égard ne pourra faire autrement que prendre quelques années à s'élaborer. Nous comptons aussi sur un véritable programme de relance, vivement attendu, de la petite et de la moyenne entreprise. Actuellement, nos parcs industriels se sont peu ou pas développés. Il faudrait radicalement doubler le nombre d'emplois dans la petite et moyenne entreprise, chez nous, dans les prochaines années. Il faudra que le ministère de l'Industrie et du Commerce s'affirme régionalement dans des politiques incitatrices fermes, avec la contribution des agents économiques du milieu. A cet égard, je dois vous signaler que, depuis quelques années, plusieurs groupes de travail se sont mis en oeuvre et, depuis déjà belle lurette, font des propositions consistantes au gouvernement. Ils s'appliquent, à ce moment-ci, à créer des activités dans la région qui sont de nature à engendrer une véritable relance industrielle.

Au-delà du problème local crucial qui nous impose d'élaborer un véritable plan de développement économique pour la région de l'Estrie dans les prochaines années, je voudrais, à cette étape-ci de mon exposé, aborder certaines questions d'intérêt national et exprimer le grand espoir des citoyens de mon comté de connaître enfin un gouvernement fiable, engagé d'une manière déterminante sur la voie du progrès social, économique et culturel de tous les Québécois. Tous ne voient pas encore clairement, chez nous, les échéances de la souveraineté politique qu'il nous faudra convenir pour réaliser ces objectifs, mais un grand nombre de nos citoyens s'y préparent positivement et cherchent avec nous l'avenir du Québec.

Le message inaugural marque avec netteté le dessein de notre gouvernement de fournir aux Québécois une administration saine et vigoureuse, préoccupée des vrais problèmes.

Je voudrais reprendre ici certains thèmes du message inaugural qui rejoignent particulièrement mes convictions personnelles. Je plaide pour un gouvernement du peuple québécois qui soit humain, juste et fermement démocratique. Je plaide pour la réhabilitation, au sein de l'administration publique, d'un sens de l'humanité qui est tout entier à retrouver dans maints secteurs.

Nous avons mis au monde une bureaucratie et une administration qui créent souvent des distances inhumaines avec le citoyen ordinaire, distances qui se vérifient quotidiennement dans le secteur des affaires sociales et de l'éducation, notamment. Est-il inutile de rappeler que les parents sont encore des étrangers à l'école — les enseignants aussi, remarquez — que les malades trouvent peu souvent l'attention personnalisée à laquelle ils auraient droit à travers les formes d'organisation imposées par l'hôpital et la pratique médicale que nous connaissons, que les personnes âgées dans les foyers se voient souvent contraintes à des limitations qui briment leurs possibilités de mener une vie tant soit peu normale? On n'a qu'à citer quelques exemples un peu ahurissants, de certaines politiques administratives. Des gens qui, traditionnellement, dans un

foyer donné, avaient l'habitude de se préparer un café, de recevoir des amis, de faire leur repassage, de bonnes dames qui continuaient comme cela pour se tenir en vie, à un moment donné, par des politiques administratives tant soit peu ahurissantes — et j'ai un exemple chez nous — on en arrive à priver les gens de toute possibilité d'expression personnelle dans ces boîtes. Cela se produit souvent et un peu partout.

Dans les services gouvernementaux, nous devons réaliser une révision de fond dans nos façons de traiter avec le citoyen contribuable, qui a trop souvent l'impression d'être un intrus ou un importun quand il s'adresse à son gouvernement.

M. le Président, je voudrais porter à votre attention, particulièrement, les deux grands champs d'exercice de la responsabilité gouvernementale que sont l'éducation et les affaires sociales et qui engagent à eux seuls la moitié des dépenses gouvernementales. Nous avons le droit de travailler particulièrement à ces deux grands chapitres des dépenses nationales parce que c'est là que sont les malaises qui sont souvent les plus quotidiens et les plus profonds. Nous avons le devoir de réaffirmer les légitimités démocratiques sur l'éducation et sur la santé, réaffirmer le pouvoir des populations par des participations et des contrôles effectifs qu'elles pourraient avoir sur des orientations, de l'école dans notre société, sur les vraies priorités à définir au chapitre des affaires sociales et de la santé.

Actuellement, les formes de participation, les formes de contrôle, les formes d'exercice du pouvoir démocratique qui existent, de la part des citoyens ordinaires, sur les conseils d'administration d'hôpitaux, sur les centres de services sociaux, on sait ce que ça vaut. Je crois qu'il faut vraiment renouveler ces formes de participation, assurer que ce soient des formes de participation véritable.

Nous devons engager des consultations fermes dans les meilleurs délais avant de réaliser les réaménagements majeurs qui s'imposent dans ces deux secteurs. Nous devons engager, par commission parlementaire ou autrement, ces consultations le plus tôt possible, afin de permettre à tous de s'exprimer, afin de permettre aussi que les prochaines conventions collectives dans l'éducation et dans les affaires sociales soient vraiment la résultante d'un véritable climat nouveau, des orientations nouvelles également que nous aurons su inspirer dans ce secteur.

M. le Président, je suis contre les solutions accessoires juxtaposées les unes aux autres alors que nous connaissons tous les problèmes de nos concitoyens et que nous savons que des réformes de fond s'imposent dans plusieurs de ces champs d'activité. Je suis contre les prolongements, les extensions, les juxtapositions de services gouvernementaux qui ne rejoignent pas les volontés populaires ou qui ne permettent pas des solutions durables et complètes.

Je veux plaider ici pour la participation des citoyens à l'élaboration et à l'application des politiques gouvernementales. Les problèmes de chômage, d'environnement, de logement qui se posent avec une profonde acuité dans toutes les

communautés locales et régionales ne sauraient être résolus sans une participation intensive des populations elles-mêmes à la recherche de leur solution.

Le peuple québécois est imaginatif, le peuple du Québec est toujours capable d'assumer, par rapport à toutes ces urgences nationales, les grandes corvées civiques qui peuvent être attendues de lui. Il est prêt plus que jamais à réaliser des rôles de participation démocratique véritable avec son gouvernement.

Je plaide pour un transfert des responsabilités aux communautés locales, dans la recherche de solutions locales aux problèmes locaux. Les solutions aux problèmes de chacune des communautés ne doivent pas toutes être gouvernementales. Elles le sont en partie au niveau des grandes directions, mais au niveau local les communautés peuvent elles-mêmes imaginer et réaliser les solutions qui leur appartiennent, que ce soit au niveau des politiques de création d'emplois, des soins à domicile pour les personnes âgées, des communications, de l'éducation populaire, du développement coopératif ou autres.

Pour terminer, je voudrais saluer les électeurs de mon comté et leur signifier que si, par la pratique des choses au cours des quatre ou cinq dernières années, j'ai pu travailler, à Sherbrooke, dans divers secteurs de protection du consommateur, de développement communautaire, je reste fermement engagé, comme député, à défendre les intérêts des classes populaires, tel que je le faisais dans le passé.

Je veux dire ici que, comme député, je me sens le devoir d'être le représentant de cette majorité de la population qui, dans les rouages institutionnels chez nous, n'a pas le pouvoir; elle n'a pas le pouvoir économique, elle n'a pas le pouvoir social, elle n'a pas le pouvoir culturel. Cette partie de notre population que sont les salariés, les personnes âgées, les assistés qui ont un revenu moyen en bas de \$8000 et \$9000 par année, il faut être conscient que ce sont les majorités démocratiques dans nos comtés. Je veux être le représentant de cette majorité.

Quant au rôle que j'entends jouer dans mon comté et dans ma région, je dois dire, tout de suite, que je me soucie énormément de créer, avec tous les groupes représentatifs du comté ou de la région, les mises en situation régulières qui sont justement souhaitées par ces organisations pour assurer, de la part des élus, une véritable représentation à l'Assemblée nationale. Effectivement, les centres régionaux de services sociaux chez nous, le CRD, le milieu de l'éducation, le milieu de l'aide juridique commencent à solliciter les députés de la région à participer avec eux à des rencontres épisodiques pour faire connaître au jour le jour les problèmes et assurer une meilleure représentation. Nous avons eu déjà de quelques députés de la région, dont des gens de l'Union Nationale, des mises en situation de ce genre. On n'a pas encore vu le seul et unique député libéral restant dans la région participer à aucun de ces forums. On lui souhaite la bienvenue. J'ai eu l'occasion de participer à une visite de la prison de Sher-

brooke, dernièrement, avec le député de Johnson, en compagnie de Me Marc-André Bédard. Je crois qu'on veut développer dans la région de L'Estrie un franc esprit de collaboration avec les députés de quelque allégeance qu'ils soient en vue de susciter et de réaliser la concertation régionale souhaitée chez nous. Je crois que ce travail est possible et faisable et je vais, quant à moi, m'y appliquer.

Sur cela, M. le Président, je veux réaffirmer en cette Assemblée mon désir de travailler dans l'esprit le plus sincère, en solidarité avec le gouvernement, à la solution des grands problèmes que nous vivons au Québec, à la recherche des voies politiques les plus éclairées qui nous permettent d'administrer selon nos engagements, dans la justice, dans la bonne, la saine administration que nous voulons assurer. Je vous remercie.

Le Vice-Président: M. le député de Portneuf.

A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît! Est-ce que le sergent d'armes peut faire évaluer cette personne? A l'ordre, monsieur! A l'ordre! M. le leader du gouvernement. A l'ordre, s'il vous plaît! Je vais donner comme il se doit, suivant l'entente, la parole au député de Portneuf, en lui rappelant qu'il a 25 minutes pour s'exprimer.

M. le député de Portneuf.

M. Michel Pagé

M. Pagé: Merci, M. le Président. Je ne sais pas si c'était un journaliste, je ne pense pas. Je ne pouvais, en tant que représentant du collège électoral de Portneuf, me soustraire à l'occasion qui m'est offerte par notre règlement d'apporter mes commentaires à la suite du discours prononcé par le premier ministre, lors de l'inauguration de la présente session. Je voudrais tout d'abord, Mme le Président, remercier, comme il est d'usage, les électeurs de mon comté qui ont réitéré cette fois-ci, en 1976, la confiance qu'ils me témoignent.

Je voudrais leur adresser mes remerciements les plus sincères et les assurer de ma constante disponibilité. Comme j'en faisais part en 1973 lors de ma première intervention ici à l'Assemblée nationale, Mme le Président, je considère que je suis maintenant le député de Portneuf, non pas seulement le député des onze mille contribuables qui ont voté pour la formation politique à laquelle j'appartiens, mais bien de tous les électeurs, de quelque formation politique que ce soit, car il est important, selon moi, au lendemain d'une élection, de s'asseoir, de travailler collectivement, conjointement, ensemble, de façon concertée, pour le développement et l'amélioration de la condition de vie de notre milieu et particulièrement de notre comté.

En second lieu, Mme le Président, je ne pourrais me soustraire à une adresse de félicitations à votre égard et vous faire part de mes meilleurs vœux de succès. Je suis certain que vous allez bien et fidèlement remplir votre fonction à titre de vice-président.

Ce discours, Mme le Président, est un discours que les Québécois attendaient avec un inté-

rêt certain, un discours qui a semblé en enthousiasmer plusieurs si je m'en réfère aux allocutions prononcées par mes collègues, les nouveaux députés, les néophytes, comme le député de Maisonneuve nous appelait en 1973. C'est, cependant, un discours qui en a surpris plusieurs, dont je suis. Je m'attendais, Mme le Président, à vraiment beaucoup plus que cela. Je ne veux pas exposer ici... Je pense que dans 25 minutes le délai est trop bref pour vous faire part de tout ce dont on était en droit de s'attendre à l'occasion de ce discours. Je prendrai seulement quelques points, sur certains sujets qui intéressent particulièrement mon comté.

En effet, aucune mention, ni même aucune allusion n'a été faite aux grands travaux routiers du Québec. Plusieurs députés ont eu l'occasion de parler du réseau routier ou de l'amélioration des voies routières dans leurs comtés respectifs. Avant le 15 novembre dernier on avait quand même des projets fort importants au chapitre des autoroutes, que ce soit la 73, la 55, l'autoroute est-ouest à Montréal, la 40 dans mon comté. L'autoroute 40 revêt une importance primordiale pour le développement économique de Portneuf parce que c'est avec l'implantation de cette autoroute qu'enfin ce comté pourra vraiment être ouvert et participer, être étroitement lié au développement économique de la grande région de Québec.

J'espère que, lors du discours du ministre des Finances, mardi prochain, on pourra nous confirmer la continuation de la construction de cette autoroute, à la fois pour le comté de Portneuf et aussi pour relier éventuellement Québec à Montréal, ce qui nous permettra, au Québec, de bénéficier d'une voie accélérée entre Québec et Montréal, sur la rive nord, et de soulager d'autant le réseau routier à l'entrée de la ville de Montréal.

Au niveau de la voirie rurale c'est la même chose, Mme le Président. Je pense que l'on était en droit de s'attendre à des commentaires ou tout au moins à une déclaration d'intention ou d'opinion de la part du premier ministre sur cette question. Mme le Président, je connais un peu votre comté, vous savez l'importance que revêt le réseau de voirie rurale ou secondaire pour les petites municipalités dans nos comtés respectifs. On était donc en droit de s'attendre à quelque chose à ce chapitre.

J'espère, comme j'en faisais état pour l'autoroute, que le ministre des Finances pourra aborder cette question avec beaucoup de largesse ou de libéralisme au point de vue du budget, mardi soir prochain.

Même chose au point de vue de l'agriculture. Je pense qu'on a été un peu timide au chapitre de l'agriculture, dans le discours inaugural. On se rappellera, Mme le Président, combien l'agriculture a revêtu une importance primordiale dans la dernière campagne électorale, particulièrement quant au problème laitier. On se rappellera que les candidats du parti qui forme aujourd'hui le gouvernement se promenaient au Québec, dans les milieux ruraux, et faisaient part à la population de l'urgence de placer la production laitière sous la juridiction de la loi de stabilisation des revenus

agricoles. Le premier ministre a complètement écarté la question lors du discours inaugural en disant que c'était strictement limité à la production de la pomme de terre et aux productions de l'élevage.

J'espère, Mme le Président, que le ministre de l'Agriculture pourra aborder et continuer le travail qui avait été préalablement fait au chapitre de la négociation entre les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, pour améliorer la condition de vie économique de nos producteurs laitiers, parce que c'est quand même la production importante quant au chapitre de l'agriculture au Québec.

Je m'attendais à autre chose que ça au chapitre de l'habitation particulièrement. Vous savez que l'habitation a été l'un des thèmes exploités par le Parti québécois pendant la dernière campagne électorale. Je me rappelle l'engagement ou la promesse formelle des gens du Parti québécois à ce moment-là, qu'on se devait au Québec de construire annuellement quelque 7000 unités de logement.

Quelques semaines après l'élection, j'appréhendais une déclaration du ministre des Affaires municipales à l'effet de pouvoir concrétiser cette intention qui semblait bien arrêtée pendant la campagne électorale. Mais non, le ministre nous déclare que la programmation 1977 et que toute autre programmation, si je l'ai bien compris, était placée entre guillemets, pour utiliser son expression. Somme toute, elle était gelée et la réalisation était arrêtée jusqu'à ce que tous les autres projets soient réalisés.

Je pense, Mme le Président, que le ministre aurait pu avoir une performance assurément meilleure à ce chapitre-là. Il a semblé dans sa réplique, à ce moment-là, adresser des reproches à l'ancien gouvernement. Je ne voudrais pas passer trop de temps là-dessus parce que c'est quand même assez clair, assez évident que le gouvernement du Québec, notamment entre 1974 et 1976, a déployé quand même un effort appréciable à ce chapitre.

Les unités en question ne sont peut-être pas toutes construites, mais il y a eu des motifs à cela. J'aurais apprécié que le ministre explique davantage pourquoi ces éléments ou ces unités prévus à la programmation de 1975 ne sont pas encore construits. On se rappellera qu'en 1974 on procédait par proposition de développement et qu'en 1975 on a modifié complètement l'opération et la réalisation des projets, parce que la société devenait maître d'oeuvre de ses projets. Cela n'a pas été facile. Cela a nécessité, cela a impliqué une adaptation à l'intérieur de la société.

La programmation 1976 est presque dans sa voie de réalisation. Il ne manque qu'une chose, soit la possibilité pour la société de bénéficier, entre autres dans certains dossiers, de notaires pour agir d'office dans l'achat des terrains, parce que ça découle de la politique annoncée en décembre par le ministre de la Justice à l'effet que les professionnels devaient être à l'emploi du gouvernement du Québec. C'est un problème qui existe préalablement à la société et j'invite le ministre, notamment, à se pencher sur cette question.

Le ministre a mis de côté complètement l'entente qui était en négociation et qui était presque finalisée entre les deux paliers de gouvernement sur le logement locatif, ce qui nous aurait permis, à titre expérimental, tout au moins pour la programmation 1977, de bénéficier de quelque 2000 unités de logement au chapitre du logement locatif, une initiative complètement nouvelle dans laquelle la société s'associait avec l'entreprise privée pour la construction de logements pour familles à faible revenu et pour personnes âgées.

Cette entente, on n'en a pas entendu parler. J'ose croire, j'ose espérer que ce qui avait été amorcé par l'ancien titulaire des Affaires municipales sera poursuivi par l'actuel ministre.

Ces quelques commentaires m'incitent à vous faire part que je m'attendais vraiment que ce discours contienne plus de mesures et cela s'explique, parce que j'ai eu l'occasion de vivre, pendant la dernière Législature, l'opposition menée par l'Opposition officielle d'alors, le Parti québécois. C'était une opposition agressive, une opposition qui, chaque jour et sur tous les sujets, même les moindres, faisait part aux Québécois de ses solutions. La majorité de celles-ci se retrouvait, d'ailleurs dans le programme politique que ce parti a proposé à la population du Québec lors du scrutin du 15 novembre dernier.

C'est sur la foi de ce programme politique que les Québécois s'attendaient que le discours inaugural constitue une sorte de tremplin législatif, une sorte de première qui annoncerait toute une gamme de mesures, de lois, de positions adoptées et d'orientations politiques à l'égard des préoccupations et des besoins de notre société.

Effectivement, certaines mesures ont été annoncées, comme j'en faisais état; quelques-unes avec beaucoup d'affirmation et d'assurance; d'autres, de façon beaucoup plus réservée cependant et avec beaucoup plus de timidité. Je m'attendais, comme beaucoup de Québécois d'ailleurs, qu'au-delà de ces mesures concrètes, spécifiques et particulières ainsi annoncées le gouvernement ferait part à la population du type de société qu'il veut édifier et modeler pour les Québécois. Et c'est ce à quoi, fondamentalement, je m'attendais.

Quel type de société nous réserve la fin des années 1970 et le début de la décennie 1980? Vivrons-nous dans une société où l'accent sera encore mis sur la promotion individuelle? Ce gouvernement s'appuiera-t-il davantage et se fera-t-il guider dans son action par la concertation de masses ou par la liberté et les droits individuels? L'intervention de l'Etat dans la vie économique du Québec sera-t-elle redéfinie et quelle sera son importance par rapport à l'économie et au développement économique? Ce gouvernement se situera-t-il plus à gauche qu'il n'était lorsqu'il formait l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale? Voilà autant de questions que les Québécois se posaient lors de l'ouverture de la première vraie session de la 31e Législature et auxquelles ils n'ont pratiquement reçu aucune réponse, si ce n'est que de brèves allusions de la part du premier ministre, et je le cite: "Chacune des sociétés du monde industrialisé fait, comme nous, face à ce

double défi d'avoir désormais à se montrer en même temps plus productive et plus vivable. " Et, à un autre endroit, à la page 5, il fait part que la vieille loi du travail demeure toujours en vigueur. Bien mince, suis-je porté à conclure.

On était en droit de s'attendre à des réponses beaucoup plus précises, plus exactes dans ces différentes questions fondamentales pour l'orientation de notre société. Ces questions se posent à un moment où les aspirations des Québécois se polarisent autour d'une certaine dualité, dualité qui, tout en étant explicable, sera peut-être regrettable. Nous avons ceux qui refusent d'admettre l'obligation de mieux redistribuer notre richesse économique. Nous avons, cependant, en contrepartie, ceux qui exigent que cette richesse et ce capital soient exclusivement au profit et entre les mains de ceux qui veillent concrètement à la production. Nous avons ceux qui considèrent les programmes sociaux mis de l'avant par les gouvernements précédents, et d'autres, énoncés par le gouvernement présent, comme étant une atteinte sérieuse à l'incitation au travail, à la production et la productivité en général. Nous avons, par contre, ceux qui exigent davantage et qui considèrent que l'effort déployé jusqu'à maintenant au chapitre du développement et des programmes sociaux n'est qu'un début face à leur objectif d'égalité et d'équité. Je pourrais citer plusieurs autres exemples de cette dualité, cette polarisation des forces et des aspirations des Québécois.

Il suffit de regarder et de se pencher sur les débats qui entourent la question des relations de travail. Je pense que, s'il y a un secteur où les forces sont vraiment polarisées dans notre société, c'est bien là. L'été dernier, en pleine période de conflits de travail dans le secteur de l'éducation, par exemple, dans mon bureau de comté, le même matin, où des contribuables venaient me voir, un contribuable me disait: Vous devriez enlever tout droit de grève aux travailleurs québécois, vous devriez arrêter cela complètement, vous devriez, en tant que gouvernement, avoir un geste autoritaire pour ne pas dire totalitaire. Quelques minutes après, les mêmes contribuables d'une même région, vivant quand même dans une même société, me disaient, en tant que député: A quel moment allez-vous avoir des lois qui seront plus particulières pour les travailleurs, plus à l'avantage des travailleurs? Cela explique bien la polarisation des forces qu'on est en train de vivre au Québec et d'une certaine dualité qui s'exprime d'une façon ou d'une autre.

La même chose se passe dans l'éducation et la même chose dans la question linguistique. Nous aurions été en droit de nous attendre à plus de substance de la part du nouveau gouvernement sur cette question de fondement politique sur lequel il s'appuiera pour continuer à bâtir le Québec. D'autant plus qu'elle se pose non seulement pour le motif que j'ai préalablement abordé de la dualité et de la polarisation des forces et des aspirations, mais aussi parce qu'à de nombreuses reprises, lorsqu'il formait l'Opposition officielle, le Parti québécois s'est défini soit par ses interven-

tions, soit par ses positions, soit par ses politiques ou ses attitudes et ses nombreuses références à des systèmes politiques européens, il s'est défini, dis-je, comme étant un parti à caractère socialiste.

Le présent gouvernement est-il un gouvernement socialiste? Il ne le dit pas et probablement qu'il ne veut pas le dire, ne possédant, selon moi, pas le courage suffisant pour faire face et se prononcer sur cette actuelle dualité d'aspiration des citoyens québécois. Peut-être ne préfère-t-il pas le dire actuellement, parce que l'opinion publique est principalement tournée et intéressée vers l'avenir constitutionnel du Québec. J'ose espérer que cette approche ne s'inscrit pas dans le cadre d'une stratégie adoptée et mise de l'avant par la faction socialiste de ce parti.

Cette appréhension, elle est normale lorsqu'on entend le ministre du Travail déclarer qu'il est avant tout le ministre des travailleurs, lorsque le ministre des Terres et Forêts parle d'un nouveau contrat social dans l'économie forestière, lorsque le ministre des Affaires sociales parle d'un revenu annuel familial garanti et lorsqu'il parle du salariat des médecins, lorsque le ministre des Affaires municipales écarte du revers de la main le projet d'entente sur le logement locatif, comme j'en faisais état tantôt, où la société pouvait s'associer avec l'entreprise privée et que ce même ministre émet une directive à l'égard des municipalités rurales qui est telle qu'elle exclut presque, selon moi, la possibilité de construction de résidences unifamiliales dans le milieu rural, de nouveaux développements et tout cela, favorisant plutôt la construction de maisons en rangée ou autres.

Le ministre du Travail vise une syndicalisation massive et obligatoire des travailleurs faisant partie des 70% de ceux qui ne sont pas syndiqués et ce, sans les consulter et faisant fi de cette liberté qu'ils ont en vertu de nos lois du travail actuelles. Il y a d'autres approches qui sont beaucoup plus évidentes. Il y a celle de la nationalisation des compagnies d'amiante, celle d'un régime public d'assurance-automobile qu'on attend avec beaucoup d'anxiété, et je ne suis pas le seul à attendre. J'en fais part en passant à Mme le ministre des Consommateurs.

M. le Président, la question combien importante et combien urgente du référendum ne doit pas, selon moi, servir de paravent à l'édification lente mais progressive d'une société de type socialiste au Québec. A ce chapitre, le nouveau gouvernement ne devra pas oublier, de même en ce qui regarde son programme politique, abstraction faite de la question constitutionnelle, qu'il n'a l'appui de seulement 41% des Québécois; 59% des Québécois ont voté contre ce gouvernement. Il ne devra jamais oublier cela. Quant à moi, Mme le Président, je demeure profondément convaincu que, sur cette question de l'orientation de notre société, cela demeurera l'entreprise privée. L'entreprise privée constituera toujours la pierre angulaire de notre développement. Le fruit de son opération demeurera le rempart et la garantie pour nos gouvernements de pouvoir concrétiser et donner une suite à la prise (Je conscience qu'ils

ont des besoins sociaux des Québécois. Mme le Président, je vous remercie.

Mme le Vice-Président: M. le député de Maskinongé.

M. Yvon Picotte

M. Picotte: Mme le Président, tout d'abord, j'aimerais vous féliciter ainsi que vos deux collègues qui ont été mandatés pour agir comme président de cette Assemblée et sauvegarder les droits des parlementaires. Jusqu'à aujourd'hui, vous faites cela avec brio et célérité, et chacun dans cette Chambre doit se glorifier de posséder des gens qui veulent bien sauvegarder ces droits des parlementaires.

Le 15 novembre dernier, lors de l'élection provinciale, j'ai été le seul représentant de la Mauricie de l'ancien gouvernement à être réélu. Je m'en voudrais de ne pas remercier mes électeurs, lors de cette occasion qui m'est donnée, de leur fidélité. Je pense que cela a prouvé une chose — et là-dessus je suis d'accord avec le député de Johnson, qui le soulignait — l'apostolat de la présence est aussi bon que l'apostolat de la prière, du moins en politique. Chose curieuse, Mme le Président, lors des dernières élections, mon adversaire du Parti québécois dans Maskinongé soulignait qu'il fallait à tout prix se débarrasser du député libéral de Maskinongé parce qu'il était trop présent dans son comté. Il ne parlait pas assez souvent à l'Assemblée nationale, mais il était trop présent dans son comté. Pourtant, un de ses bons amis, candidat du Parti québécois et député de Champlain, lui, criait à tout vent dans Champlain qu'il fallait battre Toupin parce qu'il n'était jamais présent dans son comté. Les contrastes. Heureusement, j'ai quand même passé. Cela m'a prouvé l'importance de la présence auprès des électeurs. Le député qui travaille pour ses électeurs, qui prend l'intérêt de ses électeurs, peu importe s'il y a vague ou non ou s'il y a de gros problèmes économiques, il réussit quand même à passer au travers.

J'aurais espéré, Mme le Président, lire dans le discours inaugural que nous a transmis le premier ministre une série de mesures économiques. Je pense que plusieurs en Chambre vont être de mon avis, en tout cas en ce qui concerne la Mauricie. C'est la préoccupation des députés du gouvernement en place pour en avoir discuté du moins avec le député de Trois-Rivières.

Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est sûrement d'accord avec moi, à cause de la situation lamentable qui existe en Mauricie, du côté du chômage.

Dans le seul comté de Maskinongé, mon comté, il y a 35% de chômage, au moment où je vous parle. Évidemment, je n'ai pas eu l'avantage d'être aussi près du premier ministre que Mme le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières l'était, pour obtenir les subventions nécessaires à Beaufil, ce qui lui aurait permis de continuer de fonctionner. Malheureu-

sement, cela ne s'appelait pas Tricofil, cela s'appelait Beaufil chez nous. A ce moment, on s'est quand même rendu compte que d'une journée à l'autre, dans l'espace de 48 heures, on a tout simplement mis 900 personnes à pied dans le dossier Associated Textiles à Louiseville, dans le dossier Beaufil, et cela a créé un surplus de chômeurs.

Les gens se posent des questions dans mon comté comme moi-même je m'en pose. Si on utilise des avis publics pour aider une compagnie sous prétexte que le domaine du textile ne va pas bien, sous prétexte que cela fonctionne mal dans ce domaine, les gens se disent: Si on aide une industrie de textile, pourquoi pas la nôtre? Pourquoi ne pas l'avoir aidée, ne pas l'avoir subventionnée? Peut-être que cela aurait pris beaucoup moins d'argent que cela en a pris pour Tricofil, pour tâcher de continuer quand même à avoir au moins... Je ne demandais pas les 900 emplois qui existaient il y a un an et plus, je demandais au moins de prolonger les 300 emplois qui existaient chez Beaufil. J'espère qu'un de ces jours quand même...

C'est là que je n'accepte pas nécessairement la politique du gouvernement précédent. C'est que, quand cela fonctionne mal dans un dossier comme cela, on nous dit: Cela dépend du fédéral, à cause des lois du fédéral, c'est pour cela qu'on ne peut rien faire dans ce domaine. Si on ne peut rien faire dans ce domaine, qu'on se trouve donc, comme gouvernement, une politique quelconque pour venir en aide. Si le gouvernement fédéral ne le fait pas, c'est sa faute, qu'on dise que c'est sa faute, mais cela ne règlera pas le problème. Qu'on apporte une politique, mais qu'on ne dise pas qu'on va négocier quand cela fait notre affaire, et quand cela ne fait pas l'affaire qu'on relance la balle au fédéral. Moi, ce qui importe, ce n'est pas que ce soit le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial qui vienne en aide à Beaufil à Louiseville. Ce qui importe, c'est qu'il y ait 300 ou 400 personnes qui, demain matin, diminuent notre taux de chômage qui est à 35%, qu'elles travaillent et amènent de l'argent dans leur famille pour tâcher de faire vivre leur famille.

Cette situation se reflète non seulement dans Maskinongé. Demandez au député de Trois-Rivières — il n'est pas ici présentement, il y était tantôt, sûrement qu'il n'est pas loin — si la situation du chômage ne l'inquiète pas dans Trois-Rivières. Demandez au député de Saint-Maurice, au ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche si la situation dans Shawinigan présentement, pour ce qui est du chômage, ne l'inquiète pas, et s'il ne faudrait pas apporter des mesures quelconques pour tâcher d'avoir le plein emploi dans nos comtés. Nous allons nous retrouver tantôt dans la Mauricie avec au moins trois comtés sur cinq qui seront des comtés sous-développés. Cela, on pensait que c'était loin de chez nous, il y a dix ans, mais je pense que la situation est rendue dans la Mauricie.

Je vous assure que ce ne serait pas le temps de venir faire un référendum dans Maskinongé, demain matin. Parce que la réponse, ils vous la

donneraient. Ce ne serait pas long. Ce ne serait pas le temps dans Maskinongé, peut-être bien dans d'autres comtés, mais dans Maskinongé...

M. Duhaime: Une bonne majorité.

M. Picotte: ...je vous jure que ce n'est pas le temps de le faire. Développez le point de vue économique puis apportez avant des solutions au problème du chômage et vous le ferez, votre référendum. Vous allez peut-être avoir plus de chance de le passer.

Mme le Président, je pense que ce qui est inquiétant de notre côté, du côté de la Mauricie, c'est la situation du chômage, c'est le non-emploi. C'est pour cela que je ne fais pas de félicitations au gouvernement présentement; je ne veux pas non plus le critiquer, mais je ne lui fais pas de félicitations pour le texte du discours inaugural qui a quand même délaissé le point de vue économique. Si, à l'occasion, le gouvernement apportait des solutions importantes, je serais le premier à me lever ici à l'Assemblée nationale puis à le féliciter, peu importe que ce soit un gouvernement du Parti québécois ou une autre sorte de gouvernement. Cela n'a aucune espèce d'importance. Ce qui est important c'est cela chez nous.

J'écoutais le député de Sauvé quand il était le chef de l'Opposition, il venait faire des petites tournées dans Maskinongé.

Il nous avait dit: Moi, j'en aurais une solution pour Beaufil à Louiseville, pour la société de textile. C'est le temps. Il doit l'avoir encore la solution dans sa petite poche, même s'il est ministre de l'Éducation; qu'il la sorte et qu'il m'aide à régler cela avec le gouvernement et aussi avec le ministre des Consommateurs parce qu'elle semble avoir une bonne expérience du côté des textiles. Que ces gens-là mettent la main à la pâte, viennent régler le problème et je vais le dire aux gens de Maskinongé de qui j'ai eu de l'aide. Je vais leur dire qui est venu m'aider à régler le problème économique, le problème du textile dans Maskinongé. Je n'aurai pas peur de le dire. Je serai assez franc et assez honnête pour le faire. Entre-temps, les solutions dont le député de Sauvé parlait, il les a toujours gardées pour lui. C'est un grand cachottier. Il aime mieux garder cela pour ses petits voyages à Bruxelles; il a l'air d'y aller tous les ans, maintenant. Pour moi, il garde ces solutions-là pour l'autre bord; il ne veut pas nous les donner dans notre coin. De toute façon, qu'il n'attende pas la prochaine élection parce qu'il va être trop tard. Ce serait le temps.

J'ai été aussi quelque peu déçu de la politique agricole dans le discours inaugural. J'ai été déçu dans le sens suivant. A mon premier mandat, j'ai rencontré l'UPA à quelques reprises. Nous avons discuté de ce que devraient être les politiques que le gouvernement libéral du temps devait mettre en marche pour tâcher de sauver l'agriculture. Même une personne qui assistait aux réunions de l'UPA, à ce moment-là, et qui est maintenant un de mes collègues ici, à l'Assemblée nationale, un député, m'avait dit — on était à peu près à un mois et demi des élections provinciales, elles n'étaient pas an-

noncées encore, mais les gens en parlaient tellement que tout le monde était certain qu'on était en campagne électorale; de toute façon, c'était vrai, cela s'en venait aussi — que la grande priorité que le gouvernement devait mettre dans son programme... C'était avant le 15 novembre; on parlait du mois de novembre pour les élections. Avant la fin de novembre, l'UPA nous demandait, à nous, les députés au pouvoir à ce moment-là, d'introduire dans la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles la production laitière.

Ce même député aujourd'hui, alors que son premier ministre a fait le discours inaugural, s'est contenté de dire qu'il était satisfait qu'on introduise les producteurs de pommes de terre et les naisseurs de porcs dans cette politique de stabilisation. Je vous assure que les producteurs de pommes de terre, ce ne sont pas eux qui vont mettre le budget du ministère de l'Agriculture en faillite. Il y en a combien dans la province de Québec? Très peu. Il y en a, mais il y en a très peu. Pourtant, l'urgence qui était demandée par l'UPA, c'était la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, mais en incluant — on y mettait même une échéance — avant la fin de novembre si possible — il y a des résolutions là-dessus passées à l'UPA — la production laitière. Je n'ai pas entendu — c'est vrai qu'à un moment donné j'ai dû m'absenter — le député de Champlain se lever à l'Assemblée nationale pour défendre les producteurs laitiers et dire que c'était une obligation, pour le gouvernement libéral, de le faire avant la fin de novembre!

M. Gagnon: Cela va venir, cela va venir!

M. Picotte: On ne l'aura pas. On ne l'aura pas pour novembre 1977, mes amis. On ne l'aura même pas à ce moment-là, parce que ce n'est même pas annoncé. Il semblerait que cela ne sera pas possible. J'ai posé des questions, à la min-session, au ministre de l'Agriculture, un soir qu'on discutait les crédits additionnels, et le ministre de l'Agriculture m'a tout simplement répondu qu'il ne serait pas question de faire cela, surtout à brève échéance parce qu'il n'en avait pas les possibilités.

Quand le député de Beauce-Sud disait, dans son discours en réponse au discours inaugural, que, quand on change de siège, on dirait que cela change complètement les gars, c'est vrai. Je me suis levé, pendant que mon gouvernement était au pouvoir — je prends tous mes collègues qui sont ici à témoins — et j'ai critiqué mon gouvernement sur ses politiques agricoles. Je l'ai critiqué. Aujourd'hui, je critique le même gouvernement qui n'amène pas les choses pour lesquelles il s'était débattu et dont il nous avait dit qu'il fallait que ce soit fait dans le plus bref délai. Je suis obligé, si je veux être honnête avec moi-même, tout en ayant le culot de critiquer mon propre gouvernement, d'avoir doublement le culot de critiquer ce gouvernement qui, lui, avait des solutions à tout et qui ne nous apporte aucune solution. Il faut quand même que je sois honnête.

Que le député de Champlain et les autres députés des milieux ruraux en fassent autant et vous

allez voir qu'on va en apporter, des bonnes politiques, si vous êtes un vrai gouvernement. C'est là qu'on va le voir. On va en apporter sûrement.

J'ai consenti quand même, Mme le Président, à diminuer mon temps, parce que j'aurai à reparler bientôt sur le discours du budget, pour permettre à un collègue de pouvoir s'exprimer lui aussi.

Je dois dire que de ce qui a été fait aujourd'hui, j'ai bien apprécié que le ministre des Affaires municipales nous ait envoyé son communiqué au sujet de sa politique PAIRA pour l'aide aux municipalités. Mais je dois dire que, même si c'est une politique qui est bien faite, je pense que pour les comtés ruraux, pour les municipalités rurales, c'est presque impensable de se servir d'un programme comme cela, c'est-à-dire qu'on leur offre la possibilité de s'en servir, mais on leur donne des normes qui sont tellement compliquées, on leur donne des normes qui, en fait, ne sont pas potables. Comme, par exemple, vingt usagers pour 1000 pieds de conduite. Vous admettez avec moi que dans une municipalité rurale de 2000 âmes, 2500 âmes...

Mme le Vice-Président: M. le député de Maskinongé, vous devez conclure, il vous reste une demi-minute.

M. Picotte: ... Je conclus. On admettra quand même...

M. Lamontagne: Un instant, Mme le Président, le député de Portneuf, qui devait parler 25 minutes, n'a parlé que dix-sept minutes. Nous avons donc huit minutes de banque à l'heure actuelle.

Mme le Vice-Président: ...

M. Pagé: Mme le Président, implicitement, j'ai cédé huit minutes à mon collègue de Maskinongé. C'était une entente entre nous deux. Oui, Mme le Président, vous pouvez vous fier à ma parole.

M. Picotte: Je dis tout simplement que dans nos petites municipalités rurales, les normes qui sont indiquées, cela les oblige presque à ne pas se servir de ce programme, parce que vous allez prendre une municipalité comme Saint-Sévère, dans mon comté, avant d'avoir vingt constructions nouvelles pour avoir une ligne d'aqueduc, cela va probablement aller en 2060 et quelque. Qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse? On leur offre des subventions puis on dit: Votre bon gouvernement, votre vrai gouvernement vous offre quelque chose et vous n'êtes pas capable de vous en servir.

Pourquoi pensez-vous que, durant la dernière campagne électorale et même avant cela, le ministre des Affaires municipales débordait? Des projets, il pouvait en avoir, il était obligé d'en refuser plus qu'il en acceptait, parce qu'à un moment donné ce n'était pas potable. Comme là, présentement, avec la norme de défrayer 75%. Je suis d'accord entièrement, le ministère ne peut pas défrayer la totalité, je suis bien d'accord. Il y a des

problèmes qui se posent. Si une municipalité a besoin d'avoir de l'eau potable et qu'elle est obligée de s'adresser à une municipalité voisine parce que l'usine de filtration est là et qu'on est obligé de faire des agrandissements pour une valeur de \$1 million à \$1,5 million, cela ne plaît pas aux gens de cette municipalité, de mettre les mains dans leurs poches pour faire boire les voisins. Je pense que cela aussi c'est un autre aspect qui est important. J'aurai l'occasion, M. le ministre, de vous parler personnellement de ces problèmes. Il y en a une couple qui sont quand même bien importants.

Je termine, Mme le Président. J'aurais voulu vous parler des affaires sociales avec le centre psychiatrique à l'hôpital Comtois, de Louiseville. J'aurais voulu vous parler de l'autoroute 40, c'est quand même bien important. Il n'y a qu'un bout où elle n'est pas à double voie et c'est dans le comté de Maskinongé. Là, c'est vrai qu'on va le voir si vous en faites ou si vous n'en faites pas du patronage, parce que vous allez être dans un comté de l'Opposition. On va voir si c'est parce que c'est un comté de l'Opposition que vous allez laisser une tuerie comme sur l'autoroute 40 entre Pointe-du-Lac et Saint-Barthélemi. On aura l'occasion de vous en reparler de cela.

Mme le Président, je vous remercie de la gratitude que vous avez eue de prolonger mon temps. Je remercie aussi mes collègues qui m'ont si brillamment écouté, sûrement que j'en ai touché quelques-uns. Je vois déjà le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche qui m'approuve et est d'accord avec ce que j'ai décrit comme situation en Mauricie. Je vois mon collègue de Champlain qui va s'apprêter à me prêter main-forte du côté de l'agriculture. Je pense qu'avec tout cela on aura un bon député dans Maskinongé et probablement une bonne Mauricie qui vivra bien dans trois ou quatre ans d'ici.

Mme le Vice-Président: M. le député d'Argenteuil.

M. Zoël Saindon

M. Saindon: Mme le Président, dans toute l'histoire de l'Assemblée nationale du Québec, aucun gouvernement n'a subi autant de pressions syndicales dans les champs névralgiques que l'ancien gouvernement libéral dans ses négociations avec les employés du secteur public.

Un regard rapide sur l'historique des négociations entre le gouvernement et ses employés des secteurs public et parapublic du mois de décembre 1975 au 15 novembre 1976 est tout ce qu'il faut pour obtenir la conviction profonde qu'il a fallu faire face à une masse de salariés qui prenaient leurs ordres d'un comité directeur tripartite nommé par le front commun CSN-FTQ-CEQ et dont le mot d'ordre, du moins d'après ce que les événements nous prouvent, était le suivant: Il faut abattre le gouvernement Bourassa! Et dire que le gouvernement actuel couchait dans le même lit que tout ce beau monde!

A cause de cette philosophie de base, toutes les tables de négociations ont été boycottées de

façon systématique par les représentants du front commun et leurs résultats falsifiés. Je n'ai pas le temps, Mme le Président, de vous prouver ces falsifications ce soir, mais je le ferai à une autre occasion. Je reparlerai des négociations entre le gouvernement libéral du premier ministre Bourassa et les enseignants, l'Hydro-Québec, les employés de la construction, des hôpitaux, etc.

Il y a encore bien des grèves à gauche et à droite, Mme le Président. Dans le cas du projet de loi 23, on a tenté de prouver que le gouvernement avait voulu enlever le droit de grève aux syndiqués du secteur de l'éducation. Or, le problème se pose d'une façon tout à fait différente pour un gouvernement soucieux du bien-être de la population. Doit-on faire perdre à des milliers d'élèves une année scolaire pour les intérêts privés que représente le bien-être des instituteurs? Il faut savoir, comme législateurs, restreindre la liberté de certains pour le bien-être commun, surtout en face de groupes qui se nomment syndicats et qui font de la politique partisane sur le dos des travailleurs.

On peut admettre, Mme le Président, que la négociation collective est un moyen positif démocratique, mais il ne faut pas perdre de vue le fait que toute démocratie commence par un souci de bien-être du peuple. J'ai dit, il y a quelques instants, que le Parti québécois avait couché dans le même lit que les syndicats, chacun pour atteindre un but propre, mais ce but est le même pour les deux. La seule différence est que le Parti québécois est arrivé à son but le premier, et c'était de prendre le pouvoir. Un divorce est à prévoir avant longtemps. Pour l'instant, ça louche seulement.

Au début de janvier dernier, Mme le Président, le ministre des Affaires sociales rencontrait les dirigeants syndicaux et, le lendemain, il défendait à tous les organismes qui relèvent de son ministère de faire des mises à pied chez les employés réguliers. Exemple, une institution qui a besoin d'éducateurs au lieu d'infirmières à temps plein ne peut pas mettre ces dernières à pied. Cet ordre ne pouvait changer quoi que ce soit puisque ces dernières vont au "pool" et qu'elles ont de l'ouvrage ailleurs. Mais, pendant ce temps, on mettait les infirmières à temps partiel à la porte. Exemple, ce qui s'est passé à l'hôpital Hippolyte-Lafontaine et à Sacré-Coeur, à Montréal.

Alors, Mme le Président, qui semble mener la province? Serait-ce une coalition d'élus et de non-élus? Sont-ce les syndicats? A ce jour, il n'y a eu aucune mesure coercitive de prise envers les syndicats. Qu'est-ce qu'on fait, par exemple, dans la grève relative aux ascenseurs?

Mme le Président, pourquoi a-t-on remplacé, à la Commission des accidents du travail, un homme neutre comme Me Maurice Tessier par un ancien syndicaliste, M. Sauvé, secrétaire général de la CSN? Y aurait-il un lien avec le leader péquiste en Chambre et député de Maisonneuve, lui-même un ancien de la CSN? Y aurait-il un essai de cartel CSN au niveau du gouvernement? Tout cela laisse songeur. Cela vous touche un peu, mais c'est vrai. Je ne suis pas le seul que cela laisse songeur.

Le député de Maisonneuve a déjà essayé de faire adopter une loi de retenue syndicale à la source, même s'il n'existait pas de syndicat. Le député de Maisonneuve n'a pas changé. Il est encore syndicaliste. Il continuera à l'être. Rappelons-nous, cependant, qu'il a été élu soi-disant libre de toute attache et complètement indépendant, pour se dévouer entièrement à son électorat, comme il devrait l'être à titre de législateur "exécutif".

Si un juge provincial rendait un jugement qui ne ferait pas l'affaire du gouvernement, aurait-il le même sort que Me Maurice Tessier?

Le gouvernement péquiste se gargarise d'efficacité. Que fait-il dans l'histoire de General Dynamics, propriétaire d'Asbestos Corporation? Rien, tout est gelé! Que fait le gouvernement péquiste dans Carey Corporation? Encore là, rien. Il n'y a aucune chance. La seule compagnie d'amiante où il a peut-être une chance de faire quelque chose, c'est avec la Canadian Johns-Manville. Le moins qu'on puisse dire, c'est une bien piètre performance.

A la General Motors de Sainte-Thérèse, Mme le Président, le problème n'est pas plus rose. Le programme de francisation dans l'industrie empêche la compagnie de faire venir ses ingénieurs parce que ceux-ci ne peuvent obtenir leur statut professionnel. De notre côté, nous ne pouvons fournir les cadres canadiens-français nécessaires. Ces ingénieurs étrangers seraient confinés à l'intérieur de l'usine et il est impossible que l'on parle un langage technique français d'ici un an. Donc, pas d'expansion chez General Motors.

Chez General Electric, aucune expansion possible non plus pour les mêmes raisons. On me dira peut-être que la francisation au travail a été commencée par les libéraux. C'est vrai. La différence est que nous savions où nous allions et que le gouvernement péquiste ne le sait pas!

Les nombreuses politiques dont se vante le gouvernement actuel mettent tout le monde dans le trouble. Le discours inaugural est beau sur papier, mais il n'apporte aucune solution à nos problèmes. Ce gouvernement qui se gargarise d'efficacité, pourquoi ne règle-t-il pas la question de l'autoroute 50 qui relie Montréal-Mirabel et Hull-Ottawa? La région ouest de Montréal-Mirabel a probablement le plus haut taux de chômage de la province justement parce qu'il n'existe pas de système routier. Le gouvernement péquiste a-t-il peur de l'Ontario? Si c'est ça la raison, après l'indépendance, si jamais par malheur elle arrivait, quel sorte de troc osera-t-il faire avec l'Ontario? L'échéancier de construction sous l'ancien gouvernement libéral prévoyait la fin des travaux pour 1981. Pourquoi le gouvernement actuel ne peut-il pas en faire autant? Toute cette région est paralysée aujourd'hui.

Un autre petit point pour démontrer l'inertie du gouvernement actuel. Le 19 janvier 1977, j'ai fait parvenir au ministre des Transports une demande de permis de transport en commun pour les ouvriers et ouvrières de la région de Lachute, vers l'aéroport de Mirabel. Il y a à peu près 440 de ces

travailleurs qui ont besoin d'un transport en commun. Chaque semaine, des dizaines et des dizaines de ces travailleurs doivent quitter leur emploi, faute de transport. Et dire que, pour remédier à ce triste état de choses, dans une région où le chômage est l'un des plus élevés de la province, tout ce qu'il y aurait à faire serait tout simplement d'amender le règlement no 16 du ministère des Transports — il l'a déjà été au moins trois fois d'ailleurs — assurant ainsi ce service urgent et nécessaire à toute cette population. Comme dirait le premier ministre René Lévesque: C'est pas sorcier, amender un règlement. Mais on ne l'amende pas.

On me dit que cette demande est à l'étude par le comité des transports qui siège présentement, lequel présentera son rapport au mois de juillet prochain. C'est ça qu'on appelle de l'efficacité. Voulez-vous que je vous cite un autre exemple d'efficacité à tout point de vue? Au Tribunal du Travail siège un seul juge pour la région de Québec. Cette région s'étend de Trois-Rivières à Gaspé jusque dans le Grand Nord. Pourtant, les causes attendent six mois, même si le Code du Travail prévoit justement l'expédition rapide de ces problèmes.

Toute partie qui veut en appeler d'une décision sur une accréditation a, d'après le code, dix jours pour ce faire. De plus, le juge doit rendre sa décision dans les quinze jours qui suivent. Ici, ça prend six mois et tout le monde est malheureux.

J'ai emprunté du temps mais je vais finir à temps.

Mme le Président, un dernier exemple d'efficacité et je termine après. Il manquerait une soixantaine d'avocats de bon calibre pour remplacer l'ancien système des avocats de la couronne. Où sont-ils, ces 60 avocats? Il y en a bien deux à Valleyfield qui sont sans expérience et qui s'occupent autant des causes civiles que criminelles. On dira que cela coûte moins cher au gouvernement. Je répondrai: Oui, mais ils perdent tous leurs causes, par exemple.

Le temps de mon intervention étant terminé, je voudrais dire que le gouvernement péquiste est débordé, qu'il n'a pas l'expérience voulue et que le mandat de séparation qu'il se donne fausse tout ce qu'il veut ou pourrait faire. Dans l'intérêt de toute la population du Québec et de notre pays, le Canada, que le gouvernement péquiste présente donc son référendum le plus vite possible afin de laisser place à un vrai gouvernement. Merci.

Mme le Vice-Président: M. le député de D'Arcy McGee.

M. Victor Goldbloom

M. Goldbloom: Mme le Président, mes sincères hommages et mes félicitations renouvelées.

Je voudrais commencer par un bref commentaire sur un sujet abordé cet après-midi par le député de Johnson. Vous vous rappellerez qu'au mois de décembre, quand nous nous sommes réunis pour la première fois, le président en titre

de l'Assemblée nationale, en expliquant sa décision de substituer à la prière, qui avait été traditionnelle, une période de recueillement, a eu la grande courtoisie d'indiquer qu'une des raisons qui motivaient cette décision était la présence en cette Chambre d'un certain nombre de députés de foi différente de celle de la majorité. Je voudrais tout simplement vous dire que, pour celui qui vous parle, il s'agissait d'une prière absolument oecuménique et tout à fait acceptable à la foi que je professe et, je pense bien, à l'ensemble des députés, quelles que soient leurs croyances. Je voulais simplement faire cette mise au point.

Je voudrais maintenant, avec une certaine émotion nécessairement, mais sans émotivité et sans démagogie, vous faire part de certaines inquiétudes que je nourris au sujet du Québec depuis un certain temps. Elles ne sont pas les miennes en exclusivité. Si tel était le cas, je n'en parlerais pas. Ce sont des inquiétudes partagées par un grand nombre de citoyens. Il me semble que nous devons les examiner ensemble.

Ces inquiétudes ne trouveront pas leur réponse et leur soulagement dans le rire, hélas trop facile, des députés ministériels, ni même dans leurs paroles, mais bien dans les gestes législatifs posés par le gouvernement et par l'évolution de la vie au Québec.

Je m'inquiète du manque de confiance manifesté par ce gouvernement au secteur privé. Je remarque la décision du ministre de la Justice d'embaucher des avocats à temps plein pour éviter d'être obligé de s'adresser au secteur privé. Je remarque l'intention, annoncée à plus d'une reprise, du ministre des Affaires municipales de faire de l'évaluation foncière une responsabilité gouvernementale, ce qui voudrait dire l'embauche d'un grand nombre d'évaluateurs fonctionnaires. En Ontario, il s'agit de 2500 fonctionnaires qui s'occupent de cette responsabilité, parce qu'effectivement c'est centralisé, gouvernemental, en Ontario.

Je m'inquiète du retard — mon collègue de Portneuf en a parlé — de la programmation 1977 de la Société d'habitation du Québec, et je me demande si un facteur important dans ce retard n'est pas l'attitude du gouvernement qui ne voudrait pas s'adresser au secteur privé pour retenir les services professionnels d'architectes et d'ingénieurs, ce qui aurait été nécessaire pour la réalisation de la programmation 1977 en même temps que le rattrapage.

Je m'inquiète du sort réservé aux municipalités, qui ont des besoins criants et qui crient, pendant que le ministre se réfugie dans la pureté virginale du programme PAIRA. Nous aurons d'autres occasions d'aller dans les détails du fonctionnement du ministère et des politiques du ministre et du gouvernement. Je ne peux cependant m'empêcher de parler d'un seul cas, celui de Saint-Gabriel-de-Brandon, victime d'une épidémie de typhoïde, il n'y a pas très longtemps; victime présentement de chômage, d'impossibilité pour une proportion inquiétante de sa population, de gagner sa vie. Je me demande, Mme le Président,

sans malice et toujours sans démagogie, comment il se fait que le ministre de l'Environnement n'ait pas réussi à obtenir de son collègue des Affaires municipales le feu vert nécessaire pour le règlement de ce problème. Je tiens à vous dire, entre parenthèses, qu'entre février 1973 et novembre 1976, le ministre de l'Environnement n'avait pas de difficulté à convaincre le ministre des Affaires municipales des priorités qui existaient dans ce secteur.

Mme le Président, je m'inquiète, et ceci pourra vous sembler étrange, de la cote du Québec sur les marchés financiers des États-Unis. On me dira rapidement: La cote a été maintenue. C'est vrai, mais j'aimerais vous faire part du rapport de l'agence Moody's sur la province de Québec. Je suis convaincu que la forte majorité des membres de cette Chambre n'a pas eu l'occasion de lire ce document publié le 14 mars, il y a exactement dix jours, et de savoir, donc, quelle est l'opinion de cette agence sur la province de Québec:

"Numerous inquiries have prompted us to review and to confirm at this time our rating of Aa on the US pay bonds of both the province of Quebec and Hydro-Quebec. All credit factors which led to those ratings remain strong, including, moderate debt relative to strong resources, good management and generally sound current finances. At this time, so-called separatism as an issue is undefined and without timing, and, while introducing an element of market uncertainty, it is a vague bond security factor. — Je saute une partie, Mme le Président, parce que ce serait trop long. —

un November 15, 1976, election returns placed the Parti québécois in power in Quebec and the party leader, René Levesque, as the new Premier. While reports indicate the party stress had been on a good-government issue, the post-election attention turned to the issue of separatism which the party had stressed as its foundation since its formation. Early in the new year, the new Premier reinforced the importance of separatism in a speech in New York city. There was some fall in the prices of Quebec bonds following both occasions, more particularly following the Premier's address in New York. What mainly has been promised specifically is a referendum to be placed before the voters of the province of Quebec to determine their position with respect to the issue. At this stage, neither the issue nor the timing of the referendum has been publicly clarified. To act with finality seems at best premature.

It should be noted that separatism is being defined by the user of the term and, hence, in many different ways.

Illusions conjured up range from that of a separate nation to Quebec as one of a loose federation of vaguely related but independent entities. Lacking definition and wanting timing prospects, even promise of a vague, unilateral referendum does not clarify the matter at this point. Despite the lack of clarity, however, the deep seriousness of the issue in Canadian political affairs should in no way be minimized.

Evaluation: The ultimate outcome of such an issue as separatism is unknown, and as it now stands, perhaps, unknowable. What has been introduced is an element of uncertainty. As it pertains to Quebec bonds, the uncertainty invites price fluctuation. Speculation about the outcome of such an issue further invites the issue to be injected as an explanation of still other events. For example, there seem to be numerous economic arguments to explain a slight decline in the US dollar price of the Canadian dollar, all more compelling than rationally the vague political factor would be. Certainly, the ranklest type of speculation would have to take into account not just the effect on Quebec of a separate status but all of and each separate part of Canada. The uncertainty will continue to exist, however, as long as the issue remains on the scene, and in the present context, the uncertainty will remain as long as the promise of a referendum holds. The bondholder is not going to have a basis for judgment, however, until at least he knows a referendum on what."

Je vous ferai remarquer, Mme le Président, qu'en fin de février, sur les marchés new-yorkais, il y avait un écart de 1,3% en intérêt prêté pour les obligations du Québec en comparaison avec celles de l'Ontario.

Mme le Président, j'ai des inquiétudes qui sont plus générales et plus profondes. Je m'inquiète de ce qui semble être le désir de ce gouvernement de modifier les équilibres qui existent depuis longtemps dans notre société, dans un état relativement stable. Il y a eu une certaine évolution, mais il n'y a pas eu de chambardement et c'est un sentiment de volonté de chambardement que l'on perçoit chez le gouvernement actuel, peut-être à tort, mais c'est un sentiment qui est perçu par de nombreux Québécois.

Les équilibres auxquels je fais allusion sont ceux entre propriétaire et locataire, entre employeur et employé, entre commerçant et client. Si nous apportons à ces équilibres des chambardements, nous modifierons la nature même de la société québécoise. Il est important que cette société, que notre population soit bien consciente de cette velléité possible. Qu'on la nie, tant mieux, mais si elle existe, qu'elle soit exprimée très clairement dans une déclaration de politique gouvernementale qui ne se retrouve pas, malheureusement, dans le discours inaugural.

Je m'inquiète, comme beaucoup d'autres, que, de son propre aveu, ce gouvernement, qui prône la séparation du Québec, avoue qu'il n'a pas le mandat de cette séparation. Cet aveu c'est le référendum. Parce que si le mandat existait, le référendum ne serait pas nécessaire. Cependant, on constate que les membres du gouvernement n'ont pas la tendance à dire: Si nous gagnons le référendum, alors nous ferons telle chose. Le premier ministre en tête, et son discours à New York en est un exemple, tous disent: Nous allons faire telle ou telle chose, mais entre-temps, il y a une population qui attend d'être consultée. C'est, pour le moins dire, un manque de rigueur intellectuelle.

Il y a des questions que l'on est en droit de poser au gouvernement, comme par exemple: que ferez-vous si le Canada, après la séparation du Québec, ne veut pas négocier?

Une question déjà posée au premier ministre, mais qui demeure sans réponse claire et précise: Allez-vous négocier d'abord et séparer après, ou séparer d'abord et négocier après?

Et une question que je me permets de poser: Après la séparation, ou disons avant, mais dans cette négociation voulue avec le reste du Canada, en quelle langue allez-vous négocier?

Une Voix: In French.

M. Goldbloom: Une dernière question à ce sujet. Si vous voulez une association économique, et le reste, avec le Canada après la séparation, si vous voulez tout simplement une entente avec le Canada, n'aurez-vous pas de meilleures chances de succès si, au lieu d'être seuls, vous avez l'appui des autres provinces?

Il y a une dernière inquiétude que je voudrais exprimer. J'aimerais savoir clairement qui, dans cette province, est un francophone. La définition sémantique, à mon sens, est simple: Une personne qui parle le français. Comme vous, probablement, Mme le Président, j'ai étudié un peu de latin et un peu de grec. Une question corollaire: Qui est un Québécois? A mon sens, une personne qui habite le Québec, qui vit au Québec dans tous les sens de ce verbe.

Il y a donc, au Québec, des francophones qui ne sont pas des Canadiens français. Il y a, au Québec, des Québécois qui ne sont pas des Canadiens français. Y aura-t-il de la discrimination à leur endroit? Je sais que tout le monde, du côté ministériel, s'empressera de me répondre immédiatement: Non. J'accepte cette volonté. Je ne suis cependant pas tellement certain de la compréhension du problème de l'autre côté de la Chambre.

Je m'inquiète quand j'entends le ministre de la Justice se dire incapable d'assurer cette Chambre que la Charte des droits et libertés de la personne s'appliquera dans le cadre de l'application de l'éventuelle Charte de la langue française. Je m'inquiète quand ce même ministre se trouve incapable d'assurer cette Chambre que l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne sera pas écarté par cette même éventuelle charte. Je m'inquiète quand j'entends des personnes qui ont eu des rencontres privées avec le ministre d'Etat au développement culturel — et je répète que ce n'est point mon intention de faire de la démagogie, c'est mon intention d'obtenir des réponses qui rassureront des personnes inquiètes — des témoins dire que le ministre leur aurait dit qu'il n'y aura pas de discrimination, mais qu'il y aura quand même une certaine différence quant aux possibilités d'épanouissement si votre nom est, d'un côté, Tremblay ou Gagnon ou, de l'autre côté, si votre nom est, par exemple, Goldbloom. Il faut que les gens soient rassurés quant à cela.

Je m'inquiète quand je constate la décision du ministre du Travail et de l'Immigration quant à

l'enseignement de l'anglais dans les COFI parce que, par cette décision, il dit en quelque sorte à l'immigrant: Vous pourrez venir au Québec, vivre au Québec, travailler au Québec, mais n'espérez pas devenir premier ministre du Québec parce que vous ne serez pas en mesure d'aller parler devant l'Economic Club de New York.

Mme le Président, cela se résume à ceci que le Parti québécois peut se permettre d'avoir sa clientèle à lui, mais le gouvernement du Québec est par définition celui de tous les citoyens.

On parle, et c'est le cas du discours inaugural, des droits des minorités. Si l'on en parle, c'est parce que les droits des minorités sont par définition différents de ceux de la majorité, et il y a de multiples exemples que nous fournit l'histoire pour indiquer que les droits des minorités ont tendance à être moindres.

Combien de classes de citoyens aurons-nous? Combien de définitions de citoyens dans cette société? Si nous définissons, pour les fins de l'application de la charte de la langue française, des anglophones qui auront certains droits, est-ce que cela veut dire que tous les autres seront, de plein droit et avec de pleins droits, des francophones, ou est-ce que ce sera une catégorie différente? C'est une réponse qui mérite d'être donnée avec autant de clarté que possible.

Mme le Président, il a été dit qu'une société peut être jugée par le traitement qu'elle réserve à ses minorités. Cela est vrai, mais j'irai plus loin, je dirai qu'une société peut être jugée par le respect qu'elle témoigne à l'endroit des droits individuels, des libertés individuelles. Et comme je l'ai dit au début de mes remarques, le gouvernement à cet égard ne sera pas jugé par ses paroles, mais par ses actes, par l'évolution réelle de la vie au Québec. Une société est jugée non seulement par le traitement qu'elle réserve à ses minorités, mais aussi, et peut-être même davantage, par son respect des droits et libertés de la personne, les droits et libertés individuelles.

Mme le Président, tel sera le cas pour le Québec de demain.

Mme le Vice-Président: M. le ministre au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

M. Claude Charron

M. Charron: M. le Président, vous me permettez de signaler ce que je ne peux m'empêcher de ressentir au moment où vous me reconnaissez pour exercer le droit de réplique du gouvernement sur le discours inaugural du premier ministre. J'ai trente ans et je commence avec vous, M. le Président, ma huitième session dans cette Assemblée. Je ne suis à la recherche d'aucun record de longévité dans cette Assemblée mais je puis vous signaler que je ressens beaucoup d'émotion du fait de pouvoir, au moment d'entrer dans ma trentaine, offrir sept ou huit ans d'expérience à la chose pu-

blique, non seulement cette fois à l'Assemblée nationale, mais au gouvernement de mon pays.

Je n'en ressens aucun orgueil exagéré. Je sais que lorsque nous occupons les fonctions à votre droite, M. le Président, dans cette Assemblée, la modestie s'impose, et j'ai trop connu un gouvernement condamné par son arrogance pour oser même m'aventurer sur ce chemin, après trois ou quatre mois d'existence comme gouvernement.

J'en ressens beaucoup plus à travailler avec l'équipe du cabinet et dans le caucus du Parti québécois un honneur lourd de responsabilités, et pourquoi pas vous le dire, M. le Président, une sérénité et une joie à pouvoir enfin travailler de très près à l'idéal que j'ai au cœur depuis déjà une dizaine d'années.

Je ne sais pourquoi, on a toujours voulu que les membres d'un gouvernement soient des hommes à l'allure triste, accablés sous les responsabilités, comme si travailler au développement d'une nation imposait obligatoirement qu'on s'impose un air de deuil. Je travaille à la liberté du peuple québécois. J'en suis honoré. M. le Président, dans la joie que j'ai à travailler dans la confiance du premier ministre et dans la responsabilité qui nous est donnée, depuis le 15 novembre, d'administrer l'avenir du Québec, je sais que je dois cet honneur à des gens bien particuliers dans la collectivité. Vous ne m'en voudrez certainement pas de prendre les toutes premières minutes de cette intervention que j'effectue au nom du gouvernement pour le rappeler. Je sentirais que je manquerais à mon devoir, M. le Président, si je n'attirais pas votre attention sur les gens à qui je dois l'honneur aujourd'hui de vous voir me reconnaître comme membre du gouvernement québécois.

Les premiers à qui je le dois sont les citoyens de Saint-Jacques. J'ai leur confiance depuis sept ans maintenant, presque. Je l'ai eue à un âge où, vraisemblablement, je ne la méritais pas. J'ai réussi à la conserver et j'ai obtenu, lors du dernier scrutin, en même temps, cette fois, qu'un grand nombre d'autres de mes collègues, une majorité presque gênante pour accomplir une tâche à laquelle je me sens, encore aujourd'hui, non préparé.

Le meilleur hommage que je puisse leur rendre, M. le Président, à eux qui sont loin de nous au moment où on se parle, c'est de leur dire que, au-delà de mon titre de ministre délégué au haut-commissariat, de ministre responsable de la Régie des installations olympiques, adjoint de notre leader parlementaire ou toutes les autres tâches qui m'incombent, mon plus beau titre demeurera toujours celui de député de Saint-Jacques.

Le seul engagement que je puisse prendre, c'est de leur dire que, de ce côté-ci de la Chambre, je continuerai à avoir la même ardeur, le même élan; j'espère que résisteront à l'épreuve les mêmes convictions que la présidence de l'Assemblée m'a vu défendre ici depuis bientôt sept ans.

Mais je le dois, bien sûr, au-delà des citoyens de Saint-Jacques, à un parti politique. Je ne serais pas ici, membre d'un gouvernement, et je n'aurais jamais été élu il y a sept ans, M. le Président, je

n'aurais jamais eu le plaisir que j'ai de m'adresser à vous ce soir pour la première fois sous ce titre, si je n'avais pas eu l'occasion, depuis le début, de participer à une des aventures les plus exaltantes qu'il soit donné de faire dans une démocratie vivante: créer un parti politique avec des objectifs nobles, avec des objectifs dignes et, en même temps, nous imposer à l'intérieur de ce parti politique des conditions d'existence que jamais aucun parti politique, auparavant, ne s'était imposées.

Je suis membre du Parti québécois.

Je suis convaincu qu'en adhérant au Parti québécois, j'ai non seulement souscrit à une volonté de travailler à l'intérieur d'une équipe mais en même temps, à travers cet objectif, de fournir à l'ensemble de mes concitoyens la preuve qu'un parti politique peut se rendre au pouvoir et y demeurer en se fixant des conditions que non seulement il ne modifie pas, qu'il n'abandonne pas, qu'il ne regrette pas, mais en les serrant, en les rendant encore plus difficiles, pour se dire et pouvoir dire sans rougir, au moment où il devient le gouvernement de la nation: Nous avons réussi, dans le contexte démocratique, à fournir un exemple fondamental à notre collectivité.

Toute l'équipe de députés du Parti québécois, qui sont à votre droite, M. le Président, sont des hommes et des femmes qui ont accepté ces conditions, qui ont travaillé dans ces conditions, qui ont été élus dans ces conditions et qui accomplissent aujourd'hui dans chacun des comtés du Québec leur travail dans le respect des mêmes conditions que celles que nous nous étions fixées le 14 octobre 1968, lorsque nous avons donné à notre formation le nom qui est celui du gouvernement actuellement, le Parti québécois.

J'ai eu le plaisir d'assister à la croissance du parti, d'être l'un de ceux favorisés par la chance au moment où, à une époque quand même pas trop éloignée, plusieurs de mes collègues, enfin aujourd'hui, à juste titre, membres de cette Assemblée, ne connaissaient pas le succès que d'emblée ils méritaient même à ce moment-là. J'ai eu la chance d'être l'un des premiers députés de cette Assemblée, au nom du Parti québécois, d'être l'un de ses premiers élus, pendant une période difficile où nous n'avions pas dans cette Assemblée celui qui est incontestablement, non seulement le chef de notre parti, mais l'homme le plus digne que la nation québécoise ait compté aux fonctions de premier ministre.

Je ne voudrais pas vous rappeler, et surtout rappeler à nos amis d'en face, cette période que nous avons connue au moment où nous aussi, mais pour d'autres raisons qu'actuellement, nous préférons regarder dans les galeries plutôt que d'entendre ce qui nous était dit. Je me souviens aussi d'avoir traversé avec deux petites équipes parlementaires les deux premières époques d'implantation du Parti québécois dans cette Assemblée. Nous étions une poignée à votre gauche, même quand nous devions remplir la fonction d'Opposition officielle. Nous avions à cette époque une merveilleuse équipe de chercheurs,

d'appuis techniques qui nous alimentaient quotidiennement, par son espoir, par sa générosité, par son talent, par son intelligence, pour fournir ici, malgré la fatigue, malgré ce que nous ressentions de plus difficile à certains moments, ce que le peuple du Québec nous avait demandé de fournir en nous élisant aux responsabilités que nous avions.

Au-delà de cette équipe, qui a été le cœur de notre fonctionnement, nous avons, aussitôt que nous franchissions les murs de cette enceinte, le courant populaire, la vitalité d'un parti qui, au lendemain de deux échecs absolument injustes à son endroit, après quelques moments d'amertume légitime, parce que l'épreuve était dure, se remettait d'emblée sur pied à travailler.

Et au moment où nous ici, comme petite équipe, subissions l'arrogance du pouvoir libéral, la satisfaction du pouvoir qui se croyait élu pour des siècles et des siècles, les injures des députés les plus grossiers et les plus vulgaires de cette Assemblée, et j'en ai eu ma large part, M. le Président, nous étions confinés et entourés d'une équipe qui se sentait mandatée comme possesseur du Québec, nous subissions ses injures, nous devions travailler à un rythme de fous pour une équipe qui ne subissait plus le rythme des travaux parlementaires. Il y avait cette arrogance et cette satisfaction qui accompagnaient le moindre geste du gouvernement condamné par les Québécois le 15 novembre dernier. Mais, parce que nous les rencontrions durant la fin de semaine, parce qu'il nous était donné pendant les congrès de visiter les différentes régions du Québec, nous les députés d'alors du Parti québécois, les membres de l'exécutif du Parti québécois — qui sont, pour la plupart d'entre eux, aujourd'hui, des membres élus de cette Assemblée — nous savions que le courant continuait, que le travail continuait et que cette merveilleuse machine humaine qui s'appelle le Parti québécois était à l'oeuvre partout. Nous savions qu'elle continuait et qu'au moment où le pouvoir, ici, prenait une face détestable il y avait là-bas des gens qui travaillaient à remettre ce pouvoir aux citoyens du Québec, comme cela devait être.

Je ne vous cacherai pas, et je ne pense pas manquer à la règle de modestie, encore une fois, qui s'impose lorsqu'on est à votre droite, que, pendant cette période — cela s'est transmis jusque dans cette Assemblée à l'occasion — des gens passaient, des gens nous visitaient, des gens venaient dans le cadre normal des choses compter sur les députés de l'Opposition, comme c'est probablement aujourd'hui le cas, légitime et normal, de nos amis d'en face. Ils venaient nous demander de faire les représentations qui s'imposent pour une gestion saine et efficace des deniers publics et de la chose publique. Nous avons reçu, à ce moment là, des témoignages d'encouragement qui ont été loin d'être inutiles et qui nous ont permis, pendant ce temps, de fournir à cette Assemblée, malgré le petit nombre, le rendement normal et efficace d'une opposition qui veut améliorer la chose québécoise. Des gens nous disaient qu'ils

admiraient ce que nous faisons. Nous en avons été sensibilisés. Que ce fut au moment où nous sommes entrés dans cette Assemblée et que nous siégeons à votre gauche immédiate, ou lorsque nous avons eu la surcharge de l'Opposition officielle avec une équipe réduite, ces gens, nous leur disions que nous n'étions pas des phénix, ni des surdoués, ni des surintelligents, ou que nous avions une vision illuminée des choses. C'était — et c'est la même condition qui s'impose pour un gouvernement, s'il veut réussir le travail, beaucoup de travail, ne pas compter les heures de travail. Dès qu'on entre ici, il y a, au-delà de la responsabilité physique que chaque homme a vis-à-vis de lui-même, une mission fondamentale qui nous donne aussi un surcroît d'énergie, pour ceux qui veulent bien le prendre.

Nous disions aussi, à ces citoyens, que c'était le courant de tout le Parti québécois qui nous motivait à fournir ce rendement. Pourtant, ce parti, comme je vous le disais tantôt, qui est aujourd'hui le gouvernement des Québécois, ne se faisait pas de lui-même le chemin facile.

Il y avait d'abord inscrit, il y a neuf ans de cela bientôt, une première ligne de son programme, au premier chapitre de ses engagements, donc du dialogue qu'il instaurait avec la population, pour aller réclamer sa confiance, que notre attention était dès le moment où quelques-uns d'entre nous ont adhéré à ce parti à ses tout débuts, au moment où presque en cachette nous devions tenir les premières réunions de formation, ce qu'on appelait, à ce moment, des groupes d'organisation ça et là dans les comtés du Québec, à Montréal, dans les différentes capitales des différentes régions et puis, progressivement, dans chacun des villages, dans chacun des rangs du Québec, nous n'avons jamais caché aux Québécois depuis le début, comme nous ne le cacherons pas aujourd'hui, que notre intention fondamentale et celle de chaque membre de cette Assemblée sous l'étiquette de notre parti, c'est de donner à notre peuple l'indépendance politique à laquelle il a droit.

Il n'y a pas un ténor de l'Opposition, M. le Président, qui honnêtement, à moins de vouloir travailler, encore une fois, à maintenir les Québécois dans la non-confiance sur laquelle ils ont basé leur régime, puisse dire qu'en étant membre du Parti québécois, en adhérant à ce titre et en nous présentant à nos concitoyens, nous avons caché cette option. Au contraire, nous avons toujours été heureux et fiers de dire que nous travaillions à la normalité de ce peuple, que nous le croyions normal, que nous ne le croyions pas inférieur et condamné à être perpétuellement gouverné par une autre société. Nous sommes certains de cela. La preuve en a été faite à chaque fois que nous avons eu confiance en nous dans quelque domaine que ce soit. Nous ne battons pas les Américains dans la course à l'espace, cela ne nous intéresse pas, mais nous serons capables chez nous, entre Québécois, avec nos moyens et avec ce que nous fournissons actuellement en argent à deux niveaux de gouvernement, de nous appliquer entre nous, honnêtement, solidement,

solidairement, à rectifier les principaux problèmes du Québec et à nous faire entrer dans les années du futur sans angoisse, sans anxiété, mais avec la confiance qu'un peuple adulte peut avoir quand il voit la vie se présenter devant lui.

Nous ne l'avons jamais caché. Nous avons été plus loin; nous avons pris un engagement au cours du dernier scrutin, parce que nous voulions préciser devant les Québécois que cette idée n'était pas l'idée de quelques farfelus, que cette idée, jadis condamnée, pointée du doigt, ridiculisée, saccagée même dans cette Assemblée, bon an mal an faisait son chemin. La seule inquiétude qui restait aux Québécois... Tous les Québécois, M. le Président, acceptent de considérer cette idée. Elle est comme de proposer à un enfant de devenir adulte; elle est pour notre peuple de lui suggérer son indépendance. Nous avons pris sur nous de garantir ce que, pour ma part, j'affirmais à mes concitoyens de Saint-Jacques dès la première élection de 1970, sans que cela même ne figurât dans le programme en toutes lettres, que je n'avais pas l'intention, ni moi, ni l'équipe dont j'avais déjà l'honneur de faire partie, ni aucun des militants du Parti québécois dans le comté de Saint-Jacques comme dans n'importe quel autre comté du Québec de faire l'indépendance sur la tête des citoyens, de leur imposer notre caprice politique, de sorte qu'en nous emparant du pouvoir, en nous camouflant, on leur ferait sans qu'ils s'en aperçoivent, la passe de l'indépendance et de la rupture du fédéralisme canadien. Cela n'a jamais été notre intention.

L'homme qui préside à la destinée du gouvernement québécois est un des plus grands démocrates que le Québec ait comptés. Dès le moment où il a choisi de quitter le giron pourri libéral où il n'avait plus rien à faire, de s'en venir et de prendre sur lui de fonder un parti, de risquer la carrière politique prestigieuse qu'il avait à cette époque, dès ce moment, nous l'avons précisé au point de le quantifier dans notre programme, nous n'avons jamais eu l'intention d'imposer l'indépendance du Québec aux Québécois.

On n'impose pas à un enfant de devenir adulte. Il le choisit, il le devient, il le sent, il pose les gestes en conséquence pour le faire. Un peuple qui est conscient qu'il est en train de se maganer en restant sous la jupe fédérale et qu'il a beaucoup plus avantage à prendre, comme n'importe quel adulte, un logement qui lui convient où, sans se fermer aux autres, il pourra les accueillir chez lui fièrement, où il pourra aménager ses meubles comme bon lui semble, où il pourra décorer comme bon lui semble, mais où il pourra aussi établir son foyer comme bon lui semble, c'est une décision normale, et nous n'avons pas besoin de l'imposer à personne.

Ce que nous allons proposer aux Québécois au cours de ce mandat, c'est de choisir de prendre ce logement, c'est de choisir de devenir chez eux propriétaires. Aucun des membres du gouvernement, aucun des députés de ce parti n'a l'intention d'imposer quoi que ce soit que les citoyens n'aient pas voulu. Ce qu'il est bon de dire, et où nos adversaires trompent la population s'ils refusent de

le lui dire, c'est que nous, de ce côté-ci de la Chambre, allons travailler de toutes nos forces pour que les Québécois optent pour ce choix, parce que nous sommes convaincus que c'est le choix normal du peuple québécois, au moment où cela s'impose.

M. le Président, le premier discours inaugural de ce gouvernement n'est pas adopté encore par cette Assemblée, ce soir, non plus qu'une seule de ses lois, propres à lui et qui n'ont aucun rapport avec l'héritage catastrophique de novembre dernier. Ce gouvernement commence sa première vraie session mais, par le seul fait qu'il est à votre droite maintenant, c'est une nouveauté dans l'histoire du Québec. Premièrement, c'est la première fois que se trouve élu par des Québécois un parti politique qui a confié la rédaction de son programme à ses propres membres, où qu'ils soient. Il n'y a pas eu chez nous de commission politique qui trafiquait, au 23^e étage d'un grand hôtel, ce qu'on appelle l'hameçon électoral, c'est-à-dire le programme du Parti libéral. Il y a eu chez nous, à travers des congrès démocratiques — et nous nous apprêtons à nous soumettre au même réflexe démocratique en mai prochain à Montréal — et il y a maintenant un gouvernement qui travaille à réaliser l'élaboration d'un programme où le plus petit des Québécois, le plus simple des Québécois, le plus ordinaire des Québécois, du moment où il adhère au parti, a droit d'aller dire son mot, a droit de défendre, parmi l'équipe de son comté, une idée qu'il a, une suggestion, un souhait, une attente qu'il a de son gouvernement. Le processus démocratique est encouragé jusqu'au point qu'il puisse le formuler ensuite en équipe. Tous les membres de cette Assemblée du Parti québécois, M. le Président, ont vécu ces expériences. Et nous allons les revivre. Nous voulons les revivre, même comme membres du gouvernement. Et pourquoi pas? Qu'est-ce qu'il y a d'anormal — ce sont de faux scandales que recherche une Opposition en quête de sensations — de penser que des membres du gouvernement, qui ne se pensent pas, eux, imbus de tous les pouvoirs du fait qu'ils ont été choisis par le premier ministre, acceptent de discuter avec ceux qui les ont fait élire ce qu'ils se proposent de faire une fois qu'ils sont ici à votre droite et dans le secret du Conseil des ministres? Qu'est-ce qu'il y a d'anormal et de malsain à ce que nous invitions les Québécois à nous dire ce qu'ils pensent, à nous le suggérer? Sommes-nous ici pour gouverner en secret, en cachette, ou si nous sommes ici pour réaliser la volonté des Québécois? Pourquoi ne pas l'ouvrir, nous faisons même l'effort parce que nous le sentons maintenant que nous sommes de ce côté-ci, au-delà des rangs de notre parti?

C'est pourquoi plusieurs ministres ont pris des initiatives d'inviter des députés de l'Opposition ou des représentants de n'importe quel corps. Nous sommes ici pour, enfin — si je puis employer cette formule sans qu'elle ait le sens démagogique que j'ai toujours connu, mais permettez-moi de souhaiter qu'elle ait le plein sens du mot — servir les citoyens du Québec.

Le premier ministre disait que le gouverne-

ment est le premier des services publics, le tout premier des services publics. Sa qualité, son rendement, son dévouement ont des effets sur tout le reste de l'échelle sociale. Qu'y a-t-il de mal au fait que notre programme ait été fait par des milliers de Québécois? Qu'est-ce qu'il y a de mal au fait qu'aujourd'hui nous travaillions à le réaliser, tel qu'il a été, tel qu'il est écrit? Bien sûr, les contingences budgétaires nous imposent — mais les membres n'ont jamais pensé que nous ferions tout d'un coup — d'y aller à un certain rythme, parce que les Québécois, depuis l'administration précédente, sont déjà les citoyens les plus taxés en Amérique du Nord. Il n'est aucunement de la volonté des membres de ce gouvernement, ni du Parti québécois d'exagérer ce dossier. Nous sommes déjà au travail, à réaliser ce programme fait par des milliers de Québécois.

Mais il y a plus, comme nouveauté, à votre droite, M. le Président. Vous avez, à votre droite, le premier parti politique qui ait réussi à se faire élire en se finançant uniquement et totalement par ses membres. Aucun des membres élus de cette Assemblée sous l'étiquette du Parti québécois ne doit à quelque compagnie que ce soit, à quelque trafiquant d'influence que ce soit, à quelque bureau d'ingénieurs, d'architectes, de patrons en lice, en quête d'attentes, le fait qu'il est ici le représentant de l'ensemble des citoyens de son comté. Nous avons fait de multiples campagnes de financement, les unes après les autres couronnées d'un succès éclatant. Nous nous apprêtons, sous la direction du député d'Anjou, à entreprendre, le 12 avril prochain, la première campagne de financement du Parti québécois depuis qu'il est au gouvernement. Je vous assure que les membres de cette Assemblée ne lésineront pas en efforts pour que le financement sain, complet du Parti québécois par ses propres membres se poursuive de la même façon magnifique qu'il l'a été au cours des précédentes années. C'est l'engagement que je prends au nom de tous ces députés. Nous allons travailler à faire de la campagne de financement du parti au pouvoir une nouvelle première politique dans l'histoire du Québec.

Je suis convaincu que l'offre présentée par le leader du gouvernement dans le projet de loi déposé hier est aussi une invitation à nos amis d'en face, à savoir que, s'ils veulent participer au jeu démocratique de la société, ils ont aussi un certain nettoyage à faire dans leurs pratiques de financement. Comme nous ne pouvions compter sur leur bonne volonté, comme nous les savons fondamentalement liés à des caisses occultes et secrètes, comme nous ne pouvions penser que par seul réflexe démocratique ils s'imposent, d'eux-mêmes, d'aller rechercher leur financement auprès des électeurs, comme nous savons qu'ils ont l'habitude de se vendre et de se promettre à d'autres avant même d'accéder au pouvoir, nous allons le leur imposer par la loi et cette Assemblée va le voter lorsqu'on adoptera la loi présentée par le leader du gouvernement.

Il nous faut assainir la vie démocratique du Québec. C'est l'engagement fondamental que le

Parti québécois a pris lors de son élection du 15 novembre dernier. Le projet de loi présenté par le député de Maisonneuve, leader du gouvernement, en est un premier exemple. Les autres viendront dans toutes ces mesures annoncées dans le discours inaugural qui nous rejoint ce soir. Bref, puis-je vous dire, M. le Président, que je suis heureux d'être membre de cette équipe qui a gagné, par la sueur de milliers de Québécois qui n'ont jamais cessé de croire à leur idéal, qui ont été, je l'avoue en toute honnêteté, surpris, heureux du résultat du 15 novembre dernier et qui maintenant aussi, je vous en assure, s'appliquent du mieux qu'ils peuvent et le plus honnêtement possible à répondre à cette confiance qu'en d'autres temps nous n'aurions pas espérée.

Fallait-il, fallait-il que l'arrogance libérale ait écoeuré les Québécois, au point que ce monceau de 102 députés se soit desséché, émiétté, recroquevillé et que je n'aie devant moi que des rescapés du 15 novembre, des naufragés de l'équipe libérale et des sauve-qui-peut? La plupart d'entre eux, M. le Président, ont à peine résisté à l'élan, ont vu fondre leur majorité. Fallait-il que ce gouvernement ait exagéré?

Je pense aujourd'hui, en constatant leur attitude, même si quelques corneilles fédérales sont venues à leur rescousse, qu'on a fait le mauvais pari au mauvais moment. M. le Président, je ne veux pas tourner le fer dans la plaie, mais j'estime bien mériter au moins trente secondes de bon sang, après les six ans que j'ai passés à les endurer, vous me le permettez.

Je veux rétablir les faits, comme le dit notre règlement. Elle est belle, l'arrogance libérale aujourd'hui, la satisfaction. Où sont-elles les injures qu'on entendait au moment où nous parlions au nom des Québécois? Où est-elle cette joie et cette satisfaction de s'adresser aux centrales syndicales comme si elles étaient les représentantes de bandits? Où est-elle cette satisfaction de se lever en Chambre et de lécher la moindre décision fédérale au nom des intérêts québécois? Cela vous a fait une belle jambe de vous comporter comme cela pendant six ans. M. le Président, je suis convaincu que cette équipe désunie, sans chef mais avec deux leaders, se retrouve aujourd'hui sans esprit et un tant soit peu, incapable de fournir le rendement normal que nous pourrions espérer d'une Opposition constructive.

M. le Président, avec toute la modestie qui s'impose lorsqu'on est à votre droite, je dirai et je puis vous assurer que jamais ces 27 députés libéraux ensemble, le voudraient-ils, ne seront capables de fournir la moitié du travail que les deux petites équipes du Parti québécois ont fourni dans cette Assemblée pendant six ans. Pourquoi? Pourquoi, M. le Président? Ah! pas parce qu'il n'y a pas là là-dedans hommes intelligents et femme intelligente. Je signale mon respect pour le député de L'Acadie. Non pas que ces gens soient dépourvus de capacité de travail, mais il leur manque la foi. Il leur manque la confiance qui nous motive. Ces gens-là n'ont qu'un mandat négatif, détruire la montée du Québec vers son indépendance, ralentir, stopper le mouvement de confiance.

Nous travaillions, nous, et ce qui nous motivait, au-delà des heures de travail, c'était de sentir que nous étions du côté montant. La preuve est aujourd'hui à votre droite, M. le Président. Comment voulez-vous? Mon excellent ami, le chef de l'Opposition, gentilhomme par excellence, qui aurait toutes les qualités d'être un capitaine à la retraite, est aujourd'hui le timonier d'une épave, M. le Président. Mon excellent ami, le leader de l'Opposition, qui peut fournir en tout autre temps des leçons de conduite à chacun des membres de cette Assemblée qui sent, dans la fonction de leader de l'Opposition, aussi à l'aise qu'un matelot en goguette. Cette équipe décimée, c'est le restant du Parti libéral...

M. Lavoie: M. le Président, avec votre permission, vous qui êtes peut-être un des néophytes remplis de bonne foi, est-ce que je pourrais vous souligner le nouveau style du gouvernement?

M. Charron: M. le Président, cette intervention du leader de l'Opposition vient faire la preuve de ce que je vous avançais. J'ai écouté l'intervention du chef de l'Opposition, quelle pauvreté!

J'ai écouté — ma fonction de leader parlementaire adjoint m'y a condamné — quelques interventions de députés libéraux, non pas de la nouvelle vague — je n'ai pas eu le plaisir d'entendre les voix d'Ottawa — mais de l'ancienne vague!

M. le Président, j'ai bien entendu un député affirmer que le Québec avait évolué depuis 1940; nous en avons pris bonne note. J'ai entendu l'économiste d'Outremont nous référer à l'avenir du Québec comme à un vulgaire choix de cravates; je n'ai pas trouvé cela particulièrement adapté à la circonstance historique que traverse le Québec. Mais quelle pauvreté d'ensemble! C'est à souhaiter que cette équipe puisse trouver un souffle nouveau car les événements que nous traversons, et je ne saurais le nier, l'époque historique que vit le Québec, nécessitent de toute l'Assemblée nationale une contribution exemplaire et fondamentale sur chacun des points, et le gouvernement doit fournir au rythme où tous les chevaux-vapeur peuvent fonctionner. En même temps, l'Opposition, plutôt que d'être l'éternel empêchement de tourner en rond, doit aider les Québécois à assumer le choix qu'ils ont fait le 15 novembre dernier. D'autant plus, faut-il être aveugle pour ne pas le voir, que l'autre société, celle avec laquelle nous vivons en statut, qui semble perpétuel aux yeux des amis d'en face, de minorité, s'appête à nous rétablir à notre place.

J'entendais le chef de l'Opposition invoquer l'incertitude, l'insécurité dans laquelle se trouvent les Québécois. M. le Président, je trouve que ces mots passe-partout, qui ont fait échec dans la campagne du 15 novembre dernier, mériteraient certainement d'être corrigés et, comme le dit notre règlement, je sens qu'il est de mon devoir de rétablir les faits, parce que, M. le Président, je sens que nous avons ensemble beaucoup plus de choses certaines depuis le 15 novembre qu'auparavant.

Il est certain, depuis le 15 novembre dernier, que les Québécois en ont soupe du patronage et de la mauvaise administration. Il est certain, depuis le 15 novembre dernier, que les Québécois en ont soupé de la mollesse et de l'à-plat-ventrisme devant le gouvernement fédéral, qui nous empêche d'apporter les solutions qui s'imposent au Québec. Il est certain, dans le vote du 15 novembre dernier, que les vieux mythes de la peur en ont pris pour leur rhume. Il est certain, depuis le 15 novembre dernier, que les superprojets à milliards ont été irrévocablement condamnés par un peuple qui ne peut se permettre, à six millions, de terminer, comme c'est le cas cette année, avec un déficit budgétaire de \$1,5 milliard. Il est certain, depuis le 15 novembre dernier, que les Québécois ont décidé de vivre en fonction de leurs moyens. Il est certain, depuis le 15 novembre dernier, que le beau sentiment de fierté qui a toujours animé les Québécois est désormais au pouvoir. Il est certain, depuis le 15 novembre dernier, que les Québécois ont décidé d'élire un parti propre, financé démocratiquement par ses membres. Il est certain, depuis le 15 novembre dernier, que les Québécois ont choisi d'élire un gouvernement qui avait promis d'abolir les caisses occultes. Il est certain, depuis le 15 novembre dernier, que les Québécois ont un premier ministre.

M. le Président, nous pourrions, de ce côté-ci de la Chambre, nous satisfaire d'avoir fourni aux Québécois, après six ans d'absence, un premier ministre. Mais nous allons plus loin que cela et notre prétention se révèle dans les faits que vous pouvez vérifier quotidiennement au fauteuil que vous occupez. Non seulement sommes-nous fiers d'avoir fourni aux Québécois enfin un chef, enfin un premier ministre, mais nous sommes convaincus, unanimement, que nous avons mis dans ce fauteuil le plus grand de tous les Québécois qui puisse l'occuper.

Il est certain, également, que, si l'Opposition continue dans cette attitude qu'elle maintient, elle est en train de faciliter notre marche vers le référendum.

Je savais qu'elle ne serait pas un gros obstacle, mais je ne pensais jamais qu'elle serait d'un tel service.

Les questions répétées par lesquelles l'Opposition, faute de trouver des failles dans l'administration publique, faut-il croire, assaille le premier ministre à chaque journée permet au chef de l'Etat, et, comme chacun le dit, au meilleur vendeur que le Québec ait eu de sa normalité et de son indépendance, de répandre pacifiquement, quotidiennement le message qui, cette fois, vient d'un poste de prestige, le poste le plus important de notre collectivité. Démocratiquement, il appelle son peuple, le peuple auquel il appartient, celui de tous les membres de cette Assemblée, à choisir calmement d'assumer son propre destin par lui-même.

Il est certain aussi, depuis le 15 novembre dernier, que nous vivons et que nous sommes en face d'une chance unique qui ne s'est jamais présentée auparavant et qui, si nous la ratons, ne se

présentera plus jamais. Quand je parle de cette chance, je veux parler d'une responsabilité qui incombe à chacun des 110 membres de cette Assemblée. Je ne veux pas dire uniquement des membres du parti ministériel ou encore moins du gouvernement. Bien sûr, c'est à partir des membres du gouvernement, la façon dont ils rempliront le mandat lourd de reconstruction nationale dans lequel ils se trouvent, que la douleur de la tâche impose. Mais, ce n'est pas la chance du gouvernement qui est en place depuis le 15 novembre, c'est la chance du peuple québécois.

Ce qu'il y a d'incertain, là où est l'incertitude dont se gargarise le chef de l'Opposition, c'est du côté de l'Opposition qu'elle réside. De ce côté-ci, nous sommes prêts, je vous l'ai dit, M. le Président. Chacun des députés qui est intervenu dans ce débat sur le discours inaugural l'a repris à son propre compte. Le chef de l'État l'a affirmé en notre nom à tous: Nous sommes prêts à travailler d'arrache-pied pour ne pas rater cette chance unique dans l'histoire de notre peuple.

Mais de l'autre côté, seront-ils encore les agents du gouvernement fédéral? Voudront-ils, eux-aussi, la saper, cette chance, comme s'ils appartenaient à une autre nation, ou sont-ils capables de retrouver ce que six ans de pouvoir absurde a pu leur faire perdre? Mais ce qui ne doit jamais s'effacer dans le cœur de chaque Québécois, que nous avons en nous tous, au bout de 400 ans d'espoir, c'est la possibilité de faire ce que jamais aucune génération de Québécois avant nous n'a pu penser, et que si nous la ratons, jamais plus aucune génération de Québécois après nous ne pourra reprendre.

Les membres de cette Assemblée conviennent-ils que nous vivons ensemble, ici, un moment où chacun des hommes et des femmes de cette Assemblée sera jugé sur la façon dont il a réagi vis-à-vis de cette chance unique qui se produit pour notre peuple.

Je vais plus loin, connaissant personnellement plusieurs des membres de l'Opposition, après toutes ces années passées dans cette Assemblée. Quelle que soit l'option fondamentale, motivée par quelque fantasme politique que vous vouliez, je suis d'ores et déjà convaincu que tous les membres de l'Assemblée sont des Québécois, que tous les membres de l'Assemblée savent quelle période le Québec vit, quelle chance unique le Québec vit, et que tous savent également que si on ne partage pas fondamentalement l'objectif ultime du gouvernement, affirmé et répété par le gouvernement, nous avons tous, un tant soit peu, l'envie de voir ce peuple à l'essai.

On peut être contre l'indépendance du Québec. On peut être pour le fédéralisme canadien mais on ne peut pas être contre le peuple québécois. Le peuple québécois a décidé de courir un risque le 15 novembre dernier, avec une équipe qui lui garantissait de le consulter tout au long de ce cheminement, et d'abord et avant tout, sur la question de l'indépendance. On ne peut pas travailler à la fois pour une option politique sur laquelle on s'est fait élire et contre le peuple québécois.

Une fois que nous avons passé les portes de cette Assemblée, c'est pour le peuple du Québec que nous devons travailler. Cette chance unique se présente à tous les députés de la Chambre. L'incertitude que le chef de l'Opposition dénonce pour l'entretenir, elle est d'abord et avant tout dans le comportement de nos amis d'en face, au cours des prochaines années. Ont-ils compris le message du 15 novembre dernier? S'ils n'ont pas compris le message du 15 novembre dernier, comment peuvent-ils comprendre ce qui arrive le 24 mars? Ils ont l'occasion, maintenant, de s'incliner devant le fait que l'espoir, entretenu depuis des centaines d'années par le peuple francophone, installé dans ce coin de l'Amérique du Nord, qu'il a toujours eu, que ses poètes ont répété, que ses chansonniers ont fait éclater, cet espoir qui nous a habités pendant les moments les plus sombres de notre histoire, jamais il n'est venu aussi près d'être réalisé, jamais il n'a eu comme porte-étendard le gouvernement national des Québécois.

Tous ces Québécois d'en face le savent. Je sais très bien que, pour quelques finesses politiques qui s'imposent à l'occasion, ils revendiquent la paternité fédérale sur tous et chacun de nos domaines de juridiction. Au fond, car jamais je ne croirai que tous ces députés travaillent à l'encontre du peuple, au fond ils sentent que nous méritons, après tant d'années, enfin, l'occasion de nous essayer nous-mêmes. Leur thèse succédera si nous ratons. Mais, essayons. Toutes les forces progressistes normales du Québec y convergent.

En ce sens, je comprends beaucoup plus l'attitude de l'Union Nationale dans ce débat. Ce parti a toujours été fondamentalement un parti québécois, et l'attitude positive, constructive et admirable de l'équipe de l'Union Nationale, au cours de ce débat sur le discours inaugural, en est une autre preuve. Eux ont senti que, même s'ils se retrouvent dans l'Opposition, et même comme troisième parti dans cette Assemblée, ils savent qu'au-delà de la répartition des sièges du 15 novembre dernier, il y a d'abord et avant tout une chance unique pour notre peuple. Tous les députés du Parti québécois reconnaissent l'attitude positive de l'Union Nationale.

C'est à cela que nous sommes prêts à nous attaquer maintenant. Quand, à la fin de mon intervention, vous appellerez le vote, nous voterons d'emblée, de ce côté-ci, en faveur du message livré par le premier ministre, non pas sans crainte, car pour tous et chacun de ceux qui appuieront et se lèveront lorsque vous demanderez quels sont ceux qui sont pour cette motion, nous prenons un engagement. Nous ne faisons pas que taper dans le dos et dire que nous sommes d'accord, comme jadis on pouvait être d'accord avec des phrases creuses, littéraires et vides qui inauguraient aussi insipidement qu'on puisse l'imaginer les travaux de cette Assemblée. Au contraire, vous avez sans doute remarqué que le message clair, net, précis et concis comme l'homme, livré par le premier ministre du Québec, est, pour chacun des membres de cette Assemblée, un engagement au travail, un engagement à nous retrousser les manches parce

que telle est la volonté du peuple québécois pour la session de 1977.

Du côté ministériel, nous sommes déjà à l'oeuvre.

Le cabinet travaille semaine après semaine sur des projets de loi déjà annoncés dans le discours inaugural et que nous présenterons respectueusement votre attention, à celle des membres de l'Assemblée, mais aussi, pourquoi ne pas le dire, à l'attention de tous les Québécois. Nous travaillons d'arrache-pied. Les députés ministériels travaillent déjà dans des comités, à améliorer la projection que nous faisons de notre avenir au cours de 1977 et, dans leur comté, à rétablir le lien de confiance normal entre la population et le gouvernement. Ce n'est pas une mince tâche, M. le Président, mais chacun des hommes et des femmes de ce parti ont déjà, sans relâche depuis le 15 novembre, entamé le travail. Quant à moi, M. le Président, je regarde le discours inaugural, j'en ai presque peur, parce que je sais ce que cela veut dire comme nombre d'heures de travail. Je sais ce que cela veut dire comme effort, comme difficultés, parce que plusieurs de ces lois sont des réformes importantes attendues par le peuple. Mais, comme plusieurs réformes importantes, elles seront difficiles à appliquer, puisqu'elles bousculeront des forces qui, sous le régime précédent, avaient reçu la bénédiction et s'étaient installées en tout loisir. Nous savons que toute cette tâche est immense.

M. le Président, cette équipe ici à votre droite a le goût du Québec. Parce que nous avons le goût du Québec, nous sommes prêts, dès que vous le voudrez, dès demain, lorsque le leader du gouvernement appellera une motion ou un projet de loi au feuillet, à nous mettre à la tâche, à remplir les engagements contenus dans le discours inaugural et à terminer cette session en étant le gouvernement le plus productif de l'histoire du Québec. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: A l'ordre! Le débat sur le message inaugural étant terminé, les deux motions de censure seront mises aux voix. La première motion de censure...

M. Lavoie: Vote enregistré, M. le Président.

Le Vice-Président: Je puis la dire avant, M. le leader de l'Opposition officielle, ou si je puis simplement appeler les députés si c'est le consentement de l'Assemblée? La première motion de censure est celle proposée par le chef de l'Opposition officielle. Si on me dispense de la lecture...

M. Garneau: Non, lisez-la...

M. Lavoie: Vous les lirez avant le vote. Au lieu de les lire deux fois, appelez les députés et vous les lirez après.

Le Vice-Président: D'accord. Je vais lire les deux motions s'il y a consentement.

M. Burns: D'accord.

Le Vice-Président: La première motion, celle du chef de l'Opposition officielle...

M. Bellemare: Quatre motions séparées, tel que le veut le règlement. Commencez par la première. Vote.

Le Vice-Président: Il y aura deux motions, mais est-ce que vous êtes d'accord que je lise les deux motions?

M. Bellemare: Non, parce qu'il y a une différence entre les deux.

Le Vice-Président: D'accord. Il n'y a pas consentement. Alors, mesdames et messieurs les députés, s'il vous plaît! ... La première motion...

M. Burns: Vous ne voulez pas savoir sur quoi vous allez voter? Cela ne vous tente pas de savoir sur quoi vous allez voter?

M. Bellemare: Non, mais je pense qu'on va lire la première, qu'on va poser notre geste avant et après cela...

M. Burns: Oui, d'accord.

M. Bellemare: ... on lira...

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Chacune des motions sera appelée dans l'ordre prévu dans l'article 23.

La première motion est celle du chef de l'Opposition officielle, qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée blâme le gouvernement pour avoir manqué à sa responsabilité de maintenir et de créer la confiance dans l'avenir du Québec compromettant ainsi l'avenir économique et le progrès social et culturel du Québec".

Que l'on appelle les députés.

Vote sur la motion de censure de M. Gérard D. Levesque

Le Vice-Président: Que celles et ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque (Bonaventure), Lavoie, Mackasey, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Garneau, Mailloux, Goldbloom, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Lamontagne, Giasson, O'Gallagher, Ciaccia, Marchand, Pagé, Verreault.

Le Vice-Président: Que celles et ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: M. Burns, Mme Cuerrier, MM. Bédard, Laurin, Parizeau, Landry, Léonard, Tremblay, Bérubé, Duhaim, O'Neill, de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Proulx, Charron, Tardif, Grégoire, Chevrette, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Martel, Fallu,

Rancourt, Mme Leblanc, MM. Bertrand, Godin, Johnson, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Perron, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet.

Le Vice-Président: C'est vraiment l'occasion de dire: Que ceux qui s'abstiennent veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: Abstentions: MM. Biron, Bellemare, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, Shaw, Le Moignan, Cordeau, Roy.

Le Secrétaire: Pour: 18 — Contre: 55 — Abstentions: 11

Le Vice-Président: La motion est rejetée.
La deuxième motion de censure proposée par M. le leader de l'Opposition officielle se lit comme suit: ...

M. Burns: ...

Le Vice-Président: Un instant, M. le leader du gouvernement.

Que cette Assemblée... Pardon, s'il vous plaît, à l'ordre! On m'a demandé, tantôt, de lire les motions.

"Que cette Assemblée blâme le gouvernement en tant que pouvoir exécutif pour son ingérence continue dans les droits, prérogatives et privilèges de cette Assemblée représentant le pouvoir législatif, ouvrant ainsi la porte à l'arbitraire."

Est-ce que le même vote sera pris?

M. Bellemare: Je soulève un point de règlement.

Le Vice-Président: Oui.

M. Bellemare: En vertu de l'article 23, nous n'avons pas le droit d'amender une motion de censure, bien sûr, mais nous avons le droit de dire, par exemple, pourquoi nous allons voter en faveur ou contre. Pour prévenir tous les accrocs possibles et contre tout abus à venir, et pour sauvegarder les droits et privilèges de l'Opposition, nous voterons en faveur de la motion.

Le Vice-Président: M. le leader de l'Union Nationale, je vous remercie de votre intervention qui clarifie la situation avant le vote. Comme le vote semble être différent, je pense que l'on doit appeler les députés.

Qu'on appelle les députés!

Des Voix: Vote! Vote!

Une Voix: On peut voter.

Le Vice-Président: Du consentement unanime?

Des Voix: Oui.

Vote sur la motion de censure de M. Jean-Noël Lavoie

Le Vice-Président: Vote.

Que celles et ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Bonaventure), Lavoie, Mackasey, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Garneau, Mailloux, Goldbloom, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Lamontagne, Giasson, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Pagé, Verreault, Biron, Bellemare, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, Shaw, Le Moignan, Cordeau.

Le Vice-Président: Que celles et ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: M. Burns, Mme Cuerrier, MM. Bédard, Laurin, Parizeau, Landry, Léonard, Tremblay, Bérubé, Dionne, O'Neill, de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Proulx, Charron, Tardif, Grégoire, Chevrette, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Martel, Fallu, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Bertrand, Godin, Johnson, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Perron, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet.

Le Vice-Président: Est-ce qu'il y aurait quelques membres de cette Assemblée qui veulent manifester leur abstention?

Le Secrétaire adjoint: Abstention, M. Roy.

Le Secrétaire: Pour: 29 — Contre: 55 — Abstention: 1

Le Vice-Président: La motion est rejetée.

Mini-débat sur la question linguistique

Le Vice-Président: Mesdames et messieurs les députés, je dois vous rappeler qu'en vertu d'un avis donné par le président, à 18 heures, selon l'article 174 de notre règlement, la présidence a reçu du député de Notre-Dame-de-Grâce une demande de mini-débat. La lettre du député de Notre-Dame-de-Grâce se lit comme suit: A la séance d'aujourd'hui, j'ai posé au ministre d'Etat au développement culturel la question suivante: Est-ce que le gouvernement a l'intention de respecter les droits de la langue anglaise à l'Assemblée nationale, tels qu'ils sont garantis par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est-à-dire le droit de parler la langue de plus d'un million de Québécois et le droit pour ces gens de prendre connaissance des lois et règlements dans

leur langue? Puisque je ne suis pas satisfait de la réponse donnée, je désire me prévaloir des dispositions de l'article 174 du règlement.

Avant de donner la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce, je demanderais à chacun des membres de cette Assemblée de se rappeler le texte très précis, très contraignant de l'article 174. Le député de Notre-Dame-de-Grâce n'aura que cinq minutes, et cinq minutes fatales. Le ministre aura le même délai pour lui répondre. Le débat ne peut dépasser dix minutes, et aucune question de privilège ou de règlement ne peut être soulevée à moins que la présidence ne le fasse de son propre chef.

A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Bryce Mackasey

M. Mackasey: Merci, M. le Président. Normally, Mr. President, I would not take advantage of this rule because of the late hour. I know that the minister, who is a good minister, puts in a long day and I have been on the receiving end of these types of debates. But, I would like to explain, in five short minutes, why I have raised this issue.

I have, on two occasions, yesterday and today, asked two very important senior ministers, not the junior ministers, but senior ministers, very fundamental questions about the rights of the minorities in this province, and there are one million or more English-speaking Canadians who happen to live in this province and who are Quebecers and who love this province and who want to be sure and be reassured that their fundamental rights of language will always be protected in this province of ours.

The important point, Mr Speaker, is not that I ask that section 133 of the BNA Act be respected but that I should have to ask the party, despite its sower its dedication to separatism, to respect the rights of the minorities in this province. You cannot respect the rights of the minorities in this province and at the same time deny that minority the right to speak their own language in the place of the Assembly where we debate what are the fundamental issues of a democratic process.

What I have asked is a simple question and that minister is an intelligent minister and knows the answer. He knows whether or not the english language will be respected in the future in this province. He knows whether or not an attempt will be made to eliminate section 133 and I do know, from certain working papers that I have been privy to what is in the mind of some of the members opposite.

Why I am doing here tonight? Because I know the white paper will not be ready tomorrow and I know that the white paper will not be ready tomorrow because that party, which is held together by independence and nothing else, is unable to come to grips with the problem as to how the minorities in this province are to be treated. And I thank God in many ways that there

are moderate members in the Parti québécois who are prepared to protect the rights of the minorities, should this province separate or should independence become a reality.

But that is not good enough, Mr Speaker. We, the minorities in this province, have the right to know and know now what the Parti québécois has in mind as to the linguistic rights of the minorities in this province. And if you cannot make up your mind after six months, I have a right to get up and ask, in this Assembly, that you put up or shut up on the question because what worries the English-speaking minority is not the government. I respect the government, I have been in government for 16 years and I know the internal tensions. We are afraid of the party, we are afraid of what happened last week-end in Montreal, we are afraid of the resolutions that were beaten down by the moderates of the government in the Montreal section of the members of the Parti québécois. It was not the government, but the party members who clearly stated that their ultimate objective is to bring the complete and total elimination of the english language in this province.

How long can you control those radicals, Mr Speaker? I have a right to ask a minister who is responsible, the minister who's fate, our fate, to a great degree, rests in his hands, I have a right to ask and expect the courtesy of an answer from a minister who knows, whatever the language bill may be, whether or not the English-speaking language of one million people in this province is to be respected at work, respected in school and, above all else, more important even respected in this Chamber because this is the source of democracy in this province whether this province separates or not. Remove our minorities rights today, and next year or five years from now you will be removing your own rights in this particular place.

So the question I am raising is one of principle. Thank you, Mr President.

Le Vice-Président: Merci, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce de votre collaboration. M. le ministre d'Etat au Développement culturel.

M. Camille Laurin

M. Laurin: M. le Président, pour emprunter vos propres termes, vous avez donné au député de Notre-Dame-de-Grâce cinq minutes fatales car elles vont le couler définitivement aux yeux de l'opinion québécoise. A entendre le député de Notre-Dame-de-Grâce et tous ceux qui ont posé des questions aujourd'hui, j'ai l'impression que les députés libéraux, n'ayant probablement rien de mieux à faire, s'amuse de ce temps-ci à faire des jeux de scénarios, de la prospective ou ce que l'on pourrait peut-être appeler de la simulation cybernétique, à tenter de sonder les intentions du gouvernement et essayer de voir avant lui ce que le gouvernement pense. Cependant, j'avoue que ce jeu peut ne pas amuser du tout les Québécois car il tourne toujours autour de deux thèmes: celui de

la discrimination à l'endroit des citoyens et celui de la discrimination à l'endroit des minorités. Je pense qu'on peut tout de suite les rassurer sur ce point car je ne crois pas que dans la rédaction que nous faisons du projet de loi, nous nous inquiétons beaucoup de savoir si quelqu'un s'appelle Gagnon ou Goldbloom ni si ceci peut nuire à ses chances d'épanouissement dans la société québécoise. Si d'ailleurs, c'était le fait, j'aurais des objections très profondes de la part de trois députés de cette Chambre, MM. O'Neill, Burns et Johnson qui, tous les trois, m'ont dit qu'ils briguaient la succession du premier ministre du gouvernement du Québec, et qui, si notre loi était vraiment discriminatoire, seraient vraiment empêchés dans leurs efforts de le remplacer.

Je peux rassurer le député de Notre-Dame-de-Grâce que durant tout le temps que nous prenons à rédiger cette loi, we keep our eyes riveted to two chief factors: the one is to avoid discrimination at all events and also to avoid any discrimination regarding the minorities. Comme l'a dit un autre député libéral: Les droits des minorités ont tendance à s'effriter et nous, au Québec, nous savons cela, parce que même si nous constituons la majorité numérique au Québec, nos droits comme minorité économique n'ont cessé de s'effriter depuis 250 ans.

Je demanderais au député de Notre-Dame-de-Grâce de réfléchir à la question et de répondre à celle-ci, à savoir pourquoi les puissances économiques possédantes ont empêché, par exemple, nos ouvriers de travailler en français durant tant d'années, les ont considérés du "cheap labour" durant tant d'années, les ont empêchés d'accéder aux positions auxquelles leur compétence leur donnait droit, les ont empêchés de jouer le rôle économique majeur qu'ils devaient jouer dans la société.

M. le Président, malgré toutes ces accusations de racisme, d'intolérance ou de fanatisme qui sont lancées depuis quelques mois contre le Parti québécois, nous répondrons au mal par le bien. Nous prouverons aux minorités ainsi qu'à toutes les personnes qu'il n'y a personne de plus respectueux au Québec des droits des individus que le Parti québécois, et qu'il n'y a personne qui apprécie mieux que nous l'enrichissement que constitue pour notre collectivité non seulement la minorité du Québec, mais toutes les autres minorités. Nous ferons une loi qui permettra à chacune de ces minorités de continuer à enrichir la culture québécoise, mais dans le respect intégral de la majorité francophone dont les droits seront enfin affirmés avec une volonté très ferme, vigoureuse de respect de son identité nationale.

Le Vice-Président: Je ne puis que remercier aussi le député de Bourget et le ministre d'Etat au développement culturel de sa collaboration avec la présidence. Je n'ai pas soulevé de question de privilège. On peut certainement, M. le ministre, rapporter les paroles de la présidence, mais je ne voudrais pas qu'on les interprète, car son rôle est au-dessus de toutes les paroles des membres de chacun de ces partis.

M. le leader du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, je propose l'ajournement de nos travaux à demain, dix heures.

M. Lavoie: M. le Président...

Le Vice-Président: M. le leader de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: ... est-ce que je pourrais demander à mon honorable et charmant collègue d'en face ce qui sera au menu demain matin à dix heures?

Une Voix: La période des questions.

M. Burns: D'abord nous commencerons par les affaires courantes.

M. Lavoie: Excusez-moi, est-ce qu'avant les affaires courantes il y aura la période de méditation?

Le Vice-Président: Un à la fois, s'il vous plaît, même rendus à 23 heures 15. M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Toute blague mise à part, cependant, M. le Président, je désire répondre au leader de l'Opposition que j'appellerai, après les affaires courantes, lors de l'appel des affaires du jour, l'article 6, la deuxième lecture du projet de loi no 16, Loi modifiant la Loi du ministère des Richesses naturelles, inscrite au nom du ministre des Richesses naturelles. Si tout va bien et que nous adoptons, au cours de la séance de demain matin, cet article 6, j'appellerai également l'autre loi qui est inscrite également au nom du ministre des Richesses naturelles, le projet de loi no 27, Loi modifiant la Loi des mines.

M. Lavoie: C'est un peu une surprise. Je ne sais pas, on en avait discuté, cette semaine, et vous nous aviez prévenus que vendredi matin vous apporteriez les deux motions qui sont inscrites à votre nom: une première concernant la télédiffusion des débats et une deuxième... Est-ce que vous avez changé d'idée ou quoi?

M. Burns: Oui, j'ai changé d'idée.

M. Lavoie: Je suis très heureux de vous avoir posé cette question. Autrement, on s'attendait que ce soient ces deux motions, tel que vous l'aviez annoncé cette semaine.

M. Burns: J'ai changé d'idée.

Le Vice-Président: La motion d'ajournement sera-t-elle adoptée?

Des Voix: Adopté.

M. Lavoie: Est-ce que c'est mon discours qui vous a fait changer d'idée?

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les travaux de cette Assemblée sont ajournés à demain, dix heures.

(Fin de la séance à 23 h 18)